Volume XXII — No 75

Abonnements par la poste

Edition quotidienne

CANADA . . . . . $ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique . 8.00
UNION POSTALE 10.00

Edition hebdomadaire

CANADA 2.00
E.-UNIS ET UNION POSTALE . 3.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, merc. 1er avril 1931

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE: . . . . HArbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . . HArbour 1243
Rédaction : . . . . . HArbour 3679
Gérant : . . . . . HArbour 4897

Les bains de boue salutaires

Autour de la proposition d'enquête royale sur les activités de la police

Les journaux d'hier n'ont guère fait écho à l'annonce d'une commission royale sur l'administration de la police municipale remontant aux cinq dernières années.

Le *Star* se contente d'approuver la nomination du recorder Dufresne à la succession de M. Langevin et de faire l'éloge du chef entrant et du chef sortant.

Cette enquête est sérieuse pourtant. Réclamée par M. Trépanier, qui, dit-il, tendait un piège au maire, elle a été écartée sous prétexte qu'il n'est pas permis au conseil d'amender les rapports de l'exécutif; et M. Trépanier présentait en amendement à la nomination de M. Dufresne sa demande d'enquête.

M. Houde, à en juger par ses déclarations, n'avait d'autre mobile, en écartant la proposition du représentant de La Fontaine, que le souci de la légalité: car il a, tout ausstitôt, demandé au conseil d'approuver une enquête qu'il proposera lui-même à une date ultérieure, couvrant le régime Desroches aussi bien que le bref régime actuel.

* * *

Le public s'intéresse fort peu aux grotesques stratégies échevinales qui ont toutes pour but, qu'elles soient de droite ou de gauche, de tendre un piège ou de capturer un siège. Il tient par contre à avoir un corps de police honnête, bien entraîné, bien recruté, bien commandé.

C'est pour cette raison qu'il verra avec satisfaction cette enquête qui d'ores et déjà paraît assurée: la majorité est docile aux désirs du maire et l'opposition est liée d'avance par l'attitude de celui qui en a assumé au lendemain de l'élection générale le titre de *leader*.

En vue d'un plus grand bien, le public souffrira la mise en mouvement de cette machine coûteuse qu'est une enquête royale, et qui paraît surtout servir à épandre de la boue et de la sanie. Les sanctions apparentes et les résultats positifs sont, en effet, rares après ces orageuses et souvent fétides journées judiciaires. Nous avons dit *apparentes*, à dessein; car il finit toujours par en sortir des réformes. Cela peut être lent; mais on l'a vu pour l'enquête Coderre. Tenue en 1925, c'est en 1928 que le chef de police du temps était congédié. M. Desroches a soulevé l'hilarité de ses collègues en déclarant que c'était en exécution des recommandations du juge de l'enquête de la police (qui n'était pas une enquête royale, rappelons-le pour être exact) qu'il avait remercié M. Bélanger. Il disait vrai pourtant. On avait essayé de ne pas tenir compte du rapport Coderre, de rafistoler la police le mieux possible en paraissant passer outre aux conseils du juge ou à ses critiques; mais petit à petit, comme la réforme craquait de partout, il a fallu y venir. La nomination de M. Langevin, conséquence de la démission déguisée de M. Bélanger, était un pas dans cette voie. La mise à la retraite de M. Langevin et son remplacement par un commissaire nommé durant bonne conduite sont un autre pas dans la bonne direction.

Il ne s'est pas fait tout seul, évidemment. Les déclarations les plus saugrenues et les plus contradictoires l'ont précédé. M. Langevin aspirait à partir dès qu'il serait assuré d'une retraite suffisante, parce qu'il se sentait las, disent ses amis; mais il ne devait pas laisser paraître ce désir; quant aux membres de l'administration, d'aucuns favorisaient des combinaisons savantes qu'il ne fallait pas mettre en péril en annonçant prématurément le départ du surintendant. D'où ces entrevues aux journaux où le chef déclarait se bien porter comme un charme et où le président de l'exécutif prétendait ne pas vouloir se départir de M. Langevin. Un conseil en passant: quand donc les administrations et les hauts fonctionnaires apprendront-ils qu'il est plus expédient de déclarer tout uniment qu'on n'a rien..... à déclarer que de donner des démentis que personne ne prend au sérieux, à commencer par ceux qui les transmettent à leurs lecteurs? Quand une nouvelle n'est pas mûre pour publication, il est toujours possible de refuser de la commenter, de la confirmer ou de l'infirmer; rien de plus maladroit et de plus choquant pour le public que ces démentis en l'air qui, selon les lois de la gravité et de la justice immanente, retombent sur le nez de ceux qui les ont lancés.

Revenons à l'enquête, après cette longue parenthèse, et souhaitons qu'elle soit suivie des sanctions judiciaires que réclame M. Trépanier, tout en sachant bien qu'on n'a pas dans le passé puni les prévaricateurs, qu'ils fussent agents ou politiciens. (De fait, la seule poursuite intentée depuis longtemps contre un administrateur vient de l'être par l'administration actuelle contre l'ancien président de l'exécutif et deux fonctionnaires importants de la police.)

Ce fleuve de boue d'une enquête municipale fait songer aux débordements du Nil. Il y germe des résultats féconds dont nous avons déjà signalé quelques-uns. En outre, l'attention publique est éveillée. La police, se sentant plus étroitement surveillée, se montre plus vigilante.

Les bains de boue sont parfois recommandés par la Faculté. Toutes les administrations américaines dans les grandes villes, à cause d'une presse agressive et qui aime pousser ses fouilles à fond, y sont périodiquement soumises. New-York doit y passer bientôt. Tout indique que la police n'y vaut guère mieux qu'au temps de l'assassinat Becker et qu'il est utile de plonger de temps à autre la lumière dans ses actes présents, ses dossiers récents et ses archives.

Louis DUPIRE

A Ottawa

M. Bennett obtient tout juste ses crédits supplémentaires

Le débat sur le discours du trône se continuera après les vacances de Pâques – Plusieurs discours sur le chômage retardent le vote des sommes demandées par le premier ministre, pour clore l'exercice 1930-1931, fini hier soir à minuit

"Dividendes et intérêts passent après les besoins des miséreux", disent MM. Woodsworth et Heaps

(*Par Emile BENOIST*)

Ottawa, 1er avril. — La séance d'hier s'est terminée ce matin, un quart d'heure après minuit, sans doute pour se payer le luxe de finir en queue de poisson d'avril.

Les députés avaient alors fiini de voter au gouvernement Bennett les crédits supplémentaires qu'il lui fallait pour boucler son premier budget, celui de l'exercice 1930-31. Cet exercice avait tout de même expiré quinze minutes auparavant.

Etait-ce une malice? Les députés oppositionnistes de gauche avaient-ils tenu à ce que le gouvernement Bennett ait existé un quart d'heure sans avoir pu obtenir la justification régulièrement parlementaire de la dépense de l'Etat? En tout cas, pendant une sorte de quart d'heure de Rabelais, le gouvernement Bennett n'a pas eu les fonds nécessaires pour rencontrer ses dépenses. Autant dire que c'est le poisson d'avril que l'on a fait courir à M. Bennett en même temps qu'à son gouvernement.

Les *Commoners* manquent vraiment de courtoisie à l'endroit des sénateurs. Ils les avaient fait attendre toute la journée de lundi. Ils les ont fait attendre toute la journée d'hier, qui s'est passée sans que les députés aient adopté le bill des subsides afférant aux crédits supplémentaires. La journée d'aujourd'hui a été entamée sans que ce même bill ait été présenté aux Communes. Il ne le sera que cet après-midi, à trois heures. Les sénateurs auront encore le temps de dormir d'ici là. Les députés auront d'ailleurs eu le temps de faire la même chose, et la nuit porte conseil.

Les Communes ne se sont remises à l'étude des crédits supplémentaires qu'assez tard dans la soirée. Depuis le commencement de l'après-midi, il se poursuivait un débat sur le chômage qui s'est terminé lui aussi — c'était de convenance à la veille du premier avril — en queue de poisson: un député travailliste, M. Angus MacInnis, de Vancouver-Sud, qui avait mission de proposer un amendement à la motion pour que la Chambre se formât en comité des subsides, s'est fait surprendre par la règle des quarante minutes.

Le délai réglementaire était expiré qu'il n'avait pas offert son amendement. Il ne lui était plus loisible de le faire quand le président de la Chambre l'a rappelé à l'ordre et le comité des subsides s'est aussitôt formé.

Bien des discours avaient auparavant été prononcés.

Une première demande d'ajournement

Dès l'ouverture de la séance, à trois heures, M. Heaps, député travailliste de Winnipeg, avait proposé l'ajournement "pour permettre à la Chambre de prendre connaissance de l'acuité de la crise du chômage à travers le Canada".

Le premier ministre a tout de suite posé un point d'ordre: la Chambre est déjà saisie de la question puisque le discours du trône fait mention du chômage, de même que l'amendement de M. Mackenzie King à l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Heaps répond qu'en 1926 il a présenté une motion du même genre et qu'elle a reçu l'appui des conservateurs. Le discours du trône ne contient qu'une allusion générale au chômage sans offrir de mesure définie pour y remédier. Il est urgent d'agir. L'exercice fiscal est presque terminé et le gouvernement n'a plus aucuns fonds pour secourir les chômeurs.

L'autre député travailliste de Winnipeg, M. Woodsworth, vient à la rescousse. Il insiste sur le fait que le Parlement est à la veille de s'ajourner. Pas un seul crédit n'a été voté pour le nouvel exercice. Le gouvernement va se trouver dans l'impossibilité de secourir les chômeurs. Les municipalités ne sont plus en état de leur fournir du travail.

L'ancien ministre du travail, M. Peter Heenan, parle dans le même sens que les deux orateurs précédents. Le président décide que la motion Heaps est hors d'ordre.

Le débat est amorcé quand même

Selon le feuilleton, la Chambre doit alors se former en comité des subsides. La motion nécessaire est du ministre des finances, en l'occurrence M. Bennett.

Comme toutes les motions, celle-là peut se débattre. M. Heaps entreprend de le faire.

Il considère de son devoir de faire connaître à la Chambre et au Parlement les conditions qui existent actuellement en plusieurs endroits du pays. Les députés vont retourner chez eux pendant les vacances de Pâques et leurs électeurs vont leur demander ce qu'ils ont fait pour mettre fin au chômage.

Si la situation était si mauvaise en septembre, qu'elle pouvait justifier la convocation d'une session spéciale du Parlement, qu'est-ce à dire maintenant? La situation est pire au mois de mars 1931 qu'elle ne l'était au mois de septembre 1930.

Le Parlement siège depuis plusieurs semaines et rien n'a été fait pour changer l'état des choses que tout le monde déplore. Le gouvernement n'a pas encore jugé à propos de dire ce qu'il entend faire pour remédier à la crise.

Dans toutes les grandes villes, les chômeurs se comptent par milliers. Cela constitue un problème qui est devenu national. Le Parlement ne devrait pas s'ajourner sans avoir trouvé un remède au mal.

A la session du mois de septembre le nouveau gouvernement a offert trois moyens de secours: des lois plus strictes contre le *dumping*; l'appropriation de $20,000,000 pour des travaux; l'augmentation du tarif.

Aucun de ces moyens n'a donné de résultat appréciable. M. Bennett est allé à Londres avec des idées surannées. Les problèmes économiques de notre siècle ne seront pas résolus avec des solutions qui étaient bonnes au siècle dernier.

M. Heaps cite des chiffres pour démontrer que le chômage est pire à l'heure actuelle qu'il ne l'était l'automne dernier. Le nouveau gouvernement s'est fait fort de faire disparaître le chômage. Qu'il tienne parole.

On trouve aujourd'hui face à face la démocratie politique et l'autocratie financière. Cette dernière a l'avantage d'une prise d'étranglement sur la première.

Quoi qu'en dise le gouvernement, la crise économique est mondiale et ce ne sont pas des hausses locales de tarif qui la feront disparaître. La principale cause de la crise, c'est la diminution du pouvoir d'achat.

M. Heaps est d'avis qu'il devrait y avoir une mobilisation des ressources naturelles du pays. Ce ne sont pas les belles phrases, telles que celles qui se trouvent dans le discours du trône, qui vont améliorer les affaires, qui vont donner à manger à ceux qui ont faim. Ce qu'il faut à l'heure actuelle ce sont des projets bien définis.

Le premier ministre a dit qu'il mettra fin à la crise ou qu'il se démettra. Il appartient à M. Bennett ainsi qu'à son gouvernement d'agir tout de suite.

M. Woodsworth

Le député de Winnipeg dit qu'il n'a aucunement l'intention de retarder l'adoption des crédits supplémentaires puisque les entrepreneurs du canal Welland doivent être payés. Il n'est cependant pas sans importance que les chômeurs aient de l'ouvrage. Un certain nombre de chômeurs n'en sont-ils pas réduits à mendier leur pain? Le premier devoir du gouvernement c'est de donner à chacun l'opportunité de gagner le pain qui lui est nécessaire.

L'an dernier, l'opposition conservatrice dénonçait le gouvernement libéral à cause du chômage. Cette année, les conservateurs étant au pouvoir, le chômage est plus grand que jamais. Comment les conservateurs refuseraient-ils de s'occuper des chômeurs?

Au cours de la session d'urgence, on a voté $20,000,000, qui ont fourni environ trois semaines de travail à 288,000 hommes. C'était comme une goutte d'eau dans l'océan. Le nombre des chômeurs n'a fait qu'augmenter depuis l'automne dernier.

A l'heure actuelle nous sommes en face d'une situation épouvantable. Le gouvernement a entrepris de déporter des chômeurs qui l'embarrasent. Est-ce juste si l'on tient compte du fait que ces gens sont venus chez nous parce que nous les avons invités, parce qu'ils ont été invités?

M. Woodsworth rappelle qu'il a protesté, des années et des années durant, contre la sotte politique d'immigration du gouvernement canadien. Maintenant que les temps durs sont arrivés, le gouvernement canadien est mal venu de déporter, parce qu'ils ne trouvent pas de travail, des gens qu'il a invités à venir chez nous. Ces gens se sont expatriés, ils ont rompu tout lien avec leurs pays d'origine, ils ont voulu faire du Canada leur patrie. C'est mal que de les renvoyer chez eux simplement parce qu'ils sont dans le malheur.

Certains industriels refusent du travail aux célibataires parce que célibataires. C'est une erreur, parce que ces célibataires se mettent à vagabonder de ville en ville, cherchant du travail et ne trouvant à vivre que de charité. La misère pousse au crime.

Un conservateur (pourquoi nommer cet aveugle?) fait le reproche à M. Woodsworth d'inciter les gens au crime.

Le député de Winnipeg se défend bien de vouloir pousser qui que ce soit au crime. Il constate un fait, c'est que la crise économique est de natuse à inciter des gens au crime. Est-ce que chacun n'a pas le droit de vivre?

L'assurance contre le chômage serait un remède. Ca ne serait probablement pas un solution au problème du chômage et M. Woodsworth ne veut pas l'offrir ainsi. Cela pourrait être tout de même un moyen de passer la crise présente et qu'il n'est pas possible d'éviter.

On a comparé l'assurance contre le chômage au système de la dole britannique. Est-ce que cela ne serait pas aussi bon que le régime des soupes que l'on distribue gratuitement?

Quoi qu'il en soit et quel que soit le moyen que l'on adopte, le gouvernement se doit de faire sa part, sa large part, pour remédier à la situation, autrement ça sera la catastrophe.

Est-ce que ce sont les intérêts, les dividendes qui doivent compter d'abord? Est-ce que ce ne sont pas plutôt les hommes, les femmes, les enfants?

"Que l'on m'accuse tant que l'on voudra, dit M. Woodsworth, d'être un socialiste, je considère que ce sont encore les êtres humains qui méritent le plus que nous nous occupions d'eux. "Dividendes et intérêts, profits et bénéfices doivent passer après les besoins des hommes, des femmes et des enfants. Le régime capitaliste qui empile les dividendes tandis que l'employé, que le travailleur ne reçoit qu'une maigre pitance doit disparaître. Il doit faire place à l'esprit d'humanité".

(Suite à la dernière page)

A Québec

Grand débat amorcé sur le nouveau bill des écoles pour les Juifs

MM. Bercovitch et Cohen le condamnent – La gauche aussi, mais pour des raisons différentes – MM. Duplessis et Blain les exposent – Débats sur la loi des faillites et sur des questions agricoles

La session va-t-elle prendre fin demain ?

(*Par Alexis GAGNON*)

Québec, 1er avril — M. Athanase David a présenté hier soir son nouveau bill des écoles juives. Il a provoqué immédiatement une vive discussion. Les deux députés israélites de la Chambre y sont carrément opposés. M. Bercovitch a dénoncé le bill en des termes indignés. M. Bercovitch est un orateur d'une chaleur communicative, d'une dialectique persuasive et ondoyante, vive et pressante. Il sait aussi y mêler la note de colère et de protestation. La Chambre l'a vivement applaudi quand il a repris son siège.

L'opposition combat aussi le bill pour des raisons diamétralement opposées à celles des deux députés juifs. Ces derniers prétendent qu'on ne laisse pas assez de pouvoirs à la commission des écoles juives.

L'opposition, elle, prétend qu'il n'est nullement besoin de créer une commission des écoles juives pour l'oeuvre qu'on veut accomplir par le bill, et que c'est créer dans notre organisme scolaire un précédent dangereux, qui sape le principe scolaire établi depuis de nombreuses années.

Ainsi les députés israélites vont d'abord voter contre le gouvernement puis contre l'opposition. On s'attend que M. le Dr Anatole Plante suive l'exemple de MM. Bercovitch et Cohen; mais il n'a pas fait connaître ses vues.

Le reste de la journée a été pris par deux débats, le premier suscité par M. Robert Taschereau sur la loi des faillites et le second par M. Paul Sauvé, sur l'industrie laitière.

Les deux débats ont été fort intéressants et bien présentés. MM. Taschereau et Sauvé comptent déjà parmi les députés les plus intéressants de la Chambre, malgré leur jeunesse.

Pour métamorphoser certaines compagnies

Dès le début de la séance de l'après-midi, la Chambre s'est formée en comité plénier pour étudier le bill concernant la conversion de certaines compagnies à fonds social en sociétés coopératives agricoles, présenté par M. Charbonneau, député de Napierville.

Le parrain de ce projet de loi a expliqué à la Chambre que seize comtés comprenant trois cent quatre-vingt-cinq cultivateurs ayant des intérêts dans ces compagnies à fonds social ont demandé ce changement.

Invité à donner son opinion à ce sujet, M. Adélard Godbout, ministre de l'agriculture, a déclaré qu'il voyait d'un bon oeil le changement en question. De plus, la mesure sera appliquée avec le consentement des deux tiers des cultivateurs intéressés dans ces compagnies à fonds social. Elle leur permettra de s'introduire dans le commerce coopératif. C'est le désir du ministère de favoriser le commerce chez les cultivateurs, pourvu que ce commerce soit coopératif.

M. Jos. Renaud pose ensuite quelques questions au ministre au sujet de ce bill, tandis que son collègue, M. Duplessis est d'avis que cette mesure va trop loin. On permettra aux sociétés d'éleveurs de renards de bénéficier du changement en question.

M. Charbonneau ne voit aucune objection à ce que les mots "sociétés d'éleveurs de renards" soient retranchés du projet qu'il soumet à la Chambre.

Les articles du bill sont étudiés rapidement, puis il subit sa troisième lecture avec cet amendement suggéré par M. Duplessis.

M. Robert Taschereau

M. Robert Taschereau, député de Bellechasse présente peu après la motion suivante:

—"Cette Chambre exprime l'opinion que la loi fédérale de faillite est préjudiciable à la classe agricole dont elle affecte le crédit, et elle invite le gouvernement fédéral à amender cette loi."

Le député de Bellechasse parle des inconvénients que présentait la loi mise en vigueur le 1er juillet 1920. Il explique que des amendements ont supprimé ces inconvénients en une large mesure. Il veut surtout parler aujourd'hui des inconvénients qu'il voit à la loi au point de vue de l'agriculture.

Il y a plusieurs autres points qu'il serait important de signaler. Mais si je me lève aujourd'hui, c'est surtout pour traiter la question au point de vue agricole. J'affirme et je sais que mon point de vue est appuyé par l'immense majorité de cette province, que la loi de faillite est désastreuse pour l'agriculteur de ce pays.

Je ne demande pas le rappel de la loi d'une façon générale: le rappel a déjà été demandé, mais ceux qui ont pris cette louable initiative n'ont pas été écoutés, et je crois qu'il faut désespérer de réussir de ce côté. Mais je m'aventure à demander le rappel des dispositions de la loi se rapportant aux cultivateurs parce que je crois que cette loi est faite pour le commerçant et non pas pour l'agriculteur.

Vous n'avez qu'à la parcourir, cette loi, vous n'avez qu'à en lire les dispositions et vous verrez facilement qu'elle est inapplicable au cultivateur.

Le commerçant et l'agriculteur ont tous deux une organisation d'affaires entièrement différente.

Le commerçant qui cesse ses paiements est en faillite au sens de la loi, même si son actif est supérieur à son passif. Si au contraire, il est exact dans ses paiements, s'il fait honneur à ses engagements commerciaux, quand même il devrait dix fois plus qu'il ne possède, il n'est pas en état de faillite.

Pour un commerçant il ne s'agit pas de savoir s'il est solvable ou non; il s'agit de savoir s'il paie ou s'il ne paie pas. Quant au cultivateur, peut-on appliquer les mêmes principes? Evidemment non! L'agriculture, comme l'a dit le dicton populaire ne retire son argent qu'une ou deux fois l'an, après les récoltes, et dans l'intervalle, le créancier doit attendre. Il est solvable, mais ne peut pas payer, n'ayant pas encore récolté le produit de sa terre. En appliquant la loi de faillite, s'il cesse ses paiements, il est en faillite, mais tout de même il est solvable. On objectera peut-être qu'on ne peut pas diriger contre lui une pétition en faillite. Mais pressé de payer, il est poursuivi et fait cession volontaire à la demande d'un liquidateur qui l'a sollicité et lui donne le nom de cultivateur-commerçant.

Il est presque impossible d'établir des statistiques du nombre des cultivateurs qui ont fait cession, précisément parce qu'on les appelle des cultivateurs-commerçants. Mais, d'après les chiffres que j'ai examinés, il y a près de cent cultivateurs qui, dans la province, ont fait cession, en 1929. Il y a plus de cessions de cultivateurs que de cession de divers autres genres de commerce, sauf les "magasins généraux. Et, dans l'Ontario, le nombre des cultivateurs qui ont fait cession est plus considérable que n'importe quel genre de commerce pris individuellement.

Une grande partie de ces faillites est due à la sollicitation, car si on examine les bilans, l'on verra que souvent l'actif était supérieur au passif; mais n'ayant pas l'argent nécessaire immédiatement réalisa-

(Suite à la 2ème page)

Billet du soir

Pas prêteur

Machin a la manie d'emprunter des livres. Il arrive chez vous, voit sur la table un ouvrage nouveau, le prend, le feuillette, le glisse dans sa poche, disant: "Très curieux, ce volume. Je te le rendrai demain; puisque tu n'as pas encore eu le temps de le regarder, tu peux bien attendre encore vingt-quatre heures". Or, avec lui, il n'y a jamais de lendemain, — et il ne rend jamais les livres qu'il emprunte ainsi un peu partout. Et il a une fort belle bibliothèque...

Que ce soit un livre broché, ou cartonné, une belle reliure d'amateur, il n'importe. Il fait main basse sur tout, même les ouvrages dans lesquels vous avez eu le temps d'écrire votre nom, vous méfiant de lui. Car il faut se méfier. A tel point que s'il entre aujourd'hui chez moi, je me hâte de faire disparaître tous les livres étalés. N'a-t-il pas jadis emprunté jusqu'à mon Larousse de poche, qui n'est jamais revenu?

L'autre soir, il passait près de chez moi. Il sonne, entre, bien que je ne sois pas là, fait le tour de la bibliothèque — il m'en reste des vestiges, — et repart. Je reviens, je constate qu'il n'y a plus là une belle édition de La Rochefoucauld que je viens de recevoir en cadeau et je me dis: "Encore un emprunt de Machin".

Hier, je passe à mon tour chez lui, souhaitant qu'il soit absent. Malheur, il est là, en train de lire mon La Rochefoucauld! Il pose le livre sur la table, avance aimablement un fauteuil, sort un coffret de cigarettes et nous commençons de causer.

Le livre, c'est mon livre, — un de mes livres, plutôt. Je le reconnais. Je le prends, en parlant négligemment, je le palpe, je l'ouvre, je vois mon nom sur la feuille de garde. C'est mon bien, je l'emporterai.

Je l'emporterai? C'est plus vite dit que fait. Comme je me lève pour sortir, je mets le volume sous mon bras, je passe dans le couloir. Pour glisser mon paletot, il faut bien que je dépose l'ouvrage sur un meuble, un instant. Mon chapeau roule à terre, je me penche, — et quand je me relève, le livre n'est plus là. J'ai beau chercher du regard, il est introuvable.

—"Tu me rends mon La Rochefoucauld, n'est-ce pas?" dis-je à Machin.

—"Ton La Rochefoucauld? Pas ce soir, mon vieux. J'en ai besoin, pour vérifier trois citations d'un ouvrage que je ne l'ai pas à la main. Mais je te le porterai à ton bureau demain après-midi, sois sans crainte....

—"Je le veux ce soir, je te le rapporterai demain, si tu en as besoin.

—"Je ne prête jamais de livres, tu sais, conclut Machin, goguenard, surtout les livres de mes amis, car ils ne me les rendent jamais."

Pierre KIROUL

Bloc-notes

Nouvel exemple

La commission scolaire catholique d'Ottawa vient d'être obligée de hausser le taux de l'impôt scolaire. Hausse si nécessaire qu'elle a été décrétée à l'unanimité des commissaires présents, en dépit des divergences d'opinion qui les séparent par ailleurs. La taxe scolaire catholique était déjà beaucoup plus élevée que celle des écoles publiques, et l'on voit par là quels sacrifices s'imposent pour maintenir leurs écoles distinctes nos coreligionnaires d'Ottawa.

La cause maîtresse de cette divergence réside naturellement dans l'inégalité de traitement qui résulte de la loi ontarienne sur l'impôt. La presque totalité des compagnies par actions paient leurs impôts aux écoles publiques. Il en est de même du *Canadien National*.

Et voilà encore, singulièrement illustrée par ce fait nouveau, la preuve que l'équité et le bon sens réclament la réforme de la loi.

On sait qu'en principe, celle-ci reconnait l'à-propos de la division des taxes sur les grandes compagnies; mais cette division ne pouvant être faite que conformément à la proportion démontrée des actionnaires catholiques et non-catholiques, la loi est pratiquement inopérante. Car qui démontrera quelle est *aujourd'hui* la proportion des actionnaires catholiques de la compagnie de téléphone Bell, par exemple?

Les catholiques demandent qu'on modifie la loi de telle façon que son principe puisse effectivement et d'une façon habituelle se traduire en acte.

Le petit-fils de René Leblanc

Le vieux notaire René Leblanc est, l'on s'en souvient, l'un des pittoresques personnages de l'*Evangéline* de Longfellow. L'un de nos amis de la Louisiane nous communique une note intéressante, d'où il résulte que M. Dudley-J. Leblanc, l'organisateur du pèlerinage louisianais de l'an dernier, est l'arrière-petit-fils du notaire René Leblanc. C'est un fait auquel M. Leblanc n'a fait, à notre connaissance, aucune allusion, mais qui mérite d'être relevé.

M. Leblanc est né à Erath, paroisse civile de Vermillon, le 16 août 1894. Il est le fils de Numa Leblanc (son vénérable père faisait partie du pèlerinage de l'an dernier) et de Noémi Leblanc. Et les archives de Saint-Martinville possèdent, dit notre ami, l'acte de baptême de Lucas Leblanc, né à la Fausse-Pointe, Louisiane, fils de Rosémont Leblanc, né à Baltimore, Maryland, lequel était le fils de Rosémont Leblanc, né à Grand-Pré, Acadie, lui-même fils de René Leblanc, notaire.

O. H.

Les dernières places

Hâtez-vous! Hâtez-vous!

Au fur et à mesure que se rapproche l'heure du départ, et elle s'approche au galop, il nous faut répéter cet avertissement: Hâtez-vous! Hâtez-vous!

Il ne reste plus qu'un petit nombre de places, et si vous hésitez davantage, vous risquez, non seulement de n'avoir pas une place à votre goût, mais de n'en avoir pas du tout.

De même, il nous faut immédiatement connaître le nombre de ceux qui reviendront par bateau. Nous ne pouvons plus longtemps retenir des cabines non payées.

Tous les paiements sont actuellement exigibles.

Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser au Service des Voyages du *Devoir*, 430, rue Notre-Dame est, Montréal (Tél. Harbour 1241).

La session de Québec

(Suite de la première page)

ble, le cultivateur a déposé son bilan, quand il aurait pu, si ce n'eût pas été de la loi, avec quelques mois de délai, rencontrer toutes ses obligations et continuer à faire fructifier sa terre.

Un grave inconvénient qu'il est bon de signaler, c'est que l'actif du commerçant rapporte davantage à la liquidation, car il est composé de marchandises facilement négociables,, victuailles, bois, etc., et cet actif rapporte de 50 à 75 pour cent, même lors d'une vente forcée. La terre de l'agriculteur est sacrifiée, à 25 pour cent de sa valeur et lorsque les frais sont payés, presque rien ne reste aux créanciers. La libération est aussi difficile parce qu'il n'y a eu qu'un trop petit pourcentage de la dette payé. Et, ainsi donc, l'actif est perdu pour le cultivateur qui continue à porter le poids du passif.

Il est vrai qu'à mon sens, l'objet de la loi de faillite n'est pas de libérer un failli de ses dettes; l'objet de la loi est de faire le partage des biens du débiteur, de sorte que le créancier plus habile ne soit pas payé de préférence aux autres. Même si l'agriculteur n'est pas libéré, le résultat est désastreux à cause de la nature de l'actif et pour le cultivateur qui perd tout, et pour les créanciers qui ne reçoivent rien.

Il y a des dispositions inapplicables à l'agriculteur: délits de faillite, tenue des livres; conditions de la libération que le cultivateur ne peut pas remplir.

Mais au-dessus de toutes ces raisons que je viens de donner, il y en a une autre qui devrait amener le rappel de la loi de faillite, c'est que cette loi ruine le crédit du cultivateur.

Nous avions autrefois la loi de cession de biens. Elle était applicable seulement aux commerçants. Le marchand pouvait aller à la campagne vendre sa marchandise aux cultivateurs. Il n'avait pas de sujets de craintes, il n'avait pas lieu de se demander si dans un ou deux mois, il perdrait sa créance à cause de la faillite de son acheteur. Il mettait sa confiance en celui qui ne l'avait jamais trompé, il accordait le délai nécessaire jusqu'à l'automne. Car ce marchand connaissait l'honnêteté du laboureur; il savait que de la terre canadienne où travaillaient le père et le fils, sortiraient bientôt et infailliblement les moissons et les récoltes abondantes.

Mais aujourd'hui les choses sont différentes: la possibilité de faillite chez le cultivateur rend le marchand plus inquiet. Celui-ci rencontre souvent dans la même paroisse le liquidateur qui sollicite la banqueroute. Le crédit est supprimé et le commerce et l'agriculture en souffrent.

Nous sommes les témoins de ces choses, chaque jour, et nous n'avons pas le droit d'y rester indifférents. Le crédit de l'agriculteur est trop important pour que nous refusions de le protéger et nos inactivités pourraient amener des conséquences déplorables. Légalement nous sommes impuissants à remédier au mal, mais je crois me faire l'interprète de cette Chambre en demandant aux autorités fédérales de légiférer sans délai.

M. Arthur Sauvé, alors qu'il était dans cette Chambre, a émis des idées semblables. Aujourd'hui, il est rendu à Ottawa et il siège à la Chambre des Communes; me permettra-t-il de lui demander de mettre à exécution les idées qu'il a préconisées? Il servira ainsi et la cause du commerce et de l'agriculture.

M. l'orateur, permettez-moi de vous dire que je crois exprimer l'idée des agriculteurs de cette province. J'ai le très grand honneur de représenter un comté essentiellement agricole et j'ai la conviction que ceux-là qui m'ont élu, les cultivateurs de Bellechasse, partagent ma manière de voir.

M. Aldéric Blain, député de Dorion, prend ensuite la parole et félicite M. Robert Taschereau. Il rappelle que lui-même a présenté à la Chambre une motion en ce sens, en 1928, et que la Chambre a été unanime à approuver cette motion.

Le député de Dorion termine en déclarant qu'il estime exorbitant les frais encourus par l'application de la loi de faillite qui est une loi d'origine anglaise.

M. Jean-Paul Sauvé

La motion de M. Robert Taschereau est alors adoptée. On passe aussitôt à l'étude d'une autre motion présentée par M. J.-P. Sauvé, député des Deux-Montagnes, et dont voici le texte:

—"Que cette Chambre exprime l'opinion que les cultivateurs qui livrent dans les cités et villes le lait provenant de leurs vaches laitières ne reçoivent pas des compagnies avec lesquelles ils doivent faire affaires, un traitement juste et équitable, recommande respectueusement au gouvernement d'adopter sans délai, relativement à cette très importante question, des mesures appropriées et efficaces pour que ces cultivateurs reçoivent justice, et pour qu'ils soient raisonnablement protégés.

Le député des Deux-Montagnes rappelle l'importance croissante de l'industrie laitière de la province. Il croit que les laitiers qui expédient du lait aux villes ne reçoivent pas la protection qu'ils méritent, parce qu'il arrive que des expéditeurs envoient une certaine quantité de lait, et que ce lait est employé totalement à la consommation en nature, et cependant, l'expéditeur n'est payé pour une bonne partie, que sur le prix du lait employé à la fabrication de son beurre.

M. Sauvé illustre son argumentation en prenant un cas hypothétique. "Supposons, dit-il, qu'un cultivateur expédie 500 livres de lait, qui sont totalement employées à la consommation, il retirerait donc 5 x $2.00, soit $10.00.

"Toutefois, il est arrivé, et il peut arriver que la compagnie de distibution, i.e., les grandes compagnies prétendent avoir employé seulement 300 livres pour la consommation en nature, et avoir utilisé la balance pour la fabrication du beurre. Les cultivateurs ne reçoivent alors que $8.50.

M. Sauvé fait allusion à la campagne que le *Bulletin des Agriculteurs* mène depuis quelque temps à ce sujet.

M. Messier, député de Verchères, se déclare heureux d'appuyer la motion de M. Sauvé. M. Joseph Renaud, député de Laval, parle de la cause de la situation où se trouvent les laitiers présentement. Il trouve les règlements trop sévères. La Chmabre ajourne ensuite.

Le soir, jusqu'à dix heures, la Chambre a continué le débat sur la question laitière. M. J.-E. Charbonneau estime que l'opposition fait une très mauvaise réclame aux cultivateurs avec cette question. Il reproche à M. Sauvé de faire connaître le malaise existant et de ne pas suggérer de moyen propre à remédier à la crise dont les producteurs de lait ont à souffrir.

M. HOUDE

M. Houde parle ensuite. Au cours de ce débat, dit-il, on a protesté contre la sévérité des règlements de Montréal, au point de vue hygiénique. Je crois qu'on a tort de blâmer l'administration de Montréal et surtout de la tenir responsable de la crise de la mévente du lait. La preuve, c'est que le marché américain nous a été fermé précisément à cause de l'épidémie de typhoïde qui a ravagé Montréal, parce que le lait livré en certains milieux était porteur de germes contagieux. Des mesures hygiéniques plus suivies eussent sans doute empêché cette épidémie et, partant, l'embargo américain placé sur nos produits laitiers.

Par ailleurs, Montréal a dû se protéger contre l'épidémie et ses retours possibles, par des mesures d'hygiène plus rigoureuses. On ne saurait la blâmer de protéger sa population contre des épidémies qui ont causé des centaines de morts.

D'autre part, il y a eu évidemment des abus de la part de certaines compagnies qui reçoivent le lait de nos cultivateurs. Il y a une sorte de combinaison, pour ne pas dire combine. Comme le déclarait le député de Laval, il y a disproportion flagrante entre le prix payé par le consommateur et le prix payé au producteur. Je comprends que la vente, la livraison, la casse, l'embouteillage entraînent des frais importants, mais pas au point de justifier la marge entre le prix payé au producteur et celui payé par le consommateur.

On dit aussi que la classe agricole n'est pas en mesure de contrôler la pesanteur du lait qu'elle vend. Il serait possible de la protéger contre les abus qui peuvent se glisser dans ce domaine. Certains distributeurs obligent les cultivateurs à acheter un double service de bidons, faute d'exactitude dans la livraison, de même la proportion de gras n'est pas déterminée de façon juste pour le producteur. Le gouvernement devra prendre les mesures voulues pour remédier à cet état de choses. Je comprends que la chose n'est pas toujours facile et parfois possible, mais les coopératives des producteurs pourraient avoir des inspecteurs qui, avec le concours du gouvernement, pourrait empêcher des abus, accélérer le service et éviter des dépenses.

M. Godbout

M. Adélard Godbout ajoute alors quelques remarques. Il regrette que l'on ait voulu faire porter au ministère des responsabilités qu'il ne mérite pas. On a prétendu que les producteurs n'étaient pas payés suffisamment pour le gras de leur lait.Cela peut dépendre très souvent des épreuves faites pour prélever des échantillons. Dans deux épreuves différentes faites sur le même échantillon de lait, le pourcentage du gras peut varier de trois dixièmes. S'il le faut, le gouvernement nommera un plus grand nombre d'inspecteurs, car il ne veut pas que les cultivateurs soient exploités. Le ministre soutient que son département ne peut intervenir pour dire aux compagnies qui reçoivent le lait des producteurs: Vous convertirez telle ou telle quantité en beurre, telle ou telle quantité en fromage, et vous garderez tant de gallons de lait à son état naturel. Nous nommons à l'heure actuelle une commission qui fera une étude spéciale de la question, afin de voir s'il n'y a pas moyen de protéger davantage le cultivateur.

M. Godbout rappelle alors les conseils de feu M. J.-E. Caron, qui demandait aux producteurs de lait de continuer leur encouragement à la petite beurrerie de campagne, afin de prévenir le contrôle des industries des grandes villes.

Le ministre en vient ensuite à parler de la tuberculinisation. Il note que personne n'a été forcé de faire l'épreuve de la tuberculine. C'était le devoir du gouvernement de protéger la population de Montréal. La mesure a été très économique pour les cultivateurs quoi qu'on en dise. Elle s'imposait au point de vue de l'hygiène, et Montréal ne doit pas être blâmé d'avoir appliqué les règlements. Il y a eu marge entre le montant reçu par le producteur et le montant payé par le consommateur, principalement parce que des produits ont été livrés sans aucun contrôle. Il ne faut pas mettre la faute seulemnet sur les villes, ni sur les grandes compagnies, mais sur certaines petites compagnies qui ont présenté des produits d'ordre secondaire sur le marché.

M. J.-P. Sauvé résume la discussion, il prétend que la constatation d'un mal n'est pas une mauvaise politique.

Comme la discussion achève, on apporte à M. Sauvé un verre de lait que M. William Tremblay fait tomber sur le pantalon de M. Joseph Renaud. Les rires calmés, on adopte la motion de M. Sauvé.

M. David et les Juifs

M. David soumet alors le projet des écoles juives.

La loi des écoles juives présentée l'an dernier, dit M. David, permettait aux protestants et aux Juifs de s'entendre sur la question d'éducation des enfants juifs. Le délai pour l'entente devait expirer le 1er avril 1931.

Dieu merci, dit M. David, et pour l'avantage de notre population et de l'élément judaïque, et dans l'intérêt de la bonne entente, cette entente entre protestants et Juifs a eu lieu. Et c'est cette convention intervenue qui fait l'objet du présent bill sujet à l'approbation de cette Chambre. Cette entente sera pour une période de quinze années.

Les protestants continuent à donner l'instruction aux enfants juifs à condition que le coût par tête sera estimé à $75; et dans certains cas si cette somme est insuffisante le surplus sera pris à même le tableau des neutres.

Pour Montréal, le coût de l'enseignement aux enfants juifs est pris sur la liste neutre, et le bill déclare que l'évaluateur de la ville mettra en regard des contribuables juifs la lettre J et en face des noms des autres propriétaires non-chrétiens, la lettre N.

Cette base de paiement n'est pas nouvelle. Il y a quelques années la commission scolaire protestante a demandé que la taxe neutre soit augmentée de deux sous pour permettre à la commission protestante de compenser les dépenses entraînées par l'éducation des enfants juifs. Tels sont la base et les points essentiels du bill.

M. David ajoute que le principe du bill a été soumis aux autorités religieuses et aux comités catholique et protestant du conseil de l'instruction publique. Leurs Eminences ne se sont pas prononcées sur l'accord financier, mais seulement sur le principe du bill.

M. David lit alors les délibérations du conseil sur cette question. M. David répète qu'il ne peut y avoir ici plus qu'une majorité et une minorité, tantôt française, tantôt anglaise. Mais il croit que tous ceux qui viennent dans notre province ont droit de s'attendre à ce que leurs enfants seront instruits.

M. Blain

Voici le résumé que M. Blain nous a donné de son discours.

La Loi 20 Geo. V, ch. 61, intitulée "Loi concernant l'éducation des enfants de croyance judaïque dans l'Ile de Montréal", établissait une commission des écoles juives à Montréal, et avait comme conséquence immédiate de créer une troisième minorité et un organisme nouveau.

L'opposition a demandé à la Législature de ne pas se prononcer sur le projet de loi, tant que le Conseil de l'Instruction publique ne se serait pas prononcé. Cet amendement fut rejeté, bien qu'il fût conforme à notre constitution et à la loi de l'Instruction publique (articles 22 et 23).

Je ne faisais pourtant que me conformer à notre plus saine tradition en matière d'instruction publique. Certains de nos amis hébreux nous en ont blâmés fortement dans leurs discours et nous ont fait porter une responsabilité vis-à-vis certains de leurs co-religionnaires injustement. Nous savions et nous savons encore que la majorité des Juifs aimaient mieux envoyer leurs enfants aux écoles protestantes et ne tenaient pas du tout à avoir des écoles à eux.

Les députés de Saint-Louis, de Saint-Georges et de Cartier au fédéral en ont fait une colère, comme si nous voulions les persécuter, les poursuivre et les chasser du pays. Ces honorables députés devraient pourtant savoir que notre législature s'est maintes fois occupée d'eux. Je cite notamment la loi 3 Ed. VII, (1903) ch. 16, "loi amendant les lois concernant l'instruction publique, relativement aux personnes professant la religion judaïque; 13 Geo. V, Ch. 44 (1922) loi concernant l'éducation des enfants des catholiques et non protestants; 20 Geo. V, ch. 61 (1930) "Loi concernant l'éducation des enfants de croyance judaïque dans l'Ile de Montréal"; 21 Georges V (1931), "Loi concernant l'éducation de certains enfants dans Montréal et Outremont".

Pour des gens qui veulent les persécuter, je trouve qu'ils ont été généreux dans leurs préoccupations. Et je citerai même 1 Geo. IV ch. 57 (1832), Bas-Canada, "Acte pour déclarer que les personnes qui professent le judaisme ont certains droits".

A cette époque (1832), le Bas-Canada était entièrement canadien-français et n'empêche que notre législature du temps a promulgué l'acte que je viens de citer.

Il ne faut pas oublier que les Juifs n'ont de droits qu'en autant que la majorité leur en donne; qu'il n'y a ici, au pays, que deux minorités, l'anglaise dans la province de Québec, et la française dans les autres provinces; je ne considère pas que nous sommes justifiés d'en créer une troisième.

La Loi de l'an dernier a eu pour résultat que 22 races différentes sont allées demander des classes de leur langue à la Commission des écoles catholiques de Montréal, au mois de septembre dernier. Si ces demandes étaient accordées, — et les autres races ont autant raison d'en demander que les Juifs — ce serait une véritable tour de Babel.

Malgré la résolution du Conseil de l'Instruction publique de 1928, demandant de ne pas passer aucun projet de loi scolaire nouveau, la Législature a passé outre et a légiféré comme l'on sait.

Cette année, le conseil de l'Instruction publique n'a pas été consulté. Mais les deux comités ont été consultés séparément: le comité protestant n'a approuvé l'entente qu'il s'agit de ratifier par le présent bill que sous réserve des droits reconnus aux protestants, en vertu du jugement du Conseil privé dans la cause de Hirsch, (page 200, Law Reports — 1928).

Le comité catholique a approuvé, mais sous réserve de la discussion de la partie financière.

Voici quels sont les termes de ces approbations:

Mais je dois déclarer que la liberté est réservée à chacun d'entre nous, à tout le monde, vu que le projet soumis aux deux comités précités n'est pas le même que celui qui nous est présentement soumis. Le principe du bill actuellement devant nous, c'est la ratification de l'entente entre protestants et juifs. Nous sommes en faveur d'une entente, mais nous n'approuvons pas toutes les clauses de l'entente annexée au présent bill.

Le bill a encore pour effet de créer un quatrième tableau, et c'est pourquoi je voterai contre.

Pendant le discours de M. Blain, M. Bercovitch a demandé s'il serait prêt à adopter la loi 3 Edouard VII, déclarée ultra-vires par le conseil Privé. M. Blain répond que puisque cette loi est anticonstitutionnelle, il ne pourrait évidemment la passer de nouveau; il admet aussi qu'il ne voterait certainement pas pour laisser les enfants juifs sans instruction.

M. Cohen

Au sujet du déplacement du monument Crémazie, M. Cohen dit que la population juive n'a pas approuvé un tel mouvement et que le conseil municipal a bien fait de rejeter pareille proposition.

M. Cohen suggère en riant qu'on élève un monument à M. Houde.

M. Renaud. — Ce sera au moins un Canayen.

M. Bercovitch parle ensuite.

M. Bercovitch

L'opposition, dit-il, n'a pas toujours professé les sentiments qu'elle a aujourd'hui. Personnellement M. Bercovitch a toujours professé les mêmes principes au sujet des écoles juives séparées. Il a toujours été opposé aux écoles séparées, mais il voulait que les Juifs aient le droit d'instruire leurs enfants, dans cette province.

"Telle était mon attitude en 1922, dit-il, et telle est mon attitude aujourd'hui. Je crois qu'elle sera toujours la même, car j'estime qu'on ne doit pas créer une autre liste dans Québec, mais j'estime également que nous avons droit d'être représentés sur l'organisme auquel nous payons nos taxes. En réalité, la question qui se pose, c'est *"taxation without representation"*.

M. Bercovitch déclare que ses amis de l'opposition ont parcouru la province en protestant contre les écoles séparées et les droits scolaires juifs, et qu'ils ont sans doute oublié qu'aux élections générales de 1927, M. Louis Fitch était alors le candidat officiel de l'opposition et que son programme était surtout fondé sur la demande des écoles séparées. C'était bien différent en 1927, qu'au lendemain de la loi de 1930. Le chef de l'opposition, dit M. Bercovitch, devrait se rappeler cette page d'histoire politique. Le parti conservateur en 1927, en appuyant M. Fitch, approuvait tacitement le principe des écoles juives séparées. Mais depuis l'an dernier, on chante une autre chanson et le chef de l'opposition a parcouru la province en reprochant au gouvernement d'avoir accordé aux Juifs des privilèges plus grands que ceux accordés aux autres minorités.

Des orateurs ont parcouru la province en condamnant le gouvernement pour avoir accordé des écoles séparées aux Juifs, alors que nous, nous savons que la loi de 1930 ne les accordait pas. Soyons justes et honnêtes.

Le bill de l'an dernier a simplement posé le principe que les Juifs pourraient passer une entente avec les protestants ou les catholiques pour l'éducation de leurs enfants, et qu'advenant la faillite d'une telle entente, ils pourraient établir leurs propres écoles. Cette loi a été votée afin de trouver s'il serait possible de faire des arrangements pour empêcher de jeter 12,000 enfants juifs dans la rue, au cas où les protestants ne voudraient pas les accepter. Le gouvernement pouvait-il faire autre chose qu'adopter la loi passée l'an dernier? Cette loi de l'année dernière contenait des dispositions pour permettre une entente entre les Juifs et les protestants ou les catholiques; et c'était seulement dans le cas où toute entente serait impossible que les Juifs auraient eu le droit d'établir leurs propres écoles. Nous ne devons pas oublier que la loi, en même temps qu'elle créait la commission des écoles juives, décrétait que la commission aurait droit de faire des ententes avec les autres corps, mais que cette commission obtenait les mêmes droits et pouvoirs que les membres des commissions protestantes et catholiques. Si vous remontez à l'origine des difficultés, vous trouverez qu'il y avait deux questions entre les protestants et les Juifs; celle de l'éducation des enfants juifs et celle de la représentation du comité protestant. Lorsque la chose a été discutée, dit le député, j'ai nettement déclaré que j'étais opposé aux écoles séparées, mais que je ne voulais pas être placé dans une situation inférieure aux autres classes. J'ai dit que, j'étais l'ennemi juré des écoles séparées, mais que si on nous refusait le droit de représentation sur la commission, je préférerais les écoles séparées à une situation d'infériorité. La loi de l'an dernier a établi la commission juive et nous a acocrdé les décrets reconnus par la décision du Conseil privé.

Ce à quoi je m'objecte dans le présent bill, c'est que vous enleviez aux membres de la commission juive leurs droits. Vous amputez la commission, vous la rendez ineffective; c'est injuste, rétrograde et réactionnaire de nous placer dans une telle position. Cela signifie que nous n'avons ni droit ni pouvoir, pour l'éducation de nos enfants.

La loi de l'an dernier nous donnait droit de faire des arrangements et au cas de mésentente d'établir des écoles séparées. Vous donniez à la commission juive les mêmes droits et les mêmes pouvoirs qu'aux autres commissions. Par la loi actuelle vous enlevez aux Juifs le droit d'établir leurs écoles en aucun temps. Vous enlevez les droits et pouvoirs de la commission et plus que cela, vous laissez les autres sections de l'Ile de Montréal, en dehors de Montréal et d'Outremont, dans une situation aussi précaire qu'avant la loi de 1930. La commission juive n'a passé d'entente qu'avec la commission scolaire protestante de Montréal et les commissaires d'Outremont. Il n'y a aucune entente avec Westmount, Verdun, Lachine, et si cette loi est appliquée, elle signifie que dans ces municipalités ainsi que les autres intéressées, sur l'île, les enfants juifs se trouveront dans la même position que les enfants juifs de Montréal avant la loi de l'an dernier. Je dis que le nouveau bill enlève tous les pouvoirs à la commission et qu'il est injuste. Je dis que le problème n'est pas résolu et qu'à tout le moins le bill est prématuré. Qu'allons-nous faire si la commission scolaire protestante de Westmount décide demain de dire aux enfants juifs de sortir de ses écoles? Comment finirons-nous par résoudre ce problème? Je dis qu'il est injuste d'enlever à la commission scolaire juive tous ses pouvoirs de continuer ses négociations. Après tout nous sommes tous citoyens de ce pays. Le député de Dorion a déclaré tantôt que nous n'avions pas été maltraités ici.

Je ne connais pas de Juif qui se soit jamais plaint depuis un siècle ou plus. Je ne connais personne d'autorisé qui ait proféré une telle plainte. Notre grief est d'aujourd'hui. Nous ne nous plaignons pas du traitement reçu dans le passé, nous sommes satisfaits à cet égard et tout ce que nous voulons c'est le *statu quo;* nous voulons continuer ainsi. Nous ne nous plaignons pas de la loi de l'année dernière. Nous disons que vous adoptez une loi pour ratifier une entente entre les protestants et les Juifs et je prétends qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une telle législation. La loi de l'an dernier est amplement suffisante pour la ratification du contrat. La loi de l'année dernière a en vue une entente entre les protestants et les Juifs avec une clause disant que le lieutenant-gouverneur en conseil, sur rapport du surintendant de l'instruction publique, pourra ratifier tel contrat.

Il n'est pas du tout besoin de ratifier par une nouvelle loi le contrat passé entre Juifs et protestants. On objectera qu'il faut ratifier l'entente financière; mais il y a un second bill qui traite précisément de l'arrangement financier. Non, ce bill n'a qu'un seul but, c'est d'enlever à la commission scolaire juive les pouvoirs qu'elle possède.

M. Bercovitch compare les lois de l'an dernier et de cette année et conclut que par le nouveau bill, la commission juive n'a désormais aucun pouvoir. A supposer, par exemple que la commission scolaire protestante ne remplisse pas son contrat, quels pouvoirs a la commission juive?

Elle peut prendre une poursuite en Cour? Le premier contribuable venu peut faire la même chose. Et puis le contrat est fait pour 15 ans. Et après? Si nos amis protestants ne veulent pas continuer l'entente, qu'arrivera-t-il?

Nous n'avons plus le pouvoir d'établir des écoles séparées. Ce contrat a été fondé sur ce principe cependant, et avec l'aveu que la commission juive avait certains pouvoirs. Maintenant vous les niez. Qu'arrivera-t-il demain si la commission protestante refuse de remplir ses engagements? Je sais que le gouvernement tente de résoudre sincèrement le problème, mais la loi actuelle est injuste et laisse la question encore ouverte.

On devrait nous laisser le droit d'établir nos propres écoles si nous ne pouvons nous entendre avec les protestants. On n'a pas le droit de nous enlever les droits accordés l'an dernier. Je ne formule pas cette réclamation parce que nous sommes Juifs, mais parce que nous sommes Canadiens; et comme citoyens canadiens, nous réclamons les mêmes droits et privilèges que les autres citoyens canadiens. Par le bill actuel vous créez une classe spéciale de citoyens et vous faites des Juifs une classe inférieure.

M. Bercovitch cite alors un extrait de Shakespeare. Il conclut en disant que les Juifs ont droit d'instruire leurs enfants tout autant que les hommes d'autres races, et que l'on n'a pas le droit de marquer une classe de citoyens comme inférieure.

"Nous les Juifs, dit-il, nous avons fait tout pour nous enraciner dans cette province. Parlant en tant que Juif, je refuse de reconnaître une majorité ou une minorité, anglaise ou française. Je suis un citoyen, dans le sens plein et entier.

"Nous voulons les mêmes droits que les autres citoyens, les mêmes pouvoirs pour notre commission que pour les autres commissions, et une politique qui fera l'union plus grande au lieu de créer de la désunion.

"Nous voulons travailler la main dans la main avec les autres citoyens mais pas dans la situation d'infériours. Les Juifs ont été de bons et loyaux citoyens."

M. Bercovitch termine son discours par une envolée sur les Juifs qui ont illustré tous les pays et tous les domaines, dans les activités sociales, économiques et artistiques.

M. Duplessis

La fin du discours de M. Bercovitch a été saluée d'applaudissements et M. Duplessis propose alors l'ajournement du débat. Il était alors exactement minuit. Le premier ministre refuse en disant que d'autres devaient prononcer aussi des discours. En fait, le premier ministre a accordé l'ajournement vingt minutes plus tard, après le discours de M. Duplessis, sur demande de M. Cohen.

Il est malheureux, dit M. Duplessis, que sur une question aussi importante et qui requiert toute l'attention de la Chambre, une demande aussi légitime ait été refusée par le premier ministre. Je vais donc examiner la question, mais sans suivre l'exemple du premier ministre. Cette question des écoles est des plus complexes. Nous venons d'entendre le député de Saint-Louis en parler avec éloquence, avec une érudition et une élégance qui prouvent que le système scolaire donné à la population juive par la Commission scolaire protestante est amplement suffisant.

Le député de Saint-Louis a déclaré à propos de la candidature de son adversaire en 1929, que l'opposition endossait le programme de M. Fitch, sur la question scolaire juive, parce que M. Fitch était candidat oppositionniste. Et M. Bercovitch a vu dans le programme de M. Fitch sur les questions scolaires la réflexion du programme et des idées de l'opposition en cette matière. C'est pousser un peu loin les conclusions.

Ainsi le gouvernement n'a pas coutume de charger le député de Saint-Louis d'exprimer la politique du gouvernement, et il se charge de ce soin. De même, en l'occurrence, M. Fitch exprimait ses vues, qui n'ont pas été incorporées dans le programme officiel du parti conservateur.

Si l'on étudie le bill, à la lumière des déclarations du député de Saint-Louis, il résulte que ce bill est fondé sur le refus de la commission scolaire protestante de nommer un représentant juif dans la commission.

Donc ce n'est pas parce que la commission protestante refusait d'instruire les enfants juifs dans ses écoles. Il s'ensuit partant que cette question ne relève pas de la Législature, mais est une question de régie interne. Et je me demande pourquoi nous serions appelés à légiférer sur cette attitude de la commission des écoles protestantes. Ce serait lui faire injure, car elle a assez de largeur d'esprit pour rendre justice aux enfants juifs. Et la preuve qu'elle donne une bonne instruction, c'est que MM. Cohen et Bercovitch ont montré à cette Chambre qu'ils avaient été remarquablement instruits et bien traités.

Dans ce bill il y a plusieurs principes soulevés.

L'an dernier le gouvernement a présenté un bill qui créait des écoles juives séparées. L'opposition a demandé de référer la question au Conseil de l'instruction publique. Et en cela, elle ne faisait que respecter la loi. Le secrétaire provincial a déclaré que le bill n'a pas été soumis au Conseil de l'instruction publique, parce que le bill avait été présenté à une heure trop tardive de la session. C'est une preuve de plus que la mauvaise habitude du gouvernement de présenter les plus importantes mesures à la dernière minute, devrait disparaître.

Cette année le bill que présente le gouvernement a l'approbation du Conseil. Mais cette approbation, c'est plutôt la condamnation du bill de l'an dernier, c'est surtout l'approbation du rappel de la loi de l'année dernière. Car le sens du bill actuel, c'est surtout la condamnation de la mesure présentée l'an dernier.

Il convient de noter, avant d'entreprendre l'étude de ce bill, que ceux qui sont venus habiter ce pays sont venus avec l'entente de se soumettre aux traditions, coutumes et lois de ce pays. Et l'on ne devrait pas confondre les droits avec les privilèges, et se rappeler que notre régime scolaire est fondé sur les lois, coutumes et traditions, et que ceux qui sont venus de l'étranger pour vivre dans notre province ont accepté d'en respecter les lois, les coutumes et les traditions.

Dans ce bill il n'est pas question du droit des parents à l'éducation des enfants. Et ce bill présente des précédents très graves. Ainsi est-il raisonnable que le gouvernement ait la haute main en matière d'éducation?

Ce bill illustre la tendance du gouvernement en ce sens, à nommer et destituer les commissaires d'écoles, son ingérence dangereuse en matière éducationnelle. En approuvant ce bill, je me trouverais à approuver le gouvernement de se constituer le créateur d'un

(Suite à la 8ème page)

Avis de décès

RENAUD-JEANNOTTE — A Montréal, le 31 mars 1931 à l'âge de 61 ans 4 mois, est décédée à sa demeure, 1617 Maisonneuve, Aldina Jeannotte, épouse de feu le Dr Louis Zénon Renaud. La défunte laisse un fils, Octavien. Les funérailles auront lieu lundi le 6 avril. Le convoi funèbre partira de sa demeure pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de Mascouche, lieu de la sépulture. Elle était dame de Ste-Anne et du Tiers-Ordre de St-François. Pas de fleurs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

BARSALO-PRUD'HOMME — A Montréal, le 29, à 66 ans, Angélina Marchand, épouse en 1ères noces de Paul Barsalo, et en 2èmes noces, veuve de Joseph Prud'homme.

BOUQUET — A Marseille, France, est décédé le 12 mars, à 60 ans, Jules-Pierre Bouquet, autrefois de Montréal.

BRIEN — A Montréal, le 29, à 55 ans, Joseph Brien, époux de Marie-Thérèse Cadet.

CARDINAL — A Valleyfield, le 29, à 70 ans, Aldéric "Mac" Cardinal, époux de feu Mélétine Bertrand.

CARON — A Montréal, le 31, à 46 ans, M. Oslas Caron, époux de Florida Brunet et fils de M. J. Caron, boulanger.

CORRIGAN — Mardi, le 31, à la demeure de sa fille, Mme D. Cuetara, 5231 ave du Parc, dans sa 68ème année, Marie-Louise Lemieux, veuve de John Francis Corrigan et arrière-petite-fille de la fondatrice de l'Ordre des Soeurs de la Merci.

DESIMONE — A Montréal, le 30, à 35 ans, Francesco Desimone, époux d'Anna Allard.

DESROCHERS — A Montréal, le 30, à 77 ans, Louis Desrochers, époux de Délia Vendette, autrefois de St-Roch de L'Achigan.

DESROCHERS — A St-Polycarpe, le 30, à 58 ans, Marie-Louise Rangé, épouse de Fabien Desrochers.

DUPRE — A Montréal, le 30, à 21 ans, Marcel Dupré, fils de M. et Mme Joseph Dupré (née Maria Roger).

HENRI — A Montreal, le 30, à 17 ans, Roger Henri.

LACASSE — A Sainte-Anne des Plaines, Mme Amédée Lacasse, née Clérilda Gauthier, à 58 ans.

GOSSELIN — A Montréal, le 30, à 36 ans, Yvonne Gosselin, fille de M. et Mme Etienne Gosselin.

LABRECQUE — A Ottawa, le 29, à 76 ans, Elise Barrette, épouse de feu Louis Labrecque.

LAMONT — A Montréal, le 29, à 66 ans, Mme Stanislas Lamont, née Rosilda Jodoin.

LEGAULT — A Montréal, le 31, à 58 ans, Alphonse Legault, époux de Clémentine Trottier.

LEMIEUX — A Montréal, le 31, à 39 ans, Télesphore Lemieux, époux de feu Rose Lorrain.

LUSSIER — A Montréal, le 30, à 19 ans, Juliette Lussier, fille d'Arthur Lussier et Solomé Lanthier.

POULIN — A Montréal, à 60 ans, Hermine Lafleur, épouse de Louis-Généreux Poulin, commerçant au Marché Bonsecours.

RENAUD-JEANNOTTE — A Montréal, le 31, à 61 ans, Aldina Jeannotte, épouse de feu Dr Louis-Zénon Renaud.

SABOURIN — A Montréal, le 30, à 58 ans, Joseph Sabourin, époux d'Edwidge Cyr.

SAVIGNAC — A Montréal, le 17, à 2 ans, Pierre Savignac, enfant de M. et Mme Théodore Savignac, née Germaine Gervais.

TELLIER — A Montréal, le 30, à 65 ans, Adolphe Tellier, époux de Clémence Brabant.

VANIER — A Montréal, le 30, à 73 ans, Elisa Bertrand, épouse de feu Philias Vanier.

Geo. Vandelac Limitée
Directeurs de funérailles—SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES, 120,*Rachel Est, MONTREAL.*
G. Vandelac, jr. Tél. BELAIR 1203-1204 Alex. Gour

LA SOCIETE COOPERATIVE DE FRAIS FUNERAIRES
FONDEE EN 1895
Salons mortuaires de première classe
302, Ste-Catherine Est, Montréal
Entrepreneurs de Funérailles
Assurance Funéraire
Téléphone HArbour 5555

Docteurs, Consultez ! ! !
ETABLISSEMENTS GAIFFE, GALLOT & PILON
34, Blvd de Vaugirard — Paris XVème
Rayons X Diathermies
Electrothérapie
GALLOIS & CIE
54, Chemin Villon, Lyon (Rhône)
Ultra-violets, infra-rouges
Lampes asciatiques pour salles d'opérations et dentistes
Electrodes de quartz.
Prix et conditions les plus avantageux
Devis et catalogues sur demande
Service d'un Ingénieur électricien-radiologiste.
Agence générale pour le Canada:
Paul CARDINAUX, D.S.
"PRECISION FRANÇAISE"
3158, St-Denis HA. 2357
MONTREAL

VITTEL
GRANDE SOURCE
EAU MINERALE NATURELLE
Une bonne diurèse constitue un véritable lavage du sang.
VITTEL GRANDE SOURCE
à jeun et aux repas, est le plus puissant des diurétiques naturels.
EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN
Embouteillée aux Sources même à VITTEL (FRANCE)
Exiger la marque
Agent Général pour le CANADA
J. ALFRED OUIMET
84, St-Paul Est, MONTREAL

ERNEST LAVIGNE
Organiste à St-Jean-Baptiste
Professeur de piano, orgue, théorie, solfège.
958, avenue Duluth Est
Tél. FRontenac 5344 - Montréal

Avis légal

Province de Québec,
District de Montréal
No F-83741

Cour Supérieure

HONORIUS LARIN, garagiste de la cité et du district de Montréal, Demandeur
Vs
M. C. McDOUGALL ci-devant du même lieu, et maintenant de lieux inconnu, Défendeur
&
La CITE DE MONTREAL, Tiers-Saisie.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Montréal, 31 mars 1931.
T. DEPATIE,
Député-Protonotaire

Ed. Flamand,
31 rue St-Jacques ouest.

L'"Ami Fritz" au Gesù, le 14 avril

Mardi, 14 avril prochain, clôture de saison de la section dramatique des anciens de Ste-Marie, sous la direction de M. Louis-Philippe Hébert.

L'*Ami Fritz*, spirituelle comédie en trois actes, d'Erckmann-Chatrian, sera à l'affiche.

La distribution comprendra MM. H. Charland, L.-P. Hébert, G. Carmel, P. Guèvremont, A. Amirault, C. Sutton, R. Pinard, C.-A. Valleran, etc.

Billets en vente au sous-sol de l'église du Gesù. Lancaster 4453. Répétition pour enfants samedi, le 11, à 2 h. 15 p.m.

(Communiqué)

VOLUME XXII — No 75 DERNIERE HEURE Montréal, mercredi 1er avril 1931

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

– CALENDRIER –

Demain: JEUDI, 2 avril 1931.
JEUDI SAINT
Lever du soleil, 5 h. 40.
Coucher du soleil, 6 h. 28.
Lever de la lune, 6 h. 16.
Coucher de la lune, 5 h. 35.
Pleine lune, le 2, à 3 h. 12 m. du soir.
Dernier quart., le 9, à 3 h. 21m. du soir.
Nouvelle lune, le 17, à 8 h. 6 m. du soir.
Premier quart. le 25, à 8 h. 46 m. du matin.

– DEMAIN –

BEAU
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 52.
Même date l'an dernier 26.
Minimum aujourd'hui 46.
Même date l'an dernier 24.
BAROMETRE
10 heures a.m. 29.74. 11 heures a.m. 29.76. Midi: 29.72.
Chiffres fournis par la maison M.-E. de Meslé, 1610 St-Denis, Montréal.

La loi des successions, à la Législature

M. Duplessis réclame pour les familles nombreuses

Québec, 1. (D.N.C.). — La Chambre a étudié ce matin la loi sur les succession. Le premier ministre en sa qualité de trésorier provincial, a expliqué les modifications apportées à la loi. M. Maurice Duplessis déclare que la loi est injuste en ce qu'au lieu d'imposer la taxe sur la part de chaque héritier, elle impose la taxe sur le montant global de la succession.

Pareil système est hostile aux familles nombreuses. Supposons, par exemple, une succession de $25,000 avec un seul héritier. Ce dernier ne paie rien. Supposons par ailleurs une succession de $30,000 à répartir entre six enfants. Dans ce dernier cas les droits de succession s'appliquent à la somme de $30,000 et chacun des six héritiers qui n'aura reçu que $5,000, devra, cependant, payer taxe.

Il y a là une anomalie qui devrait disparaître.

Le premier ministre répond que la loi telle quelle a toujours été en force et que c'est le régime partout en vigueur.

M. Duplessis: N'empêche qu'un tel régime est hostile aux familles nombreuses.

M. Taschereau déclare que le principe d'imposer la taxe sur la part de chaque héritier s'applique dans le cas de la surtaxe, à partir de $50,000.

M. Duplessis signale une autre lacune de la loi. Celui qui hérite de $25,000 en ligne directe ne paie pas un sou de taxe, tandis que celui qui hérite de $25,001 va payer la taxe non pas sur $1.00 mais bien sur $25,001.00. Personne ne prétendra que c'est juste.

Le premier ministre explique que l'on n'a pas le temps de refaire le bill.

M. Duplessis note que la nouvelle loi a pour objet principal de diminuer les droits sur les grosses successions. Il convient que la taxe soit justement répartie et qu'elle ne soit pas de nature à chasser les capitaux de la province.

L'an dernier, le trésorier provincial, M. McMaster, avait déclaré que dans Québec les grosses successions étaient moins taxées qu'en Ontario. Et M. Nicol, au Conseil législatif, annonçait que le gouvernement soulageait le fardeau des petits pour en charger ceux qui sont capables de payer.

Evidemment l'enthousiasme n'a pas été long et à la veille des élections, le gouvernement n'a pas voulu mécontenter ceux qui peuvent souscrire à la caisse électorale.

Le premier ministre répond qu'il n'hésite pas à admettre que le gouvernement avait fait une erreur l'an dernier, et qu'il avait trop augmenté la taxe sur les grosses successions.

Car une taxe trop élevée éloigne le capital. Nous avons une loi très généreuse pour les petites successions et nous voulons qu'on sache dans tout le Canada, que c'est dans la province de Québec que les droits sur le capital sont le moins élevés. La moyenne de ces droits est de 12% dans Québec contre 17% dans Ontario. Nous voulons faire comprendre au capital étranger que c'est dans notre province que les charges sont le moins lourdes.

M. Taschereau répond que les successions Timmins et Perron, qui sont considérables, ont été taxées sur la loi adoptée l'an dernier et que la loi actuelle n'a aucun effet rétroactif.

M. Taschereau refuse de révéler le montant des taxes payées ou à payer sur ces deux successions, car la chose est de nature à provoquer des ennuis sérieux, règle générale, dit-il. Autrefois il est arrivé que la publication de pareils détails a compromis le crédit de maisons bien établies.

M. Duplessis répond qu'il ne tient pas à en connaître plus long pour le moment mais il tient à dire au premier ministre que c'est le droit absolu de la Chambre de connaître ces détails.

M. Guertin signale le cas de certaines successions qui ont fait leur argent à même les ressources naturelles de la province, comme cette compagnie qui a acheté pour $675 de la province un pouvoir hydraulique de 175,000 c.v.

M. Duplessis dit que le gouvernement devrait étendre l'exemption de taxe sur les successions léguées pour fins de bienfaisance, d'éducation et pour fins religieuses.

Le premier ministre répond que la loi y pourvoit déjà largement pour les dons ou legs aux institutions religieuses et charitables de la province. Quant aux dons de ce genre aux oeuvres d'en dehors de la province, le premier ministre estime qu'il convient de garder ces sommes dans la province pour les institutions de la province.

La loi est adoptée en comité plénier et la troisième lecture est ajournée à la prochaine séance.

M. RENAUD RECLAME DES DEDOMMAGEMENTS

Le premier ministre propose alors que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Renaud, secondé par M. Sauvé, propose l'amendement suivant:

Amendement Renaud: "Que tous les mots après "que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Tout en consentant à voter des subsides à Sa Majesté, cette Chambre affirme que le gouvernement devrait traiter avec justice tous les cultivateurs dont les animaux ont été abattus, dans le passé, à la suite de l'épreuve à la tuberculine, et, pour atteindre ce but, cette Chambre réclame l'adoption immédiate des mesures requises pour que les cultivateurs intéressés reçoivent une indemnité raisonnable."

M. Tremblay veut parler, mais M. Bouchard ayant lu l'amendement, les règlements défendent tout discours.

Le vote est pris et l'amendement est rejeté par 53 voix contre 8.

On discute un crédit de $35,000 pour le secrétariat provincial.

MM. Blain, Duplessis et David échangent des brocards à l'amusement général de la Chambre.

Un désastre à Ottawa

LE R. P. BERGEVIN, DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA, A ACCOMPLI UN ACTE D'HEROISME PENDANT L'INCENDIE DE L'HOTEL DE VILLE DE LA CAPITALE

Ottawa, 1er (S.P.A.) — La plus grande partie de l'hôtel de ville d'Ottawa est aujourd'hui en ruines et sept pompiers sont à l'hôpital. On n'est pas encore fixé sur la gravité de leurs blessures. L'incendie a fait rage quatre heures dans le vieil édifice de pierre la nuit dernière. Les pertes s'élèveront à $150,000 ou $200,000, sans parler de la perte irréparable de nombreux documents et des filières.

A l'exception d'un homme, on ne croit pas que les sept pompiers qui ont été précipités d'une hauteur de 50 pieds lorsqu'une voûte massive est tombée du dernier étage soient sérieusement blessés. Les hommes travaillaient courageusement à l'intérieur de l'édifice lorsqu'un pilier de maçonnerie céda dans la tour et entraîna par son poids la voûte. Les pompiers qui travaillaient tout près de la voûte furent précipités dans la cave à demi remplie d'eau. Les hommes se trouvèrent emprisonnés dans les débris et sous les poutres.

Un prêtre, le R. P. J. L. Bergevin, professeur à l'Université d'Ottawa, échappa aux policiers qui voulaient le retenir et s'élança héroïquement dans l'édifice à la recherche des hommes. Il parcourut plusieurs pièces, criant qu'il était un prêtre catholique, mais les pompiers avaient tous perdu connaissance. Il donna alors une absolution générale. Il fallut 90 minutes de travail acharné de la part de leurs camarades pour retirer les blessés des ruines.

Le revenu du port

UNE FORTE DIMINUTION

Selon les chiffres fournis par M. Arthur Magnan, percepteur du revenu national au port de Montréal, le revenu total du port pour l'année 1930 31 fut de $88,307,761.85. Celui de l'exercice fiscal précédent s'élevait à $105,338,846.40. Les prévisions que les revenus diminueraient considérablement se sont réalisées, par suite de la dépression économique qui sévit au pays, et la diminution exacte des revenus est de $17,031,084.55 pour l'année, à comparer avec l'année précédente.

C'était hier la dernière journée de l'année fiscale 1930-31. Les recettes pour le mois de mars 1931 furent de $6,232,384.35, soit $1,317,958.80 de moins que le mois correspondant de 1930.

La marge la plus considérable qui s'est produite entre les revenus de deux mois correspondants fut celle d'octobre 1931 avec octobre 1930. Elle fut de $2,544,908.73 en diminution.

C'est en 1928-29 que le port de Montréal a perçu les hauts revenus: soit $105,462,181.21. L'année suivante, il a presque perçu le même montant soit $105,338,846.40. La réduction de la taxe des ventes à 1 p. c. a été pour beaucoup dans la réduction des recettes.

Poisson d'avril aux détectives

Les détectives de l'escouade des vols à main armée se sont rendu compte que c'était aujourd'hui le 1er avril et qu'ils étaient exposés, comme tous les mortels, à courir le traditionnel *poisson*.

Ils ont reçu un appel téléphonique au bureau de la Sureté vers midi, leur apprenant qu'un vol à main armée avait été commis quelques minutes auparavant à l'angle des rues Guy et Ste-Catherine. Les détectives se sont rendus en toute hâte à l'endroit indiqué pour apprendre qu'il ne s'y était passé rien d'extraordinaire. C'est alors seulement qu'ils ont compris qu'on avait voulu les mystifier.

Nos détectives ont assez à faire par les temps qui courent, qu'on pourrait bien s'éviter de leur sonner de fausses alarmes.

Gandhi est malade

Karachi, Inde, 1er (S. P. C.) — Succombant à la tension terrible qu'il s'est imposée au cours des huit dernières semaines d'activité politique, Mahatma Gandhi a dû prendre le lit aujourd'hui malgré lui. Son état n'est pas grave, mais ses nerfs et ses forces sont épuisés. Le médecin lui a dit qu'il n'y avait que le repos pour le ramener.

Nouveautés

Saint Augustin *par Giovanni Papini (pas à mettre entre toutes les mains). Volume de 300 pages. Au comptoir et par la poste, 75s.*

Splendeur et fécondité de l'ordre *par le R. P. Marie-André Dieux. Volume de 195 pages. Au comptoir et par la poste, 75s.*

Les enfants abandonnés en Russie Soviétique *par Zenzinov. Volume de 250 pages. Au comptoir et par la poste, 75s.*

Le Monsieur en Gris, *par Pierre l'Ermite. Au comptoir, 30s. par la poste, 35s.*

Notre Maison — La Direction — Son Entretien — Sa Parure, *par Blanche Caramel. Volume cartonné de 420 pages. Au comptoir, 90s., par la poste, $1.*

Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

N.B. — Ces volumes viennent de nous parvenir. Pour la plupart, à cause de leur succès, la commande a dû être renouvelée.

La catastrophe de Managua

LE TREMBLEMENT DE TERRE Y A CAUSE UN MILLIER DE MORTS ET DES PERTES MATERIELLES DE PLUSIEURS MILLIONS — L'INCENDIE CONTINUE DE FAIRE RAGE

Washington, 1er avril (S.P.A.)— Un message reçu de bonne heure ce matin au secrétariat d'Etat annonce que l'édifice de la légation américaine à Managua est en flammes et que toutes les archives sont perdues. Le message ajoute que les secousses sismiques se succèdent encore. Il ajoute que la somme de $10,000 que l'on veut mettre à la disposition de la Croix Rouge sera tout à fait insuffisante pour satisfaire aux besoins les plus urgents.

* * *

Managua, Nicaragua, 1er (S.P.A.) —Cette ville a été ravagée hier par onze secousses sismiques suivies d'un incendie qui a détruit le quartier commercial; il y a eu environ 1,000 morts. Les secousses sismiques se sont succédé en quelque secondes.

Plusieurs des victimes sont des étrangers, la plupart des Américains. Hier soir, le feu faisait encore rage et l'on n'avait identifié que trois de ces victimes.

Le feu a détruit 20 pâtés de maisons dans le centre de la ville; les dommages sont évalués à $30,000,000. Les conduites d'aqueduc se sont rompues au premier choc, de même que les voies ferrées; les fils de télégraphe et de téléphones jonchaient le sol; les seules communications possibles sont effectuées par aéroplane et par radio.

Immédiatement après la catastrophe la marine américaine a déclaré la loi martiale et pris les mesures d'urgence. Une bonne partie de la population était hors de la ville à ce moment; on était allé au bord de la mer à l'occasion du congé de la Semaine Sainte.

C'est le colonel Frederic L. Bradman, de la marine américaine, qui dirige les secours. Il a été frappé à la tête par des matériaux tombés d'un mur croulant mais il a pu rester à son poste. M. Irving A. Lindberg, haut-commissaire résident et percepteur général des douanes, se trouvait au Palais National lorsque les murs commencèrent à s'ébranler. Il put sortir de l'édifice avec quelque 30 employés, mais son chauffeur a été tué; on croit qu'une centaine d'employés ont péri dans le Palais.

On a décidé hier soir de dynamiter l'*Anglo-South American Bank* pour enrayer la marche des flammes. Il y a $500,000 dans la caisse de la banque, mais les murs ont été ébranlés et il est dangereux d'y entrer.

T. McHugh est condamné à mort

MAJORIE IRISH EST COUPABLE D'HOMICIDE INVOLONTAIRE.

Thomas McHugh a été condamné à mort ce matin par le juge en chef Greenshields pour le meurtre du caissier George Reid, de la *De Luxe Cab Company*. Après avoir délibéré jusqu'à 11 heures 20, le jury est revenu devant le juge pour déclarer qu'il était unanime à trouver McHugh coupable de meurtre et Majorie Irish, sa complice, coupable d'homicide involontaire. Cette dernière recevra sa sentence à la fin du prochain terme de la Cour du Banc du Roi.

Le greffier de la couronne a demandé à l'accusé, d'après la formule habituelle, s'il avait quelque chose à dire avant que la sentence de mort fût prononcée contre lui.

"Comme citoyen américain, a dit McHugh, en anglais, je désire remercier le tribunal pour le juste procès qu'on m'a fait subir. Je désire également remercier mon avocat (Me M.-F. Franklin, désigné d'office) pour ce qu'il a fait en ma faveur. C'est tout."

Le juge Greenshields a alors condamné McHugh à être pendu dans la prison commune de Bordeaux, le 26 juin prochain.

Les jurés ont délibéré longuement avant de rendre leur verdict. Ils sont venus devant le tribunal vers 10 heures 20 pour demander au juge de répéter la distinction entre l'homicide involontaire et le meurtre.

Le juge Greenshields s'est rendu à leur demande et leur a expliqué quels étaient les verdicts qu'ils pouvaient rendre. Ils ont aussi demandé l'aide du traducteur officiel, M Paul Morin, pour traduire en anglais la confession écrite par Clément Poismans.

Ce n'est qu'une heure plus tard qu'ils sont revenus devant la cour avec le verdict que l'on connait.

Clément Poismans et Carmen Lefebvre, deux complices qui ont témoigné pour la couronne contre les deux accusés, subiront leur procès le 15 avril. On croit cependant que la couronne déclarera alors n'avoir pas de preuve à offrir contre eux en considération du témoignage qu'ils ont rendu dans la cause qui vient de se terminer.

Cet après-midi, on entendra la cause de Sam Arcadi et d'Harry Tucker, accusés de possession de drogues.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*

Au Conseil législatif

LECTURE DE PLUSIEURS BILLS. — M. DU TREMBLAY PROPOSERA UN AMENDEMENT CET APRES-MIDI.

Québec, 1er, (D.N.C.). — Le conseil législatif a passé quelques bills en deuxième et en troisième lectures ainsi qu'un assez bon nombre en première. Après la séance, les comités se sont réunis pour étudier les bills que leur avait soumis la Chambre des députés. Cetaprès-midi, seront discutés les bills de la radio et de l'élection de domicile. Il y aura débat sur les deux mesures. M. Du Tremblay proposera un amendement au bill du radio concernant la responsabilité civile.

Les bills suivants ont été votés en première lecture:

Loi modifiant la loi des assurances de Québec pour certaines fins;

Loi concernant la radio;

Loi modifiant les articles 3 et 5 de la loi des subventions aux collèges classiques;

Loi modifiant la loi concernant le département du trésor;

Loi prohibant certaines enseignes lumineuses annonçant les liqueurs alcooliques;

Loi modifiant la loi des paratonnerres;

Loi concernant la nomination et le paiement de certains employés et officiers;

Les bills suivants ont été référés aux comités:

Loi concernant les oeuvres de Notre-Dame-de-la-Merci;

Loi constituant en corporation The Montreal North Western Ry.;

Loi concernant la fermeture d'une ruelle située en arrière du Boulevard Saint-Joseph;

Loi modifiant la loi de l'Assistance Publique de Québec;

Loi modifiant le code municipal relativement à certaines exemptions de taxes;

Les bills suivants ont été adoptés en deuxième lecture:

Loi concernant la contribution du gouvernement à l'érection d'un monument commémoratif de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé;

Loi modifiant l'article 54 de la loi des asiles d'aliénés;

Loi modifiant l'article 34 de la loi des écoles de réforme;

Loi modifiant l'article 18 de la loi des écoles d'industrie;

Loi modifiant l'article 34 de la loi de l'Assistance Publique de Québec;

Loi modifiant la loi du régime des eaux courantes;

Loi concernant la responsabilité civile en matière de radio;

Loi modifiant la loi des asiles d'aliénés;

Loi de l'aide aux cultivateurs relativement aux prêts agricoles;

Loi concernant le Lot 710 du cadastre du quartier Saint-Laurent;

Loi modifiant la loi des pensions;

Loi modifiant la loi des mines de Québec;

Loi concernant la silicose.

La Chambre s'est ajournée à trois heures cet après-midi.

Une nouvelle victoire pour Gandhi

Karachi, Inde, 1er. (S. P. A.) — Mahatma Gandhi, le grand chef nationaliste, a remporté aujourd'hui une nouvelle victoire décisive à la convention du Congrès national panindien en faisant élire tous ses candidats au comité d'action ou cabinet nationaliste. Quelques insurgé ont protesté contre ce qu'ils ont appelé la domination de Gandhi sur le Congrès, mais Gandhi s'est contenté de sourire.

Le nouveau comité d'action se composera de Valabhai Patel et Jawaharlal Nehru, membres ex-officio, ainsi que de MM. Mahmod, Daulatram et Bajaj, auxquels viendront s'adjoindre Gandhi, le Dr Ansari, MM. Azard, Alum, Nariman, Aney, Sen Gupta, Prasad Singh et Mme Naidu. Le nouveau cabinet sera donc formé de dix hindous, de quatre musulmans et d'un perse.

La taxe des neutres en Ontario

Toronto, 1er (S.P.C.)—Au cours du débat sur les crédits du ministère de l'Instruction publique, M. Louis Côté (conservateur, Ottawa-est) a fait un plaidoyer afin d'obtenir la modification de la loi de la taxe des neutres de façon à assurer aux écoles séparées une partie de la taxe scolaire payée par les grandes corporations. Le premier ministre Henry a répondu que le ministère était à étudier la question avec le plus grand soin, mais qu'il était impossible de faire plus pour le moment.

Un rude coup à Hitler

Weimar, Allemagne, 1er (S.P.A.) — Le règne des fascistes a pris fin aujourd'hui dans l'Etat allemand de Thuringe lorsque le parlement a donné un vote de non-confiance contre Wilhelm Frick, ministre de l'Intérieur et un des chefs du parti national socialiste au Reichstag. La Thuringe était considérée comme la forteresse du parti fasciste et par conséquent le vote de ce matin constitue le plus rude coup encore reçu par Hitler.

Les élections de Verdun

La population de Verdun s'est dirigée vers les bureaux de votation aujourd'hui. Les candidats, qui sont très nombreux, ont prononcé leurs dernières philippiques, hier soir. L'intérêt se concentre particulièrement sur M. James Wishart, qu'appuie M. R. L. Calder.

M. J.-Edouard Perrault chef des Cantons de l'Est

Le ministre de la voirie aura la direction des forces ministérielles de cette région à la prochaine élection

SHERBROOKE, 1er. (Spécial au "Devoir") — Il est définitivement entendu ici, dans les milieux libéraux, que M. Joseph-Edouard Perrault sera le maître de l'organisation provinciale pour les prochaines élections, dans tous les Cantons de l'Est. M. Nicol n'étant plus ministre, M. Perrault a déjà pris la direction des forces libérales de cette région, tandis que M. David va s'occuper exclusivement de Montréal et M. Francocur, de la région des Trois-Rivières.

M. Perrault est déjà venu prendre contact, il y a quelques mois, avec les libéraux de la région, dont il connait la situation, puisqu'il est lui-même député depuis plusieurs années d'un comté des Cantons de l'Est, celui d'Arthabaska. Les libéraux d'ici ont commencé de travailler d'accord avec lui et recevront de lui leurs directives pendant la bataille prochaine. Il est au courant de leurs préparatifs et ils ont adopté les suggestions qu'il leur a faites. On prévoit que la lutte sera vive, dans cette région-ci; mais les libéraux s'attendent que sous la direction du ministre de la voirie ils garderont tout le terrain qu'ils tiennent déjà.

La pasteurisation du lait destiné aux villes

UN PROJET POUR L'AN PROCHAIN

Québec, 1er (D. N. C.).—Le gouvernement présentera l'an prochain une mesure destinée à garantir le maintien en activité de nos beurreries et fromageries dans les régions avoisinantes des villes. On présentera une loi obligeant tous les producteurs de lait en dehors des villes à pasteuriser leur lait et leur crème avant de les envoyer en ville.

Actuellement, au cours de l'automne et de l'hiver et même d'une partie du printemps, un grand nombre de cultivateurs envoient la crème aux compagnies des villes. Comme l'emmagasinage et les opérations de transvasement de ce produit sont très délicats, il se trouve que le produit arrive en ville en état assez médiocre, pour n'avoir pas été pasteurisé au départ.

En sorte que la qualité du beurre qu'on en fait est inférieure à ce qu'elle devrait être.

Avec la loi en question, les cultivateurs qui ne sont pas organisés pour la pasteurisation du lait et de la crème, iraient évidemment les porter à la beurrerie et à la fromagerie. Ainsi ils maintiendraient ces beurreries et fromageries en opération avec tous les avantages qui en découlent. En plus le produit serait de qualité supérieure, commanderait des prix plus élevés et contribuerait à relever la qualité générale des produits de la province de Québec.

Le département de l'agriculture étudie ce projet depuis quelque temps.

Des votes de confiance pour le cabinet Laval

Paris, 1er (S.P.A.) — La Chambre des députés a adopté un vote de confiance au gouvernement ce matin par 326 voix contre 242, après que le premier ministre Pierre Laval eut désavoué les amendements au budget. Il a fait de cette question, une question de vie ou de mort de son gouvernement.

L'opposition voulait incorporer au budget un amendement ayant pour but d'augmenter les crédits aux prisonniers de guerre, amendement que le Sénat avait précédemment rejeté. Un deuxième vote a soutenu le gouvernement en approuvant sa décision de ne pas payer aux cantonniers le même salaire qu'aux fonctionnaires réguliers. Le vote cette fois fut de 259 à 32.

Un autre vote de confiance qui fut de 325 à 265 fut pris lorsque le ministre du budget fit valoir l'opposition du gouvernement à rétablir la taxe des opérations d'échange.

Une motion favorable au Canada

A LA CONFERENCE DU BLE, CE MATIN — LA ROUMANIE INSISTERA

Rome, 1er (S.P.A.) — Les pays riverains du Danube qui veulent obtenir des tarifs préférentiels pour leur blé sur le marché européen ont subi un nouvel échec ce matin à la conférence du blé. M. le Dr W. A. Riddell, de la délégation canadienne, a déclaré que le Canada ne pouvait pas abandonner les droits qu'il s'est acquis grâce à la clause de la "nation la plus favorisée" de ses traités de commerce. Une réunion internationale n'est pas l'endroit où négocier des préférences multilatérales, dit-il. Il ne voit pas d'objection à la discussion d'ententes de ce genre par les moyens diplomatiques ordinaires en dehors de la conférence.

Le délégué de l'Inde a présenté une motion conforme à la déclaration du Dr Riddell et le comité l'a adoptée. La Roumanie a cependant annoncé qu'elle continuerait à insister pour obtenir la préférence.

Causes ajournées

Les causes de M. Oscar Major contre M. Joseph Ménard et de Klein contre *Abana Mines* sont respectivement remises au 13 avril et au 8 avril. Elles ont été ajournées ce matin à la demande des avocats et M. le juge P. Cousineau a fixé les dates indiquées au cours de la séance de la Cour de pratique.

M. Ferguson chez le Pape

Rome, 1er (S.P.C.) — Le Pape a accordé une audience particulière à M. G. Howard Ferguson, haut commissaire canadien à Londres, qui se trouve actuellement à Rome où il assiste à la Conférence du blé, ainsi qu'à Mme Ferguson, il y a quelques heures. "C'était tout simplement une visite de courtoisie, a-t-il dit au représentant de la Canadian Press." *M. Ferguson a ensuite ajouté qu'il irait plus tard présenter ses respects au Pape au nom du Canada.*

Pour faire un exemple

Le juge Marin a condamné ce matin William Wilkinson et Jack Edgett, tous deux coupables d'avoir commis trois vols à main armée, exception faite de celui de la rue Amherst à la suite duquel le jeune Marcel Dupré est mort, à dix ans de pénitencier et à vingt coups de fouet chacun, dont dix à leur arrivée au pénitencier et dix à leur sortie. "Je ne prendrai pas en considération, a dit le juge, l'affaire de la rue Amherst. Ce sera au jury de la Cour du Banc du Roi de décider de votre sort à ce sujet. Nous voulons plus que jamais faire des exemples et faire cesser ces vols à main armée dont les jeunes gens se rendent coupables depuis quelque temps."

Une décoration anglaise à Byrd

Londres, 1er. (S. P. A.) — Le contre-amiral américain Richard E. Byrd sera décoré par le Roi pour ses explorations aux deux pôles du globe. La Société royale de Géographie vient de lui décerner, avec l'approbation du roi, la médaille dite des "patrons".

Pour la St-Jean-Baptiste

M. Guy Vanier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et quelques autres membres de la direction, sont venus ce matin demander au comité exécutif l'octroi de $3,000 que la ville accorde annuellement à cette société pour la célébration de la fête nationale, le 24 juin; le comité exécutif a promis de l'accorder.

Des visiteurs

La ville recevra le 11 mai des délégués du Chemin de fer du Nord et du Chemin de fer de l'Etat, deux réseaux français; la délégation, composée de directeurs et des principaux fonctionnaires de ces chemins de fer, viendra étudier l'organisation des chemins de fer canadiens, et sera reçue par la ville à son passage à Montréal.

La question de la radio

Ottawa, 1er (S.P.C.) — Un des arguments du gouvernement fédéral, lorsqu'il s'agira de déterminer en Cour suprême si le contrôle de la radio appartient au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux, sera que le mot "télégraphe" dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord comprend la radio telle qu'utilisée aujourd'hui. C'est ce que l'on a pu constater en jetant un coup d'oeil sur le factum qui a été déposé aujourd'hui en Cour suprême. On avait fixé l'audition de la cause au 13 avril, mais elle sera probablement encore retardée afin de permettre à M. le juge Duff de se rétablir parfaitement.

La grève du Pas-de-Calais

Arras, France, 1er (S.P.A.)—La grève des mineurs dans le bassin du Pas-de-Calais a pris des proportions plus graves aujourd'hui et le nombre des grévistes s'élève maintenant à plus de 2,000. On parle de suspendre le maire communiste de Montigny-en-Gomelle qui s'est mis à la tête d'une procession de grévistes.

Le pourcentage des grévistes a atteint 48 dans la région de Douai. A Déchy, les mineurs ont assailli un peloton de gardes à qui ils ont lancé des pierres: plusieurs mineurs et un lieutenant ont été blessés dans la bagarre.

La situation est plus calme dans les mines du sud.

Le stationnement

La *Building Owners' Association* a envoyé ce matin une délégation devant le comité exécutif pour protester contre la location par la ville du terrain de stationnement de la maison Eaton, pour en faire un terrain de stationnement gratuit.

M. Bray leur a répondu que la commission de circulation étudiera la question; il a ajouté que la ville passera de nouveaux règlements pour défendre le stationnement sur toutes les rues; nous commencerons par les taxis, dit-il, et cela sera naturellement à l'avantage des propriétaires de garages.

Le parlement français ajourne

Paris, 1er (S.P.A.). — Le Parlement français s'est ajourné aujourd'hui jusqu'au 5 mai après que le Sénat eut accepté les amendements apportés au budget par la Chambre des députés. Le budget, tel que finalement adopté, prévoit des recettes au montant de 50,643,485,395 francs et des dépenses de 50,640,509,352 francs, soit un surplus d'environ $100,000. La Chambre des députés avait adopté le budget plus tôt dans la journée par un vote de 458 à 120 et l'avait renvoyé au Sénat.. C'est la fin d'un long débat.

Le premier ministre Laval a dû posé quatre fois la question de confiance aujourd'hui.

Une conférence du blé à Londres

Rome, 1er (S.P.C.) — La Conférence des représentants des nations productrices de blé se réunira à Londres le 18 mai avec M. G. Howard Ferguson comme président; elle s'efforcera d'en arriver à un accord pour l'écoulement de la prochaine récolte. On établira sans délai un secrétariat. Toutes ces décisions ont été prises aujourd'hui par la Conférence internationale du blé qui siège ici et qui a tout de suite accueilli la suggestion du chef de la délégation canadienne, M. Ferguson.

L'espoir d'un record

Lympne, Angleterre, 1er (S.P.A.) — Charles-Williams Anderson Scott est parti seul vers cinq heures ce matin pour Port Darwin, Australie, avec l'espoir de battre le record de neuf jours du commandant d'escadrille Charles Kingsford-Smith. Son avion, de la marque "Gypsy Moth", est muni de réservoirs supplémentaires qui lui permettront de faire les étapes plus longues. Scott s'est choisi 21 points de ravitaillement le long de la route.

M. Bray n'a pas le temps

M. Bray a dit aux journalistes, ce matin, qu'il voudrait bien répondre à la déclaration de M. Trépanier au sujet de l'enquête royale, mais qu'il n'en a pas le temps. Comme on lui demandait si M. Trépanier l'a poursuivi, comme l'échevin de LaFontaine l'a promis au conseil, M. Bray a répondu: "Non, et il ne le fera pas parce que ce que j'ai dit est vrai".

Une heureuse intervention

M. L. B. Temple, chef de l'équipe de secours de la "Montreal Light, Heat and Power", a ranimé ce matin et remis en bonne voie de rétablissement L. Rossi, employé de la R. H. Miner Company, Limited, qui était en train de réparer les fils défectueux d'un commutateur électrique, lorsqu'il reçut un choc et perdit connaissance. Appelé immédiatement, le chef Temple s'est rendu sur les lieux, 7411 de Lanaudière, et il a réussi à ranimer la victime.

L'école de la Visitation

L'école de la Visitation, actuellement en construction au Sault-au-Récollet sera ouverte prochainement. On est en train de fixer dans les 24 classes qu'elle comprend — pour filles et garçons — les pupitres et autres accessoires. L'architecte est M. J. Marchand.

La distribution des prix d'action intellectuelle

Cinq lauréats — Présidence de Mgr Piette — Allocutions de MM. Dansereau et Derome

"PELERINAGES HISTORIQUES"

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a couronné, hier soir, à Saint-Sulpice, MM. Harry Bernard, Rosaire Dion, le Dr Antonio Barbeau, Esdras Minville, François Vézina, et l'abbé J.-M. Laverdière, les lauréats de ses prix d'"action intellectuelle" pour l'année. M. Victor Doré avait accepté la présidence de la fête, mais ses devoirs de président de la Commission scolaire l'avaient appelé à Québec d'urgence et c'est au recteur de l'Université, Mgr Piette, qu'il avait demandé de le remplacer. Mgr le recteur, qui est en même temps membre de la Commission scolaire, a profité de la circonstance pour apporter un mot de félicitation et d'encouragement aux professeurs qui veulent faire de l'action intellectuelle.

M. l'abbé Olivier Maurault, P. S. S., supérieur de l'External classique Saint-Sulpice, a été le conférencier. M. Maurault avait intitulé sa conférence: "Pèlerinages historiques", que nous reproduisons intégralement. De fait, il avait fouillé dans ses notes de voyage et dans les vieilles chroniques sulpiciennes et il a invité son auditoire à visiter avec lui les sanctuaires élevés aux saints Martyrs jésuites et l'emplacement des anciennes missions sulpiciennes. Il a su faire revivre pendant quelques moments les grandes figures de notre histoire missionnaire.

Mlle Camille Bernard a interprété un choix de chansonnettes qui allait de Debussy à Botrel. Elles lui ont valu les applaudissements de la salle, une gerbe de roses, les remerciements du président général de l'A.C.J.C. et les éloges de tous les orateurs.

La fête en l'honneur des lauréats des prix d'action intellectuelle, trop peu nombreux cette année, puisque les prix n'ont pas été décernés dans cinq des sections, a été marquée par la présence des Anciens d'Europe comme invités d'honneur de l'A.C.J.C. Et le président des Anciens d'Europe, M. le Dr Antonio Barbeau, se trouvait justement parmi les lauréats.

M. Joseph Dansereau

C'est la première fois, a dit M. Joseph Dansereau, président général de l'association, que l'A.C.J.C. reçoit une autre association comme invitée d'honneur. Pourquoi? Il ne m'appartient pas de détailler ce soir les projets et les remaniements en voie d'étude ou de réalisation: ils feront l'objet du congrès de juin prochain — mais j'appuierai sur la nécessité pour les jeunes bien pensants et bien disposés de s'entendre sur les objectifs communs, de se rapprocher pour l'épaulement efficace. L'A.C.J.C. est à mille lieues de se croire supérieure, infaillible. Elle regrette au contraire de ne pas atteindre ces valeurs isolées ou groupées qui accroîtraient son rendement. La seule supériorité à laquelle l'A.C.J.C. prétend et qu'on ne lui chicanera pas, c'est d'avoir des cadres, un passé, une doctrine, c'est de couvrir le pays. L'A.C.J.C. offre des leviers de commande exceptionnels à ceux qui forment des conceptions rénovatrices, et rêvent de progrès insoupçonnés. Elle veut accueillir le plus de jeunes gens possible pour fournir au pays, à la race, à l'Eglise, ce nerf de la lutte, cette finance active, cet or vivant: des hommes.

M. Jules Derome

Après avoir félicité son camarade, le Dr Antonio Barbeau, président des Anciens d'Europe, M. Jules Derome, trésorier des Anciens d'Europe, remercie l'A. C. J. C. de son invitation. M. Dansereau leur a fait part de l'intention de l'association d'élargir ses cadres. Il nous fait grand honneur, dit-il, d'être avec elle dès le début. Nous ne constituons pas à nous seuls la jeunesse intellectuelle, mais nous en sommes. Une quinzaine d'entre nous sont des lauréats des prix d'action intellectuelle, et ils sont nombreux ceux des nôtres à qui Mgr le recteur a fait confiance à l'Université.

Il est une autre association beaucoup plus ancienne et beaucoup plus puissante: c'est l'A. C. J. C., qui a édifié une oeuvre considérable par la piété, l'étude et l'action, par ses campagnes en faveur de la langue française, de nos compatriotes de l'Ontario et de l'Ouest, de l'épargne, par l'institution des prix d'action intellectuelle.

Consciente de sa force, l'A. C. J. C. veut faire appel à toute la jeunesse canadienne-française. Elle rencontrera des obstacles sur la route. Le mot "coopération" est banni chez nous comme un anglicisme. L'A. C. J. C. n'est pas la seule association. Elle comprendra que d'autres associations peuvent jouer un rôle aux côtés de l'A. C. J. C. et tendre vers le même but par des moyens différents. Les associations voudront toutes collaborer au développement du sens national et à la survivance du peuple canadien-français.

Les lauréats

M. Harry Bernard

Prix de littérature, $100, offert par les anciens de l'A.C.J.C. Jury: M. le chanoine Emile Chartier, le R. P. Louis Lalande, S.J., M. Gustave Beaudoin, notaire, M. le juge Fabre-Surveyer, M. Hermas Bastien.

Lauréat: M. Harry Bernard. Ouvrage primé: "La Ferme des Pins". Né à Londres, Angleterre, le 9 mai 1898, de parents canadiens-français. Etudes classiques et philosophiques au séminaire de St-Hyacinthe, 1911-1919. Rédacteur et correspondant parlementaire au *Droit*, d'Ottawa, de 1919 à 1923. Dirige depuis *Le Courrier de St-Hyacinthe*. A publié six ouvrages: "L'homme tombé", roman; "La terre vivante", roman; "La Dame blanche", nouvelle; "Essais critiques", critique littéraire et "La Ferme des Pins", roman. Deux fois lauréat du Prix David. Lauréat pour la cinquième fois des Prix d'action intelectuelle.

M. Rosario Dion
M. Léo-Albert Lévesque

Prix de poésie, $100, offert par les Religieux de Sainte-Croix. Jury: R. P. M. A. Lamarche, O.P., R. P. A. de Grandpré, C.S.V., M. Albert Ferland, M. Lionel Léveillé, M. Paul Morin.

Lauréat: M. Rosaire Dion. Ouvrage primé: "Les oasis". Né à Nashua, N.-H., le 26 novembre 1900. Il fréquenta la petite école de St-Pacôme, P.Q., le collège du Sacré-Coeur, à St-Louis de Gonzague, de Nashua, le séminaire de Sherbrooke et suivit un cours d'affaires au Nashua Bussiness College. A publié en 1928 un volume intitulé: "En égrenant le chapelet des jours", préface d'Henri d'Arles.

Dr Antonio Barbeau

Prix de philosophie et de droit, $100, offert par la Banque Provinciale du Canada. Jury: R. P. Ceslas Forest, O.P., M. l'abbé J. N. Dupuis, M. le juge Philippe Demers; M. le juge Philémon Cousineau, M. Rosario Genest.

Lauréat: M. le Dr Antonio Barbeau. Ouvrage primé: "Les bases du freudisme". Né à Montréal, le 6 mai 1901. A fréquenté le collège commercial de St-Remi de Napierville, le collège Ste-Marie; les facultés de philosophie et de médecine à l'Université de Montréal, a aussi fait des études à Paris. A publié une trentaine de travaux scientifiques et philosophiques dans plusieurs revues.

MM. Esdras Minville et François Vézina

Prix d'économie politique, $100, offert par la Banque Canadienne Nationale. Jury: M. Edouard Montpetit, avocat, M. René Faribault, notaire, M. Ernest Guimont, assistant gérant général de la Banque Canadienne Nationale; M. Léon Lorrain, publiciste; M. J. A. Turcot, secrétaire de la Banque Provinciale du Canada.

Lauréats: M. Esdras Minville et M. François Vézina. Ouvrage primé: "De Montréal à Victoria". M. Esdras Minville, né à Grande-Vallée, Gaspé, le 7 novembre 1896. Fréquenta le pensionnat St-Laurent (1915-17) puis l'Ecole des Hautes Etudes commerciales (1919-22) où il obtenait la licence en sciences commerciales. Il a signé de nombreux articles dans la *Revue Trimestrielle*, l'*Action française*, l'*Actualité économique* (dont il est un des fondateurs), et aussi dans les journaux notamment la *Presse* et le *Devoir*.

M. François Vézina est né à St-Jérôme, le 3 décembre 1896. Il a fait son cours commercial au collège de St-Jérôme et ses études clasiques au collège de l'Assomption. Fut étudiant à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de 1917 à 1920, et à l'Ecole des sciences politiques de Paris de 1920 à 1922, aussi à la Sorbonne et dans différentes universités d'Europe. Depuis 1923, M. Vézina est professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Il a fait paraitre de nombreux articles dans plusieurs revues et il est chroniqueur à l'*Actualité économique*.

M. l'abbé Wilfrid Laverdière

Prix de travaux scientifiques et techniques, $100, offert par la Banque d'Epargne. Jury: R. F. Marie-Victorin, des E. C., M. le Dr Albert Lesage, M. le Dr Ernest Gendreau, M. le Dr Georges Baril, M. Augustin Frigon, directeur des études à l'Ecole polytechnique.

Lauréat: M. l'abbé Wilfrid Laverdière. Ouvrage primé: "Contribution à l'étude des terrains paléozoliques dans les Pyrénées orientales".

M. l'abbbé Wilfrid Laverdière est un prêtre du diocèse de Québec, actuellement en voyage d'études en Europe.

Il n'y a pas de lauréat pour les prix suivants: narration française, critique littéraire et critique d'art, littérature et sciences religieuses, histoire et politique, sciences sociales.

M. Olivier Maurault

Messieurs,

Prenez une carte de la Nouvelle-France, tracez une croix dont la tête serait à Montréal et le pied à Détroit, dont les bras iraient de la baie Georgienne à la rivière Mohawk, en passant par les environs du fort Frontenac (Kingston); vous aurez ainsi notre itinéraire d'aujourd'hui.

Midland et Auriesville, ce sont les deux sanctuaires des missions jésuites; Oka, Kenté, Port-Dover, Détroit ce sont les étapes des pérégrinations sulpiciennes au XVIIe siècle. Il nous a semblé qu'en une fête comme celle de ce soir, où la collaboration des Jésuites et des Sulpiciens est si intime, il convenait d'évoquer le souvenir d'hommes qui, dans un même champ d'activité, honoraient également ces deux instituts religieux.

* * *

De Montréal, on se rend à Auriesville, via Albany. Les Montréalais devraient mieux connaitre Albany, car Albany fut pendant longtemps la rivale de Montréal. Placées toutes deux sur un fleuve, à l'endroit où commence la grande navigation, ces deux villes se sont disputé au XVIIIe siècle la prépondérance dans le commerce des fourrures. Nos gouverneurs français durent publier des ordonnances pour empêcher les Indiens du haut Ottawa de négliger Montréal et de porter leurs pelleteries jusqu'à la rivière Hudson. De nos jours, cette rivalité a cessé. Albany, devenue la capitale de l'Etat de New-York, est une fort belle ville, possédant de magnifiques édifices.

J'y arrival un dimanche matin. Le train que je pris, à destination d'Auriesville, était vide. Je fis le voyage à peu près seul, tant il est vrai que l'automobile fait une rude concurrence au chemin de fer. Du haut d'un côteau, je vis se dérouler le panorama de Schenectady, connu de nos ancêtres qui vinrent y faire de sanglantes razzias, et de nous, à cause de ses irradiations radiophoniques. Puis, apparut la rivière Mohawk. Industrialisée sur bien des milles de son parcours, elle offre encore cependant beaucoup de paysages du plus grand charme. Bientôt ce fut Auriesville, sur la rive opposée. De notre côté, en face de la gare, le parc des Martyrs, appelé aussi le Mont du Massacre. C'est ici que furent immolés en haine de la foi l'héroïque P. Isaac Jogues et ses deux compagnons, René Goupil et Jean de la Lande. Leurs statues se dressent à l'entrée du sanctuaire champetre. On gravit une colline couronnée d'arbres, qu'agrémentent quelques édicules pieux, un chemin de croix et surtout une chapelle, où, chaque dimanche, se célèbre une messe tardive. De la galerie de la sacristie, on peut contempler les meandres gracieux de la rivière. Les gardiens du sanctuaire nous montrent du doigt, sur l'autre rive, un chemin qui marque le point de départ du "Montreal trail", sentier bien connu autrefois des missionnaires jésuites, et sans doute aussi de Catherine Tekakwitha, native des environs. A quelques pas de la chapelle s'ouvre un pittoresque ravin, enfoui sous les arbres. C'est un lieu sacré, car les restes des Martyrs y furent ensevelis. On dirait une nef de verdure préparée pour les foules de pélerins. Quelques statues et une chaire en bois rustique indiquent que, en effet, des cérémonies pieuses s'y déroulent souvent. Comme bien on pense, les PP. Jésuites ont l'intention d'aménager de mieux en mieux ce domaine. Ils nous ont montré les plans des édifices qu'ils comptent y ériger. La vive piete des catholiques américains nous est garante que la basilique et le colisée projetés ne tarderont pas longtemps à surgir dans leur radieuse nouveaute.

* * *

Transportons-nous maintenant, à vol d'avion, jusque dans la **Huronie**, qui occupait au XVIIe siècle, le pays borné par la baie de Nottawasagay, la rivière Severn et le lac Simcoe, c'est-à-dire, en somme, la rive sud de la grande baie Georgienne. Dès 1615, les Récollets y avaient pénetré en suivant la rivière des Outaouais et la rivière des Nippissingues. Les Jésuites les y accompagnerent bientôt et fondèrent deux missions, d'où ils desservaient les bourgades disséminées sur tout le territoire. Organisateurs nés, les Pères comprirent vite qu'il fallait créer un poste central, parfaitement aménagé, d'où les missionnaires rayonneraient dans les villages du pays, et où ils pourraient revenir se retremper dans la prière et l'amitié. Ils fondèrent Sainte-Marie, sur la rive d'une petite rivière, servant de décharge à un lac dans la baie Georgienne. Ce fort, commencé en 1639, par le P. Jogues et terminé quelques années après, "se composait d'un rectangle de forme allongée de 175 pieds de long sur 80 environ de large. Du côte du lac il était protégé par un profond fossé et par une solide "courtine" de pieux, flanquée de bastions de pierre; des deux autres côtés par un mur de maçonnerie surmonté d'une palissade en bois. A l'intérieur de ce bâtiment se trouvaient les chambres des Pères, une chapelle privée, un réfectoire, des logements pour les laïcs au service de la mission, et deux grandes chambres construites à l'écart pour les Indiens, qui recevaient l'instruction religieuse. A l'extérieur s'élevaient d'autres bâtiments, une église, un hôpital, une grande cabane où les visiteurs indiens pourraient demeurer, de même qu'un jardin; le tout devait être entouré d'une palissade." (1)

Tous les glorieux martyrs de la Huronie passèrent et vécurent au Fort Sainte-Marie. En 1649, l'établissement avait fait ses preuves: il avait rendu aux Pères Jésuites les services qu'ils en espéraient pour eux-mêmes; il était devenu un lieu de rendez-vous pour les Hurons qui y séjournaient, à certaines époques par centaines; le Pape Urbain VIII en avait même fait un lieu de pélerinage. L'épreuve n'attendait que cette prodigieuse prospérité pour tout anéantir.

Les Iroquois, résolus d'en finir avec leurs ennemis les Hurons, quittèrent leur Cinq Cantons et envahirent la Huronie. En juillet 1648, ils détruisaient Téanaustayé et immolaient le P. Antoine Daniel; en mars 1649, ils attaquaient les bourgs de Saint-Ignace et de Saint-Louis et mettaient à mort les Pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant; en décembre, ils brûlaient le village d'Etharita et tuaient le Père Charles Garnier; le lendemain, un de leurs tomahawks frappait le P. Noël Chabanel, sur les bords de la baie Nottawasaga. Quinze missions disparurent ainsi. Le Fort Sainte-Marie seul demeurait. Mais les Jésuites jugeant la situation intenable incendièrent eux-mêmes leur bel établissement et se transportèrent, avec ce qui restait du peuple huron, dans l'île au Chrétien, située dans la baie Georgienne. Un hiver, marqué par de grands froids et par la famine, acheva de les convaincre qu'il fallait quitter définitivement le pays. Tous, missionnaires et Indiens, s'embarquèrent pour Québec. Ils essayèrent de s'établir d'abord dans l'île d'Orléans, en 1650; puis en 1673, se fixèrent à Lorette, où les descendants des Hurons vivent encore. Et maintenant?

Maintenant, Messieurs, une gracieuse basilique s'élève sur le coteau qui domine les ruines du Fort Sainte-Marie. Ses deux flèches veillent sur le bassin du lac Bourbeux, sur la courte vallée de la rivière Wye et sur le fond de la baie Georgienne. A ments de l'ancien fort, ornés d'un monument commémoratif, la source qui abreuvait les pèlerins d'autrefois désaltère ceux d'aujourd'hui; à droite de la basilique, une vaste hôtellerie accueille les voyageurs; sur le haut de la colline se succèdent les stations d'un chemin de croix; à quelques milles se devinent le sanctuaire de Sainte-Anne de Penetanguishene, la petite ville de Midland et le village de Waubushene, où demeure le Père Bouvrette.

Qui n'a pas rencontré le Père Bouvrette à Sainte-Marie, ne connait pas Sainte-Marie. Il nous arrive pour souper: l'activité et la bonhomie faites homme. Avant la fin du jour, il nous propose d'aller avec lui, à quelques milles de là, reconnaitre les villages de Saint-Louis et de Saint-Ignace. Nous partons dans sa **Ford**. Il ne reste rien de Saint-Louis, mais une société historique de la province a érigé un cairn de cailloux orné d'une inscription de bronze à l'endroit présumé de l'ancien bourg. Le cas de Saint-Ignace est plus compliqué. Les écrits du temps rapportent que Saint-Ignace, — le poste du P. Jean de Brébeuf — était situé sur un éperon de terre, protégé de deux côtés par un profond ravin, et sur le troisième par une palissade. Le P. Devine et le P. Bouvrette ont beaucoup cherché la pointe répondant à cette description. En ces dernières années, un ancien du pays, familier de tous les bois d'alentour, semble bien avoir identifié l'endroit. Le P. Bouvrette nous y conduit par un chemin... inexistant. Sur les rives de la petite rivière de l'Esturgeon se trouve en effet un éperon, profondément séparé des environs par un ravin. La trace des palissades du troisième côté serait encore reconnaissable pour les chercheurs. En tout cas, il y a là assez d'espace pour un bourg indien excellemment protégé. Si c'est là que s'élevait Saint-Ignace, c'est une terre sacrée.

Le pélerinage à Sainte-Marie sur la Wye devrait toujours se clore par une visite à Orillia, sur les rives du lac Simcoé. Dans le jardin public, au bord des eaux, se dresse le superbe monument de Champlain, par le sculpteur anglais Marsh. L'un des deux beaux groupes qui ornent le piédestal représente les missionnaires jésuites qui ont, les premiers, évangélisé ces contrées heureuses. C'est une magnifique pièce de sculpture, vraiment digne des héros qu'elle immortalise.

* * *

Québec attira les Jésuites au Canada. Montréal, les Sulpiciens. Si M. Olier, leur fondateur, faisait partie de la Société parisienne de Notre-Dame de Montréal, fondée en 1640, ce ne fut cependant qu'en 1657 qu'il put envoyer quelques-uns de ses prêtres à Ville-Marie. Pendant quelque temps, — une douzaine d'années, — les nouveaux missionnaires, occupés à organiser la paroisse de la ville, se contentèrent d'accueillir les Indiens qui venaient les trouver, et de les instruire sur place. Bientôt, certains Sulpiciens demandèrent d'aller chercher les Indiens chez eux. Et Mgr de Laval leur confia toutes les missions de l'Outaouais et du nord du fleuve Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario. Les missionnaires se rendirent vite compte comme les Jésuites de la Huronie, que la dispersion des ouvriers évangéliques sur un immense territoire, offrait de graves inconvénients pour la vie spirituelle des ouvriers eux-mêmes et pour l'évangélisation. Ils fondèrent donc des postes permanents, avec le désir d'y attirer les Indiens et de les rendre sédentaires. Deux établissements se firent à peu près à la même époque: Kenté, en 1668, et le Fort de la Montagne, de 1670 à 1676. Nous allons parler d'abord du second.

Les Indiens affluaient à Ville-Marie. Beaucoup d'entre eux, désireux de devenir chrétiens, campaient aux alentours. Les mauvais exemples des Blancs, surtout l'usage, tout de suite l'abus de l'eau-de-vie, exigèrent qu'on éloignât les nouveaux chrétiens. Dès 1670, on leur assigna un lieu de campement, sur la pente de la Montagne, près de l'endroit où Maisonneuve avait planté sa croix, en 1643. En 1676, un missionnaire alla demeurer avec eux. On lui construisit une maison entourée de palissades; le campement des Indiens fut lui aussi fortifié; les Soeurs de la Congrégation y faisaient la classe aux petites filles, et les prêtres du séminaire, aux petits garçons. De tous les missionnaires qui passèrent à la Montagne M. François Vachon de Belmont est à coup sûr le plus grand. Arrivé à Ville-Marie en 1680, il fut tout de suite appliqué à la mission de la Montagne et il en fit son affaire. Quand, en 1694, l'établissement fut incendié par l'imprudence d'un Indien ivre, il le reconstruisit à ses frais, et cette fois en pierre. Les deux vénérables tours, encore debout, en bordure de la rue Sherbrooke, datent de cette époque. Le voyageur Bacqueville de la Potherie, séjournant à Montréal avant 1698, écrit de M. de Belmont: "Il a dépensé plus de 100,000 francs à former une mission d'Iroquois qui ont quitté leur pays pour adorer le vrai Dieu. Il en est le père et le soutien; sa mission est un fort de pierre à 4 bastions; il a une chapelle de 50 pieds de long sur 25 de large, dont les murailles sont revêtues d'un lambris sur lequel il y a plusieurs ornements, comme d'urnes, de niches, de pilastres, de piedestaux, en marbre rouge veiné de blanc. Les cabanes des Iroquois, qui sont plus de 120, joignent le fort et sont entourées de palissades. M. de Belmont, qui sait parfaitement leur langue, les instruit lui-même; il leur fait un catéchisme les jours ouvriers après qu'ils ont entendu la messe de grand matin. Ils se rendent le soir, à la chapelle, où ils font la prière en commun; ils chantent les jours de fête la grand'messe et les vêpres en leur langue; il emploie tout son zèle à l'entretien de cette mission qu'il a partagée en deux."

Qu'il a partagée en deux: qu'est-ce à dire? La Potherie va nous éclairer là-dessus. "L'autre moitié, qui est de 160 personnes, est a quatre lieues de la ville du côté du nord. Les chefs, s'apercevant que le libertinage commençait a corrompre les moeurs des jeunes guerriers par la proximite de la ville où ils s'amusaient à boire a l'excès, engagèrent, il y a un an (c'est-à-dire en 1698) M. de Belmont de faire une seconde mission au Sault-au-Récollet, où les plus libertins demeurent, dont un ecclesiastique prend le soin". Ainsi donc, la mission sulpicienne de Lorette ou de Nazareth, au bord de la rivière des Prairies, était ouverte. Après 1700, elle absorba celle de la Montagne, dont les bâtiments devinrent la maison de campagne du Seminaire et prit le nom de château des Messieurs. La mission indienne du Sault dura jusqu'en 1721. Toujours pour fuir les ravages de l'eau-de-vie, on la transporta au lac des Deux-Montagnes, cette année-la même. Après quelques hésitations, les Indiens se fixèrent définitivement où s'étend de nos jours le village d'Oka, et les Sulpiciens n'ont pas cesse de s'occuper d'eux.

D'autres postes avaient été fondés, autour de Montreal: celui des îles de Courcelles près de la baie d'Urfé, celui de l'île aux Tourtes, entre Vaudreuil et Senneville: ils furent absorbés par Oka.

* * *

La prospérité du Fort de la Montagne vers 1680, amena malheureusement la disparition d'un autre poste, dont l'histoire est intéressante: la mission de Kenté. En 1668, un chef Cayuga s'était rendu au Mont-réal pour obtenir des **Robes noires**. Le Séminaire résolut de lui en donner. MM. Claude Trouvé et François de Salignac-Fénelon, munis de lettres de l'évêque de Québec, qui, ainsi que nous l'avons dit, leur donnaient juridiction sur toutes les missions du nord de l'Ontario, suivirent le chef Cayuga, la même année. Il les conduisit dans une presqu'île, à l'entrée du lac Ontario, presqu'île reconnue par Champlain en 1615, et qui porte le nom de Prince-Edouard. Elle est bornée, du côté de l'est, par une baie tortueuse, qui peut être considérée comme un bras du Saint-Laurent ou comme l'estuaire de la rivière Trent; elle est bornée du coté de l'ouest par le lac Ontario, dont le vent, à force de souffler toujours dans la même direction, a fini par former toute une chaine de lagunes qui sont des havres très abrités. Dans une de ces petites baies fermées se trouvait la bourgade de Kenté. Le chef Cayuga s'y arrêta et les missionnaires s'y établirent. Comme cette mission ne dura que de 1668 à 1680 et que les bâtiments tombèrent en ruine par la suite, on ne peut plus savoir où elle était exactement. A Trenton, qui est à la base de l'isthme de Quinté, ni le presbytère, ni l'hôtel de ville ne purent me renseigner là-dessus: on ignorait même qu'une mission sulpicienne eût jamais existé de ce côté. M. Pierre Rousseau, qui s'est occupé jadis de la question, penche pour le village de Consecon. Je suis allé à Consecon. Qu'y ai-je vu? Une lagune profonde s'ouvrant dans le lac par une étroite passe; au fond de la lagune une rivière impossible à deviner de la passe; sur la rivière un rapide qui active un vieux moulin, un village d'où s'exhale un mortel ennui, et la maison d'un monsieur Goodmurphy, où l'on peut souper. A peu de distance de là, vers l'Est, s'ouvre la baie de Quinté. Est-ce ici que les Sulpiciens s'étaient fixés? C'est possible. Malheureusement, une carte, vieille seulement de 75 ans, indique les ruines d'un ancien village indien, un peu plus bas, situé également au bord d'une lagune, bien protégée elle aussi. Le village actuel de Wellington est tout auprès. Quoi qu'il en soit, de cette difficulté topographique, les missionnaires se construisirent une maison et des bâtiments, où ils eurent des bestiaux et des volailles, importés de France. De cette belle ferme, MM. Trouvé, Fénelon, Barthélemy, Lascaris d'Urfé, Armand de Cicé, rayonnaient aux alentours, dans des postes secondaires, (Port Hope, Oshawa, Whithy, Pickering-Harbour), le long du lac Ontario, et jusqu'à Westover, derrière Hamilton, où habitaient les Indiens neutres. Pendant six ans, tout alla bien. Mais en 1674, les Cayugas commencèrent à déserter la mission; les Sulpiciens voulurent les suivre; le poste fut négligé. En 1677, ce n'était déjà qu'une solitude, un trou, dit le Supérieur de Montréal. En 1680, les missionnaires se retirent complètement; en 1682, la ferme est abandonnée par les serviteurs qu'on y avait laissés. On ne sait même plus comment la concession de terrain est retombée dans le domaine royal. Kenté n'est qu'un souvenir.

* * *

Un an après la fondation de Kenté, un grand voyage d'exploration se préparait à Montréal. Robert Cavelier de la Salle allait partir dans la direction de l'Ouest, à la recherche du passage vers la mer Pacifique, et de là, à Cathay, le pays des épices. A la même époque, M. François Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice, qui avait passé l'hiver chez les Nipissingues, revenait à Montréal, tout vibrant d'un grand projet, celui d'aller évangéliser les tribus lointaines, du côté de la rivière Ohio. Un prisonnier de ces tribus, rencontré chez les Nipissingues, lui avait dit beaucoup de bien de sa nation. Il fit agréer son désir par son supérieur. Et les autorités du pays décidèrent que Cavelier de la Salle et Dollier de Casson voyageraient ensemble.

Les deux hommes se connaissaient sans doute. En tout cas, Cavelier de la Salle était un ami du Séminaire, qui lui avait concédé son fief de la côte Saint-Sulpice, à LaChine; et même, son frère Jean était Sulpicien à Montréal. Les préparatifs allèrent bon train.

On avait des guides sénécas, mais point d'interprète. On finit par trouver un Hollandais, venu de Manhatte ou d'Albany, qui savait l'Iroquois, mais ignorait presque complètement le français. Cavelier de la Salle prétendit alors pouvoir se faire entendre en langue iroquoise, — ce qui était faux, on le vit bien dans la suite.

De son côté, Dollier de Casson se cherchait un compagnon. On lui adjoignit un diacre sulpicien, du nom de René Bréhan de Gallinée, qui avait des connaissances en mathématiques et en cartographie; au surplus, c'est à lui que nous devons la relation du voyage que nous allons raconter.

Le gouverneur de Courcelles, l'intendant Talon, Mgr de Laval, M. de Queylus, tout le monde s'intéressait à la magnifique et hardie entreprise. Les explorateurs s'embarquèrent le 6 juillet, 22 hommse en tout, tant Français que Sauvages, répartis dans 9 canots d'écorce.

Les citoyens du Mont-réal durent voir s'éloigner les voyageurs avec quelque inquiétude. Ceux-ci étaient valeureux et d'ailleurs bien armés; on était en paix avec les Iroquois; mais nul n'ignorait que la paix indienne était toujours précaire, parce que les nations sauvages ne se faisaient pas scrupule de la rompre, quand il y allait de leur intérêt. De plus, un très regrettable incident avait récemment rendu périlleuse toute excursion du côté des Cantons iroquois. Des chasseurs Tsonnontouans, chargés de fourrures, avaient été cupidement assassinés par des soldats de la garnison de la ville. Le crime découvert, les coupables avaient été passés par les armes. Leur exécution avait même retardé le départ des explorateurs, car les malheureux désiraient être assistés à leurs derniers moments par M. Dollier de Casson. Cette juste punition s'imposait afin de calmer les Indiens: ceux-ci avaient déjà déclaré que, par manière de vengeance, ils tueraient autant de Français qu'il leur en tomberait entre les mains, à l'écart.

Néanmoins Robert Cavelier de la Salle et François Dollier de Casson quittaient sans plus de retard les rives de l'île de Montréal; ils traversaient les lacs Saint-Louis et Saint-François; effectuaient les nombreux portages nécessités par les rapides au **bouillon d'eau** du Saint-Laurent; atteignaient les régions calmes des Mille-Iles et apercevaient le lac Ontario, dans la journée du 2 août.

Au lieu de s'engager le long de la côte nord du lac, où ils auraient pu saluer la mission sulpicienne de Kenté, ils suivirent la côte sud, maintenant en territoire américain; c'était la vraie route pour les pays qu'ils voulaient atteindre. Bien que les cartes de ces régions fussent encore très conjecturales, et fort approximative aussi la notion que l'on avait de la situation de l'Ohio et du Mississippi, dont les Indiens parlaient sans cesse, on savait cependant que les Cantons iroquois se trouvaient sur le chemin. On voulait s'y arrêter pour avoir des renseignements plus précis.

On fit une première escale dans une île, où l'on découvrit, bien caché avec sa famille, un Indien qui avait pris l'habitude d'y venir passer l'été, en cultivant des citrouilles. Puis, après trente-cinq jours de navigation, à une distance de 100 lieues du Mont-réal, on arriva à l'embouchure de la rivière Karontagouat. Là aboutissait le chemin du grand village des Sénécas ou Tsonnontouans. Boughton Hill, dans l'Etat de New-York, en marque maintenant l'emplacement.

M. Dollier de Casson resta avec quelques hommes, au bord du lac, à la garde des canots. MM. Cavelier de la Salle et Bréhan de Gallinée, accompagnés d'une escorte, se rendirent au village. Il s'agissait d'obtenir des guides pour continuer le voyage vers l'Ohio. Les délégués furent bien reçus, selon un cérémonial compliqué, que M. de Galinée décrit, mais ce fut toute une affaire de se faire entendre de ces Iroquois. On vit trop bien alors que M. de la Salle ne savait pas du tout leur langue. Quant au Hollandais, il fut très peu utile. Si le P. Firmin, missionnaire jésuite de cette bourgade, eût été présent, il n'y aurait eu aucune difficulté; mais il était allé se retremper dans la mission centrale que ses pères, selon leur excellente habitude, avaient établie au milieu des Cinq Cantons. Heureusement, son serviteur était là. Il fit comprendre aux Indiens quel service on attendait d'eux. Ceux-ci répondirent qu'ils pourraient fournir aux Français un guide, mais que, pour le moment, ce guide était chez les Hollandais de la rivière Hudson et qu'on devrait l'attendre. Ils dirent aussi que l'on pouvait se rendre à l'Ohio de deux manières, ou bien par terre — et cela signifiait des journées de marche, chargé de bagages, sans compter les embûches des terribles Andastes, — ou bien par eau, — et il fallait alors se rendre au lac Erié, et de là faire un portage.

Le guide promis tardait à venir. M. de Galinée employait ses loisirs à observer les manières de vivre de ses hôtes et à visiter les curiosités naturelles des alentours, entre autres un puits de pétrole. Bientôt cependant, le séjour au village devint désagréable et dangereux. Les Sénécas torturèrent un de leurs prisonniers sous les yeux des Français: ce qui n'était pas de nature à rassurer ces derniers. Puis, quelques-uns des Indiens, apparentés aux chasseurs assassinés près du Mont-réal, prétendirent se venger sur leurs visiteurs. Il est vrai qu'ils faisaient ces menaces en état d'ivresse. Mais dès lors, le lieu n'était plus sûr pour les Français. Ils retournèrent à la côte, pour trouver M. Dollier de Casson à peine remis d'une fièvre forte et tenace, dont il avait cru mourir. Ils emmenaient avec eux un Indien, qui avait consenti à les conduire jusqu'au fond du lac, à un village d'où ils pourraient ensuite facilement se rendre à l'Ohio.

Les explorateurs arrivèrent bientôt à la rivière Niagara. Le plus simple eût été de la remonter et de faire un portage de quelques milles pour franchir le Saut de 200 pieds dont ils connaissaient l'existence, dont ils entendaient d'ailleurs la rumeur; mais on les avait tellement mis en garde contre la cruauté des Andastes, la peste de la région, qu'ils continuèrent leur route.

A l'endroit où s'élève maintenant Hamilton, ils quittèrent le lac et marchèrent jusqu'à la bourgade de Tinaouatoua, au milieu d'une savane connue aujourd'hui sous le nom de Beverley Swamp. Une surprise les y attendait. Ils apprirent qu'un Français y était arrivé récemment. Ce Français n'était autre que Louis Jolliet. Il revenait du lac Supérieur, où on l'avait envoyé à la recherche des mines du cuivre, et il avait parcouru en canot le lac Huron (appelé alors Mer Michigane), la rivière et le lac Saint-Claire, le lac Erié et avait remonté la rivière Rapide, lui aussi, pour éviter les Andastes. Le premier d'entre tous les blancs il avait effectué cette circumnavigation des grands lacs, — à moins qu'Etienne Brûlé ne l'eût faite avant lui, sans le dire. Que se passa-t-il alors dans l'esprit de Cavelier de la Salle? Jolliet lui fournit-il des renseignements qui l'amenèrent à modifier ses projets, ou la forte personnalité de M. Dollier de Casson génait-elle sa liberté? En tout cas, il commença dès lors à parler de retourner au Mont-réal. Une forte fièvre vint très à propos donner une apparence de raison à ce retour précipité, fièvre que M. de Galinée attribue, non sans malice, — à la rencontre que M. de Salle aurait faite d'une troupe de serpents à sonnettes.

De son côté, M. Dollier de Casson hâtait son départ pour le lac Erié. Louis Jolliet lui avait fait un croquis de l'itinéraire qu'il avait lui-même suivi et lui cédait un canot, caché par ses soins au bord du lac.

L'expédition se scinda donc à Tinaouatoua. A l'issue de la messe, célébrée par M. Dollier, à laquelle beaucoup d'hommes communièrent, chaque groupe partit dans une direction opposée. Après un portage de quelques heures, les missionnaires atteignirent la rivière Rapide. Ils avaient dépêché devant eux trois éclaireurs, — le guide hollandais et deux Indiens, — avec mission de retrouver le canot de M. Jolliet. On n'entendit plus parler d'eux; on les soupçonne de s'être ralliés au parti de M. de la Salle. M. Dollier de Casson et ses huit compagnons eurent beau faire diligence, il leur fallut une semaine pour descendre les 40 lieues de la rivière Rapide, qui manquait d'eau à cause de la saison. Enfin, le 14 octobre, ils aperçurent le grand lac d'Erié ou du Chat. On sait que ce lac a deux cent cinquante milles de long sur soixante dans sa plus grande largeur. Il apparut à nos voyageurs comme une mer dont ils attribuèrent l'agitation à l'immense profondeur. C'était une erreur: Alors que les lacs Supérieur et Huron atteignent neuf cents pieds, le lac Erié ne dépasse pas cent vingt. Cela explique d'ailleurs que le vent puisse si facilement le bouleverser.

Il ne pouvait être question pour les missionnaires de traverser le lac en canot; il fallait plutôt en longer les côtes jusqu'à son extrémité ouest, et de là descendre vers l'Ohio. Pendant trois jours, les canots suivirent cette direction. Une terre surgit alors à l'horizon du sud. Les explorateurs reconnurent bientôt qu'elle se rattachait à la côte qu'ils longeaient et la nommèrent presqu'île Erié: elle est main-

(Suite à la dernière page)

(1) Le Fort Sainte-Marie, par le R. P. Devine. (Traduction Prud'homme).

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

H. Labrecque, I.C.
G. Papineau, I.C. et Arpenteur.
M. Callioux, I.C.

Les Ingénieurs Associés
LIMITEE
INGENIEURS CONSEILS
Béton armé — Arpentage — Expertise
EDIF

La Page Féminine

LETTRE DE FADETTE

Ce qui ne peut manquer d'attirer l'attention de ceux qui observent, c'est la distance énorme qui sépare les générations d'aujourd'hui: entre parents et enfants, il semble s'être écoulé un demi-siècle, tant les idées et les coutumes ont changé.

Vous me direz, peut-être, que toujours cet état de choses a existé. Vous vous trompez: de tous temps, les parents ont critiqué les tendances des jeunes générations et comparé, en leur faveur, leur passé avec le mode de vie des jeunes. Mais il y avait rarement conflit, les enfants se soumettaient. Aujourd'hui ils discutent et, s'ils sont mal élevés, ils se révoltent.

Cette différence d'une génération à l'autre s'accentue quand les parents interviennent dans la vie des jeunes ménages de nos jours.

Ils sont d'abord stupéfaits de constater comment les nouveaux mariés conduisent leurs barques!

Les bras au ciel, ils se récrient, protestent, évoquent l'existence étroite, économe et laborieuse de leurs débuts, la vie retirée et absorbée de la jeune maman qui se plongeait dans ses devoirs sérieux et n'en sortait plus.

Les jeunes écoutent en souriant, pendant que leur petite auto attend à la porte pour les promener au gré de leur fantaisie.

Ces discours offrent peu d'inconvénients. Mais si, forte de son expérience, inquiète de ses enfants, la mère veut intervenir dans la conduite intérieure ou extérieure du ménage, les choses se gâtent et il y a grand danger de nuire à l'harmonie de ces jeunes, élevés dans les mêmes idées et les mêmes habitudes, mais dont l'un peut être influencé par les critiques et les conseils... et voilà la paix compromise.

Il faut se défier de la première brèche, tout et un rien tendent à l'élargir.

—"Mais, objecte la mère, la tante ou la soeur, qui n'ont que de bonnes intentions, ne dois-je pas mettre mon expérience au service de ces enfants qui sont dans l'erreur?"

— Pauvre Madame! Votre expérience ne leur sera pas plus utile que ne le fut celle de vos parents pour vous! Chacun veut faire ses propres expériences. La sagesse ne se transmet pas, elle s'acquiert, et elle coûte cher parfois!

Vous dites qu'ils sont dans l'erreur? En êtes-vous sûre? Ils ne vivent pas comme vous l'avez fait: ils ont une autre conception du monde, de leurs devoirs, de leurs besoins... est-elle nécessairement mauvaise parce qu'elle diffère de la vôtre?

— Mais ne puis-je leur donner de bons conseils?

— Bien délicatement, avec discrétion, risquez les bons conseils, chère Madame! Mais... que faisiez-vous des bons conseils à leur âge? Plus respectueuse que ceux de nos jours, vous les acceptiez en silence... et vous vous empressiez de les oublier.

Maintenant l'on vous répondra: "Autrefois, c'était différent! Il faut vivre avec son temps."

Et l'on vous relègue dans cet autrefois avec vos conseils comme si, au lieu de quarante-cinq ans, vous en aviez 75!

Les générations actuelles ne peuvent s'entendre que par l'affection: aimez bien vos jeunes ménages, aidez-les quand c'est nécessaire, un point, c'est tout. Cela veut dire, chers parents actuels, que la suprême sagesse et l'habileté supérieure, pour vous, c'est de ne pas vous mêler des affaires de vos enfants mariés, même si elles vous paraissent mal conduites.

Cela semble grossier de l'écrire et dur à lire, mais c'est la vraie vérité, et si, ne le croyant pas, vous continuez à intervenir entre ces jeunes gens qui s'aiment et se comprennent, vous compromettrez sûrement leur bonheur et vous serez responsables des conséquences.

Laissez-les faire! La conduite de la maison, la direction des finances, le soin des enfants, la vie de société, tout cela se poursuit d'après des programmes nouveaux, dans des cadres différents, avec des idées modernes.

Vous n'y pouvez rien, le monde a changé: Que votre surprise ne sente ni la critique, ni le blâme; demeurez l'amie, celle qui voit la bonne volonté, le dévouement, toutes les qualités déployées et qui sait les apprécier, et, au lieu d'être redoutée et tenue en défiance, vous serez aimée.

FADETTE

"Le Curé d'Ars", à la salle LaFontaine

Le souffle qui anime la pièce historique *Le Curé d'Ars* est d'un surnaturel à la portée de tout le monde. La parole du saint est simple et claire; elle frappe au point sensible, mais sans blesser; elle éclaire sans éblouir; elle convainc sans aigrir. Baume divin, elle adoucit les blessures de l'âme, les cicatrise et les guérit. Elle aime, elle prie, elle absout!

Il serait difficile de trouver une pièce qui s'adaptât mieux aux besoins des âmes. Immense a été le bien accompli par le Curé d'Ars, lui qui a converti 80,000 pécheurs. On le verra avec un vif plaisir, soit dans ses entretiens avec ses intimes, soit au confessionnal où il laisse couler le divin de son coeur, soit au milieu des mécréants qu'il accueille comme un père ses enfants.

Le Curé d'Ars sera représenté à la salle LaFontaine, le mardi de Pâques, 7 avril, par les anciens du Patronage Saint-Georges. La séance se terminera par une comédie, qui fera rire de bon coeur. Il y aura musique et chant aux entr'actes. Pour billets, s'adresser au directeur: Tél. Cal. 3559. C'est pour les missions!

RONDEL D'AVRIL

Les cerisiers, dans le jardin,
Sont d'une blancheur éclatante;
Des bourgeons parent chaque plan-
Le soleil rit chaque matin. [te;

Ah! qu'il est beau de voir soudain
Cette lumière éblouissante
Les cerisiers, dans le jardin,
Sont d'une blancheur éclatante.

Puis, le soir, au ciel de satin,
On voit la lune étincelante
Qui passe, de sa marche lente,
En poudrant de bleu le chemin
Et les cerisiers du jardin.

CASTILBELZA, U. N.

Quelques dicts printaniers

LA VOGUE DES ENSEMBLES — NOUVEAUX TISSUS ET COLORIS — DES JOLIS DRAPES CARACTERISENT LES CHAPEAUX

LES ENSEMBLES ET LEUR VOGUE

Le manteau ne forme pas toujours une pièce indépendante, très souvent il fait un accord avec la robe de dessous et constitue un ensemble plus compliqué, plus étudié et naturellement plus élégant.

Voici un ensemble dans lequel l'écossais joue le plus grand rôle. Il se compose d'un manteau long en marocain marine, égayé dans le haut de revers en écossais marine et rouge. Quelques découpes dans le manteau figurent une série de dents déchiquetées. Au-dessous une robe en jersey de soie marine et rouge, en écossais disposé en biais. La robe ferme de côté sous des boutons tendus de soie marine; l'encolure et la ceinture sont en marocain marine, comme le manteau.

Quelquefois, dans ces ensembles, l'écossais est remplacé par du chine imprimé de petites fleurettes, ce qui constitue une toilette d'un degré plus élégant que l'écossais, car celui-ci reste toujours, fût-il même en tissus soyeux, dans le domaine de la fantaisie et du sport.

Voici, comme le précédent, un ensemble dont le manteau est de popeline vert bouteille, croisant de côté avec trois effets de volants plats; il est doublé de crêpe de Chine assorti à la robe, celle-ci en crêpe de Chine avec impression de feuilles vertes à tiges noires sur fond blanc; corsage blousant et jupe avec tunique en forme.

LES OPPOSITIONS DE COLORIS ET DE TISSUS

La grande prédilection témoignée par la mode printanière pour ces alliances de tissus et de coloris ne se borne pas seulement à la création des ensembles; nous retrouvons ce même esprit présidant à la naissance des robes de printemps.

Avec les jupes de satin noir, plissées soleil, il est tout à fait chic de porter un petit casaquin en jersey de laine quadrillé de couleur, par exemple de noir, de jaune et de blanc. Ce casaquin, qui descend jusqu'à hauteur des hanches et est découpé au bord en dents carrées, fait un effet très tranché sur la jupe de satin noir; on le borde tout autour et à la fermeture d'un galon de marabout noir.

Beaucoup de mariages d'uni et d'imprimé, et beaucoup de vert, car le vert semble dominer dans les coloris de ces ensembles. On fait la robe en crêpe uni vert, avec une guimpe à manches sur laquelle se pose un second corsage décolleté en crêpe imprimé vert et blanc; ce corsage laisse voir le haut de la guimpe, le dessus des bras et les manches. Il se continue en se drapant à la taille et en descendant sur la jupe en crêpe de Chine vert uni par une longue pointe en crêpe fleuri. Un col et une cravate en crêpe blanc agrémentent l'encolure.

Avec ce dernier modèle, s'accuse nettement le réveil des façons plus compliquées et des combinaisons inattendues. Attendons-nous à les voir triompher de plus en plus à mesure que nous avancerons dans la belle saison.

LES CHAPEAUX PRINTANIERS SONT TRES JOLIMENT DRAPES

Il est difficile de rendre la grâce des coiffures actuelles, car elle tient en grande partie au charme de leur draperie; ce n'est pas seulement les garnitures et les rubans que l'on façonne, mais c'est la paille elle-même qui se plisse, se gondole, se relève, etc. Beaucoup de chapeaux sont posés sur un serre-tête en paille, en ruban, rappelant la façon étroite de la petite toque, mais avec beaucoup moins de sécheresse, car le chapeau fait au-dessus de la passe étroite une auréole très seyante.

Voici un modèle en picot marine cousu sur du crin de même couleur; la calotte forme un serre-tête sur lequel passe un ruban de satin rose venant se nouer derrière. Un autre, en picot noir, se drape à gauche en une série de gondolés sur une jarretière en soie de couleur reposant sur les cheveux. Quelquefois, c'est en arrière que s'allonge la passe, se mouvementant en gros tuyaux dessinant un bavolet tombant sur la nuque. On fait beaucoup de mélanges de paille et de tissu: calotte en paille avec bord en ruban gros grain, ou en shantung rayé d'une série de piqûres.

Voici le règne de la fantaisie inauguré avec des chapeaux de papier: On fait des chapeaux en tricot de papier blanc, que l'on garnit de ruban de toile blanche et marine; ce ruban se drape autour de la calotte et vient faire au bord, tout autour, un plissé qui auréole la coiffure. Il est aussi des panamas de papier noir que l'on garnit de fleurs. La façon de les poser est assez originale: on place, par exemple, devant, une grosse fleur en velours jaune dont on fait entrer quelques feuilles dans une fente pratiquée au devant du chapeau; ces feuilles retombent sur le front et y font une très originale garniture.

La fantaisie, qui règne en maîtresse, propose aussi, à côté du chapeau de papier, le chapeau tressé avec des rubans de bois. Ce travail fournit une large capeline que l'on garnit de rubans de ton vif. Citons une capeline de paillasson de bois blanc, garnie de rubans verts; ces rubans sont détachés d'un côté de la paille et forment volants.

La mode des manches courtes

Une élégante robe de dîner avec manches aux coudes, garnies de fourrure.

Chapelle de Marie-Réparatrice

Le Jeudi saint au soir, il y aura une Heure sainte au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025 rue Mont-Royal ouest, de 8 à 9 h.

Tous les zélateurs et zélatrices et les membres de l'Heure sainte sont priés d'y assister.

LAXATIF POUR LE BEBE ABATTU

Le système fragile du bébé s'insurge contre l'huile de ricin et les purgatifs violents; mais voici un remède qui lui convient parfaitement et qui fait le travail rapidement et de façon si douce que le bébé ne s'en aperçoit pas. Le Castoria de Fletcher calme les bébés et les enfants maussades, agités, les fait dormir; il rend tous les jours dans des millions de foyers, le bien-être et le contentement aux enfants fiévreux, constipés, mal en train. Le Castoria est exclusivement végétal, inoffensif, et recommandé par les médecins. Evitez les contrefaçons. La signature de Chas H. Fletcher est la marque du Castoria authentique.

CHEZ EATON

Une grande occasion jeudi !

425 manteaux pour Pâques !

Tous des modèles nouveaux pour le printemps. Tailles 13 à 17 et 14 à 20 pour jeunes filles. A un prix qui oblige à se rendre de bonne heure jeudi

15.00

Quatre modèles ont été dessinés par l'une de nos artistes.

De tels manteaux à un tel prix ne peuvent rester longtemps à notre rayon. L'élégante étudiante ou la jeune fille de bureau qui tient à avoir le mieux possible pour son argent ferait bien de profiter de cette occasion remarquable. Manteaux en drap de Sedan, tout en tissu selon l'idée nouvelle, parfois avec écharpe de soie... ou garnis de lapin formant jabot ou écharpe... ou avec col froncé en flanc d'écureuil... ou encore avec jabot en simili-fourrure. Aussi des manteaux de tweed en jolis modèles, dont genre "cocher" avec larges revers. En noir, sable, gris, vert avocado et marine. Tailles 14 à 20 et 13 à 17.

Au troisième chez EATON — Rue Sainte-Catherine

THE T. EATON Co LIMITED
DE MONTREAL

Petite vie des saints

1er AVRIL

SAINT HUGUES, EVEQUE DE GRENOBLE

Hugues naquit en 1053, à Château-Neuf, en Dauphiné. D'abord chanoine de Valence, il fut promu à l'évêché de Grenoble en 1080 et chargé par Grégoire VII de rétablir en ce diocèse la discipline que l'indignité d'un prédécesseur y avait gravement compromise. Unissant la prière et le jeûne à une grande activité et à des mesures très sages, Hugues s'acquitta heureusement de sa difficile mission.

C'est lui qui conduisit saint Bruno et ses compagnons dans ce désert de la Chartreuse qu'ils devaient illustrer par leurs vertus. Il mourut en 1132. La charité du saint évêque était admirable. Non seulement il venait au secours des malheureux en leur ouvrant très largement sa bourse et en allant jusqu'à vendre à leur profit, ses ornements épiscopaux; il était aussi d'une extrême délicatesse et d'une très grande circonspection chaque fois que la réputation du prochain était en jeu. Les railleries cruelles et la médisance lui étaient insupportables.

Les Sept paroles du Christ

A ST-EUSEBE-DE-VERCEIL

Le Jeudi saint, à 8 heures du soir, à St-Eusèbe-de-Verceil, la chorale paroissiale et la maîtrise de l'académie Meilleur, sous la direction de M. J.-P. Lalonde et du R. F Richard, chanteront les "Sept Paroles du Christ" de Théodore Dubois. M. le professeur Adélard St-Martin présidera à l'orgue.

Le R. P. Casimir, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins, donnera le sermon.

L'entrée est libre.

Feuilleton du "Devoir"

TROP CHER

par Marie LE MIÈRE

6 (Suite)

Pierre n'attacha aucune importance à cette petite manoeuvre, usitée en tout temps et sur toutes les lignes. Ce qui le surprit, ce fut la façon bénévole dont cet homme intransigeant accueillit, à la gare d'Asnières, l'intrusion d'un autre voyageur. Celui-ci était moins grand, plus massif; son col très haut, son chapeau très enfoncé dissimulaient en partie son visage.

Les deux compagnons de Pierre ne semblaient point se connaître; le second s'assit loin du premier, presque en face du jeune homme, et déplia une vaste feuille qui acheva de cacher ses traits.

La nuit tombait, très noire; la veilleuse jetait, dans le compartiment, une lueur indécise.

Les deux hommes échangèrent un coup d'oeil d'intelligence. Celui qui avait pris place devant Pierre replia son journal, fit semblant d'examiner le jeune garçon, et dit enfin:

— Ah! Monsieur Fresnay! Je ne croyais pas avoir l'honneur de vous rencontrer ici:

Mais déjà Pierre s'était redressé et, avec une expression de dégoût, de mépris indicibles, il s'écriait:

— Vous!

Le misérable se trompa sur le sens de l'exclamation: il crut à de la frayeur... Il avait bien compté, certes, avoir affaire à un être apeuré, incapable de se défendre. L'envoi des billets bleus lui semblait probant! C'est pourquoi il avait résolu de frapper un coup de maître, et, par une mise en scène habilement combinée, d'amener Pierre à souscrire, sur l'heure, aux exigences les plus audacieuses.

"Je te montrerai, va! pensait-il, jusqu'où, toi et ton père, vous êtes en mon pouvoir!"

Mais Pierre avait de la décision, il avait du coeur et de la conscience: cette fois, son devoir lui apparaissait très net, et il eût jugé coupable la moindre hésitation. Puisqu'il tenait cette bête humaine, il ne se sentait pas le droit de la rejeter dans la société.... Et il s'agissait de l'honneur d'un innocent.

Prompt comme sa pensée, le jeune homme se leva, étendit la main vers le signal d'alarme.... Mais, avant qu'il eût pu sonner, quatre bras se nouaient à son corps, deux têtes haineuses effleurant sa tête.

Ce fut une lutte effroyable et presque muette, dans le compartiment clos du train lancé à toute vapeur.

— Ah! c'est comme cela! gronda Bagneux. Nous allons voir!

— Un mouvement de plus, et vous êtes mort! siffla l'autre.

Sans doute, ils eussent pu tirer de leurs poches les armes dont ils étaient munis. Mais, outre que le moyen était dangereux par lui-même, ce n'était pas trop de toutes leurs forces pour maintenir Pierre, qui se débattait avec la souplesse et la vigueur de sa jeunesse intacte. Il fallait à tout prix l'empêcher d'atteindre ce bouton; si, pendant une seconde, on laissait libre l'une des mains du jeune homme, ses agresseurs pouvaient être perdus.

Tous trois suffoquaient, ces courts instants leur paraissaient interminables; bientôt Pierre sentit qu'il faiblissait; il poussa un long appel aigu:

— A moi!...

— Tu vas te taire! fit Bagneux.

Les criminels essayaient, maintenant, d'entraîner le jeune garçon vers une portière; oh! s'ils avaient pu le précipiter au dehors!.... Mais, tout à coup, le panneau s'ouvrit: deux soldats qui, d'un compartiment voisin, avaient entendu le cri de détresse, s'étaient glissés le long des marchepieds, et parurent sur le théâtre de la lutte.... L'un d'eux s'élança sur la grappe humaine, l'autre fit manoeuvrer le timbre d'alarme...

Au bout d'un moment, le train s'arrêta, des employés accoururent, des voyageurs sautèrent sur la voie, une rumeur s'enfla, circula d'un bout à l'autre de la file des wagons.

— Ils ont voulu assassiner ce pauvre garçon! criaient les deux soldats. Qu'on arrête ces brutes!

Les scélérats, solidement maintenus, essayaient en vain de se justifier.

— Monsieur, dit au chef de train Pierre qui était très pâle, j'ai cru reconnaître en cet individu un escroc dangereux que la police recherche... J'ai voulu avertir; aussitôt, lui et son complice se sont jetés sur moi et m'ont menacé de me tuer.

— Allons, marchez! ordonna l'employé aux deux coquins en les poussant hors du compartiment.

Des voix s'élevèrent:

— Mais oui, ce doit être lui.... Parfaitement!.... son signalement avait été donné dans les gares.... comment a-t-il osé?...

—Bravo, camarade!... fit un soldat s'adressant à Pierre. Vous n'avez pas froid aux yeux.

Et le chef de train, se frottant les mains, murmurait dans sa moustache:

—Un joli coup de filet!

XI

La voiture allait au pas des chevaux, le long de la route aveuglante... Pas un souffle ne soulevait la poussière; la lumière vibrait sur les horizons violets, et la nature se pâmait sous l'ardeur du ciel.

Maintenant, l'automobile fatiguait Yvonne; c'est pourquoi Germaine, voulant promener sa mère, avait fait atteler la calèche. Tandis que la jeune fille, souple et ferme, était vêtue de batiste et coiffée d'une capeline de paille, Mme Fresnay, allongée sur les coussins, s'enveloppait d'un manteau de lainage épais, dont le capuchon protégeait sa tête.

Au bout du pont de fer, près des ruines de la tour que les gens du pays appellent "la vieille Bastille", et qui s'incline si curieusement sur l'eau, deux personnes, venant du village, tournèrent sur la chaussée.. Yvonne ordonna au cocher d'arrêter.

Elle se pencha en dehors de la voiture pour tendre une main à Mme Rivolle et à M. de Mazière. Ils prirent cette main, si menue, si amollie, qu'ils eurent la sensation de n'étreindre rien. Quand la calèche eut passé, le frère et la soeur se regardèrent.

—Comme elle change! dit seulement Olivier.

Lorsqu'on eût repris la route du château, Mme Fresnay tira de son corsage une lettre, et voulut la relire, mais l'écriture aimée se brouillait devant ses yeux. C'était l'effet du mouvement, sans doute. Yvonne se dressa un peu, distingua là-bas un clocher qui pointait au-dessus des arbres... Chère église, patinée de gris par les siècles!... cher sanctuaire sombre et doux, où elle avait tant prié! C'était fini, elle n'y prierait plus...

Le terrible frisson ressaisissait Yvonne, ses dents claquaient... on dut la porter dans sa chambre et, quand elle y fut rendue, elle s'évanouit.

—Oh! maman!... maman!... gémissait Germaine, s'empressant auprès de la malade.

—Yvonne! Yvonne! appelait Georges, qu'on avait pu trouver et qui était accouru.

Tous deux allaient et venaient, le mari s'affolant, la jeune fille essayant de reprendre son sang-froid.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue l'otre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). GEORGES PELLETIER administrateur et gérant.

COMMERCE ET FINANCE

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

International Nickel

A l'assemblée générale des actionnaires de l'International Nickel, hier, le président de la compagnie a déclaré que le volume des ventes pendant le premier trimestre a été plus considérable que celui du dernier trimestre de 1930. Toutefois, il reste en deçà du volume du premier trimestre de 1930.

Fait particulièrement intéressant, c'est que les administrateurs considèrent maintenant cette compagnie comme une entreprise industrielle et non plus comme une entreprise minière. Les ressources de minerai prouvées sont tellement considérable qu'on est assuré d'en avoir pour de nombreuses années à venir et le seul problème maintenant consiste à trouver un débouché suffisant pour assurer une production considérable. C'est la raison qui justifie les nombreuses recherches faites dans les laboratoires de la compagnie afin de trouver de nouveaux emplois aux métaux produits par la compagnie. Elle tend de plus en plus à offrir des produits manufacturés aux consommateurs, donc à l'intégration.

Quant à la production minérale, M. Robert C. Stanley, le président, a déclaré que la compagnie ne produit qu'en vue de répondre aux besoins de nickel dans le monde. Aussi, comme le minerai de Frood contient plusieurs métaux autres que le nickel, et particulièrement du cuivre, la production de cuivre augmente ou diminue suivant qu'on veut produire plus ou moins de nickel. C'est pourquoi on ne peut réduire à volonté la production de cuivre puisque cette production n'est qu'en fonction d'une autre et non pas l'objet principal de la compagnie.

Wm Wrigley Co.

La Wm Wrigley Jr Company annonce qu'elle participera à stabiliser les prix du coton, comme elle l'a fait pour le blé dans l'ouest canadien. Elle a, en effet, décidé de conserver dans les Etats du sud des Etats-Unis tout l'argent provenant des ventes qui y sont faites en vue d'acheter 100 millions de livres de coton à un prix ne devant pas excéder 12 sous la livre. On sait que la même compagnie a décidé, il y a quelques mois, d'acheter et de garder pour une spéculation ultérieure un million de boisseaux de blé.

Emprunt italien

On annonce à Rome que l'Italie lancera prochainement un emprunt international au montant de 360 millions de dollars. Cet emprunt servira à rembourser un emprunt antérieur qui viendra à maturité à l'automne, à certaines améliorations d'ordre public et pour couvrir le déficit d'administration.

Brompton Pulp

A la réunion de Brompton Pulp, filiale de St. Lawrence Corp., hier, 2 directeurs ont démissionné. Ce sont MM. C. G. Greenshield et J. E. McCrea. Les autres directeurs ont été réélus.

Les dividendes d'avril

On a calculé que le total qui sera payé en dividendes au Canada, au cours du mois d'avril, sera de 28 millions 1-2 de dollars environ. L'an dernier, le montant ainsi payé en avril fut de 31 millions tandis qu'il y a deux ans il n'était que de 24 millions.

Les autos

Chevrolet se propose de produire 85,000 autos en avril comparativement à 75,000 en mars.

Le marché des changes

Cote des devises étrangères fournie par la maison L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change

Cours moyens le 1er avril 1931

			Montréal
Angleterre, liv. st.	4.86	2-3	$4.86⅝
France, franc	3.92		.0392½
Belgique, belga	13.9		.1394
Italie, lire	19.3		.0527
Suisse, franc	19.3		.1925
Hollande, florin	40.2		.4010
Espagne, peseta	19.3		.1095
Suède, couronne	26.8		.2678
Norvège, cour.	26.8		.2676
Danemark, cour.	26.8		.2676
Brésil, milreis	0.32		.0745
Etats-Unis, dollar	1-16% prime		
Allemagne, R. marks	23.8		23.82

COMPAGNIE des TRAMWAYS de MONTREAL

Avis de dividende

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux dollars et cinquante cents ($2.50) par action pour le trimestre finissant le 31 mars 1931, a été déclaré sur le capital-actions acquitté de la Compagnie en faveur des actionnaires inscrits le mardi, 7ème jour d'avril 1931, à 4 heures de l'après-midi, et sera payable le mercredi, 15 avril 1931.

Par ordre du conseil,

Patrick DUBEE, secrétaire.

— 31 mars 1931

MASSE & GAUTHIER

Immeuble général et Prêts hypothécaires

5504, Avenue Verdun

Tél. YOrk 4707

Nécessité d'une meilleure éducation économique

Texte de la conférence de M. Beaudry Leman à la Chambre de Commerce de la Rivière-du-Loup, dimanche

Le "Devoir" soulignait hier l'importance de la conférence que M. Beaudry Leman, gérant-général de la Banque canadienne nationale et président de l'Association des banquiers canadiens, prononçait dimanche dernier au dîner-causerie de la Chambre de commerce de la Rivière-du-Loup. Nous sommes heureux de pouvoir en publier le texte complet aujourd'hui.

Il est d'usage, pendant le temps du carême, de faire venir des prédicateurs de l'extérieur. C'est peut-être cette coutume qui me vaut l'honneur de prendre la parole ici ce soir, mais si je me propose de vous dire quelques vérités, cette simple causerie n'a pas la prétention d'être éloquente et édifiante comme le serait un sermon. Il est une autre raison qui pourrait motiver l'aimable invitation de la Chambre de commerce de la Rivière-du-Loup. Vous vous souviendrez que les pénitences du carême étaient autrefois beaucoup plus rigoureuses qu'aujourd'hui. Sans doute votre président, qui vous connaît bien, estime-t-il que vous ne méritiez pas tous les adoucissements dont vous bénéficiez. Il a voulu rétablir une juste mesure et atteindre un double but. Vous faire écouter et faire parler un banquier, c'était, d'une part, vous imposer un sacrifice qu'il jugeait nécessaire à votre salut et, d'autre part, c'était imposer à celui-ci un acte d'humilité qui ne pouvait manquer de lui être méritoire et de hâter sa sanctification. Si donc, cette causerie doit s'inspirer d'un double esprit de sacrifice, chez celui qui parle et chez ceux qui écoutent, vous ne serez pas étonné de la sévérité du fond et de l'austérité de la forme qui, toutes deux, sont de mise dans le moment.

Votre président me suggérait dans sa lettre d'invitation de vous parler des crises économiques, de leurs causes et des remèdes qu'elles exigent. Il croyait sans doute, puisqu'il est entendu que les banques sont seules responsables de tout ce qui arrive en matière financière, économique et monétaire, un banquier pourrait sans doute venir vous dire comment tout cela se passe et pourquoi ces êtres malfaisants s'ingénient à causer tant d'ennuies, y compris ceux qu'ils s'imposent à eux-mêmes. Croire que les banquiers sont la cause des crises économiques est à peu près aussi raisonnable que d'affirmer que les médecins sont responsables des maladies ou le baromètre, du mauvais temps.

Qui de vous, en entendant les critiques injustifiées sur le compte du pauvre banquier, n'a songé à la fameuse fable de La Fontaine : "Les animaux malades de la peste", que l'on aurait pu croire écrite pour les circonstances actuelles?

Le public non plus ne manque pas de faire bien voir au banquier que c'est lui le pelé, le galeux d'où vient tout le mal. Est-ce vrai? Est-ce juste? Examinons un peu quelques-unes des causes auxquelles on attribue la présente crise économique.

Pour quelques économistes, le ralentissement actuel dans les affaires proviendrait de la surproduction qui existerait dans le domaine de l'agriculture comme dans celui de l'industrie. D'autres y voient un phénomène de sous-consommation, soutenant qu'une surabondance de richesse ne peut pas produire la misère, et qu'il s'agit simplement d'ajuster le mécanisme financier de manière que ceux qui pourraient et voudraient consommer davantage puissent être munis des moyens nécessaires pour satisfaire aux exigences des producteurs. Il est sans doute difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver une explication satisfaisante à l'existence simultanée, dans un même pays ou dans divers pays, des conditions telles que des excédents de richesses ne puissent être mis à la disposition de ceux qui les convoitent ou qui en ont un besoin urgent. Il faut pourtant bien admettre que ce problème est vieux comme le monde et que, si des progrès ont été réalisés à cet égard, une solution complète et générale n'a pas encore été trouvée.

D'autres observateurs estiment que nous souffrons de l'abus, surtout dans les pays d'Amérique, de la vente à tempérament, qui a pour objet de faire absorber une production largement accrue, et que le crédit à la consommation ayant trop stimulé la production, la situation exige maintenant un temps d'arrêt et un ralentissement.

Des rabat-joie ont poussé le pessimisme jusqu'à prétendre que la spéculation, qui a atteint son apogée en 1929, n'est pas étrangère au manque d'enthousiasme qu'on observe actuellement. On avait cru que les bases mêmes d'appréciation des valeurs étaient changées et que les vieilles règles de prudence n'avaient plus cours dans un marché où les spéculateurs ne se comptaient plus par centaines ou par milliers, mais bien par millions. On soutenait qu'il y avait quelque chose de fondamentalement nouveau dans la manière de considérer les valeurs, et que le rendement était devenu d'importance tout à fait secondaire en regard de la plus-value en capital qui ne devait plus connaître de limites.

Ceux qui s'intéressent à cette antique idole qu'il ne faut ni adorer, ni ignorer, et qui s'appelle l'or, vous auront appris que ses faveurs sont bien mal distribuées; en combiant le petit nombre elle a fait des jaloux et des malheureux. Certains pays paraissent gorgés, tandis que d'autres ont peine à conserver ou à acquérir le nécessaire. Il est certain que depuis la guerre, des changements considérables se sont produits dans la répartition mondiale des réserves d'or et, paradoxe étrange, bien qu'on ne se soit jamais moins servi de monnaie d'or qu'à l'époque actuelle, jamais les nations n'ont fait d'aussi grands efforts pour s'en procurer.

Vous aurez lu des observations judicieuses sur l'influence des dettes internationales, sur la situation économique du monde. D'aucuns proclament que l'annulation ou la réduction des dettes de guerre est une question d'équité et de justice, d'autres affirment que ce serait une bonne affaire. Quoi qu'il en soit, il paraît difficile d'admettre que ces dettes qui représentent du travail et des produits, puissent être acquittées en or, et si, d'autre part, des tarifs prohibitifs excluent le travail et les produits des débiteurs, il devient difficile de concevoir par quel moyen ils se libéreront de leurs obligations. Un écrivain français analysant dans un article paru récemment les causes du chômage mondial, divisait celles-ci en deux catégories, celles dont on parle et celles dont on ne parle pas. Dans les premières il rangeait la plupart de celles que nous venons de voir en y ajoutant la perturbation profonde qui résulte de la fermeture presque totale des marchés russe, indien et chincis, ce qui réduit dans des proportions énormes le nombre des consommateurs. Voici comment s'exprime M. Louis de Launay, aux causes dont on ne parle pas. "J'arrive maintenant aux causes dont on ne parle pas et qui me paraissent à la base de tout, à savoir, les faillites inavouées de ces théories étatistes et de cette économie dirigée qui, surtout depuis la guerre, nous ont fait vivre, sans souci des réalités et de l'expérience, dans ce qu'on pourrait appeler une maison à l'envers.

"Il y a deux manières d'assurer un bénéfice à l'industrie, donc de la développer et, en fin de compte, d'augmenter le personnel occupé, de réduire le chômage, c'est d'accroître le prix de vente ou c'est de diminuer le prix de revient.

"La première méthode est la plus commode, la plus conforme à l'inertie et à la paresse naturelles, celle qui lèse le moins d'intérêts immédiats, celle qui réjouit aussitôt ouvriers et intermédiaires, celle enfin, que l'on réalise le plus aisément par des combinaisons arbitraires, syndicats, trusts, cartels internationaux, monopoles de fait ou du droit, tarifs de douane, étatisme sous toutes ses formes. Elle concorde avec une tendance générale au despotisme qui, sous des noms divers, dictature, bolchevisme, parlementarismes socialisant, etc., a éliminé aujourd'hui partout le culte périmé de la liberté. C'est donc elle que l'on avait commencé à pratiquer avant la guerre — à laquelle elle pourrait bien avoir contribué — c'est celle qui sévit depuis la guerre et que l'on a encore prétendu nous imposer par les méthodes orgueilleuses de l'économie dirigée. Une solution américaine, dont la vogue s'est étendue à travers le monde, consistait à gaver les ouvriers pour en faire des consommateurs, sans s'occuper ni du prix de revient, ni des possibilités de vente: considérations désuètes, tout au plus bonnes pour la décrépitude des Européens. Je ne ferai qu'une observation à cet égard. Voilà au moins treize ans que les médecins officiels appliquent cette méthode au malade. Le résultat étant celui que l'on voit, la conclusion, semble-t-il, devrait être qu'il faut changer de médecins ou tout au moins de système.

"La seconde méthode, qui est plus rude et qui nécessite plus d'énergie, cherche, non à augmenter le prix de vente, mais à abaisser le prix de revient par l'économie, par le machinisme, par la rationalisation, par une meilleure utilisation des efforts humains et des ressources mises à la disposition des hommes. Quoi que l'on fasse et si absurdement qu'on s'entête par principe dans une lutte sterile contre les nécessités économiques, on sera force, en définitive, d'en venir là. Car le consommateur, c'est tout le monde. L'Etat qui finance puise dans la bourse d'à peu près tout le monde. Il arrive un moment où ce "tout le monde", si inerte et sans cohesion qu'il apparaisse d'abord, finit par se revolter et se mettre en grève. La grève des consommateurs est la leçon des étatistes et des syndicalistes trop ambitieux."

Il me semble que les causes rapidement esquissées ci-haut sont les plus importantes qui aient été signalées et analysées par les economistes, les financiers, les sociologues et les écrivains politiques. N'a-t-on pas eu tort de vouloir trop souvent ramener à une cause unique les perturbations mondiales dont nous souffrons, et ne serait-il pas plus sage de reconnaitre que les effets si complexes que nous constatons sont probablement dus à un ensemble de facteurs? Devant les causes que croient discerner les hommes les plus competents a apprécier la situation, n'est-il pas a propos de se demander qu'elle est la responsabilité des banquiers? Une analyse un peu approfondie de chacun de ces facteurs suggererait peut-être la conclusion que le lion de la démocratie et les loups de la politique, après avoir devoré force moutons et mange le berger, éprouvent le besoin de se justifier en criant: "Haro sur le banquier!"

L'histoire économique montre que depuis une quarantaine d'annees, l'Amérique du Nord a subi sept periodes de profonde dépression. Nous avons tous pu observer quatre de ces crises: celle de 1907, celle de 1913-14, celle de 1921-22 et la présente qui a commencé à la fin de 1929. Le monde passe sans cesse par des alternatives de prospérité et de dépression. La succession de ces deux états est si nettement marquée que les économistes ont pu établir que l'évolution s'effectue sous la forme d'un cycle dont les diverses phases — dépression, reprise, prospérite, tension, crise — sont variables quant à leur durée, mais se suivent toujours dans le même ordre. En dehors des causes que l'on pourrait presque qualifier de physique et que nous avons énumérées plus haut, il en est une autre, d'un caractère psychologique. La prospérité crée un optimisme outré qui incline les hommes à s'engager dans des entreprises de plus en plus audacieuses. Les excès de la spéculation à la Bourse, dans l'industrie, dans le commerce et même dans l'agriculture, ont pour effet, tôt ou tard, la surproduction, l'inflation du crédit et de la monnaie, le gonflement factice de toutes les valeurs. Par la force même des choses, il faut qu'un jour ou l'autre la situation se détende et s'assainisse. Il suffit parfois d'un événement peu important, souvent même inapparent, pour ébranler la confiance, comme il suffit d'un souffle pour faire crouler un château de cartes. A un optimisme excessif succède alors un pessimisme non moins exagéré: ceux qui voyaient tout en rose voient désormais tout en noir. Aux Etats-Unis, on pouvait en 1907 attribuer la crise au manque de souplesse du système monétaire, ou, en d'autres termes, à l'insuffisance de l'argent eu égard aux besoins considérablement accrus de l'activité économique. Puis, vers 1913, il fallut s'attaquer à l'organisation, non plus seulement de la monnaie, mais à celle du crédit, dont l'insuffisance se faisait sentir. Ce fut l'établissement des Banques Fédérales de Réserve qui donnaient aux banques des Etats-Unis les facilités de la réescompte qui assuralent la liquidation nécessaire aux banques affiliées. Un peu plus tard, au Canada, la Loi de Finance de 1914 accordait les mêmes facilités aux banques canadiennes. On ne pouvait donc plus attribuer la responsabilité des crises à l'insuffisance d'argent ou à l'insuffisance des facilités de crédit. Alors, comme il fallait un bouc émissaire qui fût chargé de tous les péchés d'Israël, le banquier s'est trouvé tout indiqué comme victime propitiatoire.

Il est un autre aspect de la question sur lequel j'aimerais à attirer votre attention, car il me paraît tout à fait caractéristique de notre siècle. J'ai déjà eu l'occasion de citer une étude de Paul de Saint-Victor sur le rôle de l'argent dans les temps modernes, et dont la conclusion jette une vive lumière sur notre époque: "Aujourd'hui, dit-il, l'argent s'est émancipé, sa prodigieuse diffusion a fait de lui quelque chose d'épars et d'universel comme un élément. Le flot des affaires, autrefois circonscrit dans une corporation suspectée, a débordé les hiérarchies et les classes. La finance n'est plus le grimoire d'une secte de publicains, mais le grand livre ouvert de la richesse publique. Le crédit, cet idéal de l'argent, donne la foi à l'écu défiant et routinier du vieux temps. Il le fait croire à une idée, à une invention, à une découverte; sur sa promesse, il se jette dans le rêve et dans l'inconnu. Surexcités par lui, les chiffres prennent des ailes pour voir de loin et devancer l'avenir. L'escompe affirme le projet à naître et bâtit le pont d'or qu'il lui faut passer pour toucher la réalité. Tous les torrents des intérêts divers viennent confluer au centre des Bourses qui les mêle, les entrechoque, les balance, retient leurs vérités, dissipe leurs chimères et entretient l'inerte métal dans un état perpétuel de fusion et d'effervescence. En face de la vieille Fortune régulière et héréditaire, qui tourne sa roue dans le même sillon, s'est élevé une Fortune nouvelle, aléatoire comme le jeu, rapide comme l'occasion, changeante comme l'opinion dont elle répète les mouvements. L'argent était une caste, il est devenu une démocratie".

Il n'est pas nécessaire d'être un observateur bien perspicace pour constater que le capital et l'argent se sont démocratisés et que ce phénomène a eu des répercussions profondes sur l'économie des peuples. Un indice caractéristique de la large répartition de la richesse mobilière, c'est l'augmentation considérable du nombre et de la somme des dépôts d'épargne. Le total des dépôts d'épargne dans les banques à charte du Canada n'était en 1900 que de 188 millions de dollars; il atteignait en 1910, 544 millions; en 1920, 1 milliard 293 millions, et en 1930, 1 milliard 426 millions. Les dépôts d'épargne sont donc huit fois plus élevés maintenant qu'ils ne l'étaient il y a trente ans. Le nombre des déposants a très probablement augmenté dans une proportion plus grande encore. Or, les dépôts dans les banques à charte sont bien loin de représenter toute la richesse mobilière. Il y a des sommes beaucoup plus considérables qui sont engagées dans le placement mobilier: obligations des gouvernements, des municipalités, des corps publics et des grandes sociétés, et actions privilégiées et ordinaires de milliers de sociétés nationales et étrangères. Les obligations sont émises, la plupart du temps, en coupures qui les mettent à la portée des petits épargnants eux-mêmes, et les sociétés qui effectuent des augmentations de capital accordent des droits de souscription, non seulement à leurs anciens actionnaires, mais encore, dans bien des cas, à leur personnel et à leur clientèle, et afin d'en faciliter l'achat elles en fractionnent parfois le paiement en petits versements mensuels échelonnés sur une longue période de temps. Des montants considérables sont aussi engagés dans les assurances de toutes sortes ou déposés dans les caisses d'épargne. En 1928 les trusts assumaient l'administration de biens formant une somme d'environ 1,176 millions. Les placements des compagnies canadiennes et étrangères faisant au Canada des opérations d'assurance se chiffraient par 1,380 millions. On estime que les sociétés de prêt foncier, les trusts et les compagnies d'assurance avaient engagé en 1928 plus de 2,800 millions de dollars dans les opérations de crédit. Si vous placez ces chiffres en regard du montant des dépôts d'épargne dans les banques à charte en 1928, qui s'élevait à 1,520 millions, vous constaterez que, contrairement à l'opinion assez généralement répandue que les banques à charte contrôlent le crédit, elles sont loin d'avoir l'administration de la plus grande partie des fonds disponibles sur le marché monétaire. D'autre part, il est bon de se rendre compte du fait que plus de la moitié de l'actif dont disposent les banques est sujette à des règles d'administration qui laissent aux banques peu ou point de latitude dans l'emploi de ces disponibilités. Les banques à charte doivent, pour bien remplir leur rôle, conserver à leur actif une large mesure de liquidité, qui est constituée par une encaisse en or, en billets du Dominion ou en dépôts dans d'autres banques, à l'étranger, le plus souvent; par un portefeuille de titres d'Etat ayant un très large marché, et par des prêts à demande ou à court terme contre des valeurs cotées en Bourse et laissées comme invendables. Ainsi donc, plus de la moitié de l'actif des banques doit être employée dans des conditions qui ne laissent qu'une discrétion bien limitée à la direction des banques. Reste le portefeuille commercial, qui représente environ 40% de l'actif des banques; les banques peuvent bien, il est vrai, refuser tel ou tel compte parce que la situation financière d'une société ou d'une personne ne leur paraît pas satisfaisante, mais elles ne peuvent pas déterminer la nature des opérations alimentant les divers echanges qui creent les effets de commerce. Dans cet ordre d'idées, les banques doivent suivre le courant des affaires et non pas tenter de faire naître artificiellement celui-ci. Elles doivent être constamment en eveil, car il ne suffit pas que la richesse representée par ces effets de commerce, qu'il s'agisse de blé, de bois, de laine, de soie, de coton, de beurre, de fromage, de viande, de poisson, de mineraux, etc., soit reelle mais il faut encore que la circulation en soit assuree au Canada ou a l'étranger. Des que la circulation de l'un de ces produits se ralentit, la banque doit tenir compte de cette situation et limiter les sommes qui pourraient se trouver immobilisees sur de telles marchandises. Si elle restreint alors ses avances sur ces denrees, il faut voir dans son attitude, non pas une tentative en vue de controler ou d'orienter le credit, mais bien une résultante de conditions qu'elle n'a pas provoquees et qu'elle n'aurait pu empecher. C'est parce que les banques constatent que le marche se resserre qu'elles cessent de prêter leur concours pour certaines opérations. Attribuer ce resserrement aux decisions des banques, c'est prendre l'effet pour la cause.

On se demande si les banques, qui profitent des périodes de suractivité economique et financière, resultant souvent d'une inflation monétaire, comprennent mal leur interet, puisqu'elles essaient toujours de contenir l'enthousiasme lorsqu'il menace de devenir excessif. Instruits par l'experience, les banquiers savent que les périodes d'inflation sont toujours suivies de l'ineluctable déflation, comme à la fievre succède la depression. La sante économique, telle la sante physique, est le résultat d'un sain équilibre entre divers éléments. Aussi, les banquiers, comme les médecins, déconseillent-ils tout excès qui a pour résultat de rendre l'équilibre instable.

Si, comme nous avons tenté de l'indiquer, le capital s'est démocratisé, s'est dispersé et se trouve maintenant à la portee du grand nombre, n'y a-t-il pas lieu de se demander si tous les artisans qui sont munis de cet outil en connaissent la nature et l'usage. Combien de gens se demandent lorsqu'ils font un placement, si leurs fonds seront employes, non seulement dans leur propre interêt, mais encore dans l'intérêt du groupement auquel ils appartiennent? Certes, il est legitime d'employer son capital au mieux de son interet immédiat, mais encore faut-il que cet intérêt personnel ne soit pas en conflit avec l'intérêt général auquel personne ne doit rester indifférent. Il faut apprendre à faire mieux et davantage. L'homme d'affaires éclairé essaie toujours de coordonner son profit personnel avec l'avantage général, parce qu'il sait que la stabilité de sa situation dépend directement de la prospérité de son milieu. Le sens de la solidarité doit se manifester, non seulement dans le domaine moral et social, mais encore sur le terrain des affaires. La solidarité s'impose d'autant plus que nous ne sommes plus isolés comme nous l'étions dans le passé. Les moyens de transport et de communication rendent les relations plus étroites que jamais entre les divers groupements qui forment le corps social, et cette situation pose des problèmes nouveaux. A l'époque actuelle, faire des parcs réservés où l'on vivrait, à un niveau différent du reste du monde, une existence d'où l'on supprimerait la lutte, cela pourrait être un idéal désirable, mais ce n'est guère possible. Les peuples qui voudraient vivre au 20ème siècle comme on le faisait en 19ème, au 18ème ou au 17ème commettraient un grave anachronisme.

Dans une très remarquable étude sur l'Angleterre, M. Siegfried fait les observations suivantes: "Le monde a changé parce que les méthodes de la grande production industrielle ne sont plus au 20ème siècle ce qu'elles étaient au 19ème. On ne produit plus aujourd'hui de la même façon qu'autrefois. Ce qui domine aujourd'hui, c'est la production en série. Ce qui dominait au 19ème siècle, c'était le charbon. Les pays qui possédaient le charbon, étaient sûrs d'avoir la suprématie industrielle. Aujourd'hui, le charbon est toujours le principal combustible, mais il y a le pétrole, il y a l'électricité. Différentes autres considérations font qu'il ne suffit plus de posséder le charbon pour dominer le monde... L'Europe n'est plus le centre du monde. Les pays industriels extra-européens se sont développés et, de ce fait, l'Angleterre a perdu le monopole industriel qu'elle avait autrefois. L'Angleterre, qui aurait pu résister en se modernisant, en s'adaptant aux situations nouvelles, n'a pas subi cette évolution. Elle ne s'est modernisée ni dans son outillage, ni dans son organisation, ni dans l'esprit de ses patrons, ni dans l'esprit de ses ouvriers."

Ces observations appliquées à l'Angleterre peuvent être, pour les Canadiens français, un utile sujet de réflexion. Avons-nous évolué avec notre temps? Nous sommes-nous préparés à la civilisation industrielle qui déjà absorbe la moitié de notre population? Avons-nous orienté notre civilisation agricole conformément aux besoins de notre temps? Questions brûlantes, problèmes de la plus grande importance pour notre progrès social et même pour notre survivance. Il est chimérique d'espérer que l'on puisse remonter le cours du temps. Nous ne reverrons jamais la civilisation des Grecs avec Périclès, celle des Romains avec César ou Cicéron, celle du grand siècle français avec Louis XIV, Racine ou Bossuet. Que l'on en soit heureux ou malheureux, il faut vivre au 20ème siècle et tirer le meilleur parti de ses avantages et de ses inconvénients. Certes, l'étude du passé est intéressante, nécessaire même, mais elle devient un luxe si elle n'éclaire le présent et ne prépare l'avenir.

Nous avons eu l'occasion de faire observer que les Canadiens français en tant que collectivité ne manquent pas de capitaux. Ce qui leur manque surtout, c'est l'éducation économique qui les mettrait en mesure de tirer un meilleur parti de leurs disponibilités et des autres instruments de production dont ils disposent. La démocratisation du capital rend plus impérieuse que jamais la nécessité de l'éducation économique. Si nous avions été mieux formés et mieux informés à cet égard, nous n'eussions pas perdu les sommes considérables qui ont été englouties depuis quelques années, non seulement à la Bourse, mais dans toutes sortes d'entreprises mal conçues, mal organisées ou mal administrées, — sans parler des affaires frauduleuses qui ont drainé l'argent des villes et des campagnes. C'est la diffusion de l'éducation économique qui nous permettra de comprendre le mécanisme complexe des affaires modernes et de prendre notre juste part dans la mise en valeur des richesses naturelles et des ressources de toutes sortes que présente notre pays. Il faut repandre des connaissances d'ordre pratique dans toutes les classes de la population par l'intermédiaire des colléges classiques et commerciaux et même des plus modestes écoles. C'est là une question d'intérêt national, dont il importe de saisir l'opinion publique, et il n'est pas d'institutions ou de groupements qui soient mieux places que les Chambres de commerce pour entreprendre une campagne de propagande en faveur de l'enseignement generalisé des elements de l'economie politique. L'éducation economique du public nous parait indispensable, non seulement à la continuité du progrès matériel de notre pays, mais encore au maintien de l'ordre social.

LE MARCHE DES VIVRES

PRIX DE GROS A MONTREAL

GRAINS

(Prix au boisseau pour commandes par wagons.)

Blé Northern no 2	.68
Blé no 4	.63
Orge no 3	.37
Orge no 4	.36
Orge no 5	.35
Avoine no 3	.38
Avoine d'alimentation no 1	.37
Blé argentin	.65

FARINES

(Prix au boisseau. Escompte de 10 sous le baril pour commandes au comptant.)

Première patente	$5.20
Seconde patente	$4.60
Forte à boulanger	$4.30

ENGRAIS

(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant.)

Son	$22.25
Gru rouge	$24.25
Gru blanc	27.25

FOIN

(Prix à la tonne.)

Extra no 2	$15.00
No 2	14.00
No 3	11.00

BEURRE

(Prix la livre aux détaillants.)

De crémerie, en boites	.33
De crémerie ..en blocs	.34

FROMAGE

Coloré	.14

OEUFS

(Prix la douzaine aux détaillants.)

Spéciaux	.30
Extras	.28
Premiers	.25
Extras de poulettes	.24
Seconds	.21

VOLAILLES

(Prix la livre au détaillants pour volailles plumées de la qualité "A". Les prix pour la qualité "B" sont de 4 sous plus bas).

Poussins dodus à griller	.44 à .46
Poussins choisis à griller	.38 à .42
Poulets choisis	.32 à .35
Poulets à rôtir	.33 à .36
Poules	.26 à .35
Dindons	.36 à .40
Jeunes canetons	.32
Canards à rôtir	.30
Oisons à rôtir	.28

POMMES DE TERRE

Green Moutains, 80 lbs	.95

A WALL STREET

Les cours sont encore faibles

New-York, 1 — Le marché a été faible ce matin, particulièrement les ferroviaires. Il y a aussi eu une certaine pression de vente dans certains autres compartiments, tels que les industries chimiques, les aciers, les utilités et les spécialités. U. S. Steel, Baltimore and Ohio, New-York Central, Illinois Central, Southern Pacific, Northern Pacific, Atchison, American Can, Consolidated Gas, North American et Westinghouse ont reculé d'un point et plus tandis qu'il y a eu quelques reculs de plus de 2 points. United Aircraft et Columbia Carbon ont reculé de 4 et Case de 5.

Sécurité en même temps que rendement substantiel

C'est ce qu'offrent les obligations d'institutions religieuses ou d'hospitalisation. La garantie morale et l'appui des corps publics ajoutent à la garantie matérielle des titres. Nous offrons particulièrement:

Oeuvres de Notre-Dame-de-la-Merci

5¼ p.c., 1er février 1941-1951

garanties entièrement par transport d'octroi du Gouvernement et contrat de la Ville de Montréal.

—

Hôpital St-Luc (Montréal)

5½ p.c., août 1940

lière hypothèque et garanties partiellement par transport d'octrois du Gouvernement.

—

Pères Oblats de l'Est du Canada

5½ p.c., avril 1936-46

lière hypothèque et crédit de l'Ordre.

—

Soeurs Grises de la Croix

5¼ p.c., avril 1932-1940

lière hypothèque et crédit de l'Ordre

PRIX: 100 et l'intérêt couru

(plus la taxe fédérale de transfert)

Prospectus et renseignements sur demande

ERNEST SAVARD, Limitée

CANQUIERS EN VALEURS

276, rue St-Jacques MONTREAL — 111, rue St-Pierre QUEBEC

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
39	Bell Telephone	147	147½	147	147	— ½
802	Brazilian	22½	22⅝	22¼	22½	
320	B. C. Electric "A"	40½			40½	
5	Can. Bronze	35			35	
115	Can. Car	16⅝	16¾	16⅝	16¾	+ ⅛
4	Do. préf.	23½			23½	
190	Canada Cement	16¾	16⅞	16¾	16¾	— ⅛
20	Do. préf.	95½			95½	
10	Can. Ind. Alcohol	4			4	
155	Can. Pow. & Pap.	1⅜	1½	1⅜	1½	+ ⅛
25	Can. Steamship préf.	20¼			20¼	
207	Con. Smelting	163	163	160	160	— 3
125	Dom. Bridge	49½			49½	— ¼
225	Dom. Textile	80¾	80¾	80⅛	80⅛	— ⅝
975	Fraser	1½			1½	
25	Hamilton Bridge	16			16	
75	Hollinger	8.55	8.60	8.55	8.60	+ 10
385	Int. Nickel	17⅞	18	17¾	17⅞	— ⅛
123	Int. Power préf.	68			68	
110	Lake of Woods	14			14	
60	McColl	17½	17½	17¼	17¼	— ⅝
55	Massey-Harris	7½			7½	
843	Mont. Power	63⅛	63½	63	63⅜	+ ⅜
130	Nat. Breweries	33½	33½	33	33	— ½
130	Nat. Steel Car	36			36	
278	Power Corp.	60½	60½	60	60	— ¾
155	Quebec Power	45½			45½	
295	Shawinigan	55	55	54½	54½	— ⅝
35	Steel of Canada	39¾	40	39¾	40	
5	Winn. Electric	18¼			18¼	

EN BOURSE LOCALE

Smelting à 160

Consolidated Smelting a continué de reculer ce matin et à midi il cotait 160, soit 3 points en bas d'hier. Le reste de la liste n'a indiqué aucune tendance définie. Canadian Car, Montreal Power, Canada Power et Hollinger sont assez vigoureux tandis que Canada Cement, Dominion Bridge, Dominion Textile, Nickel, National Breweries, Corporation et Shawinigan fléchissent de quelques fractions.

Sur le Curb

LES COURS DE LA MATINEE

Cours fournis par la maison BEAULIEU & DUNCAN, 220 ouest, rue Notre-Dame

Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi
Assoc. Breweries	9	9	9	9
Brit. Am. Oil	12	12	12	12
Dist. Seagram	11¾	11¾	11¾	11⅝
Dom. Stores	22½	22½	22½	22½
East Crest.	37	37	37	37
Home Oil	1.02	1.02	1.00	1.00
Imperial Oil	15¼	15¼	15⅛	15¼
Imperial Tobacco	10¼	10¼	10¼	10¼
Inter. Petroleum	11⅞	11⅞	11⅞	11⅞
Mont. Exhibition	3	3	3	3
Walk. Gooder.	7½	7½	7½	7½
Wainwell Oil	2¼	2¼	2¼	2¼
UTILITES PUB.				
Beauharnois Pow	7¾	7¾	7¾	7¾
MINES —				
Arno Mines	5¼	5⅝	5¼	5⅝
Abana Mines	17	18	17	18
Amulet	.38	.38	.38	.38
Big Missouri	.45	.46	.45	.45
Montreal Rouyn	.01	.01	.01	.01
Noranda	24.75	24.75	24.50	24.50
Premier Gold	.72	.72	.72	.72
Siscoe	.47	.46	.47	.46
Stadacona	3¼	3¼	3¼	3¼
Teck Hughes	8.40	8.45	8.40	8.45
Vipond	1.20	1.20	1.17	1.17
Wright Harg.	2.70	2.70	2.66	2.68
Sherritt Gord.	1.12	1.12	1.12	1.12
Moss Mines	60¼	61	60¼	61

LA VIE SPORTIVE

A mon avis . . .

La dernière partie de la série éliminatoire pour le championnat de la Ligue de Hockey National et pour la possesion de la coupe Stanley, emblème du championnat mondial du hockey professionnel, sera disputée ce soir au Forum, entre les clubs Canadien et Boston, et le vainqueur de cette joute sera appelé à faire face au Chicago qui a gagné sa série contre les Rangers dans la rencontre finale qui eut lieu au Madison Square Garden de New-York.

Les Bruins et le Bleu Blanc Rouge sont actuellement sur un pied d'égalité, chaque club ayant remporté deux victoires et ayant subi deux défaites, et la rencontre de ce soir décidera des honneurs de la série. La partie de ce soir sera finir et si à la conclusion de la troisième période les deux équipes ont compté le même nombre de points les joueurs devront continuer la lutte jusqu'à ce que l'un des deux clubs ait enregistré le point décisif.

Les Bruins semblent avoir de grandes chances de remporter la palme car leurs joueurs sont en meilleure condition que les locaux et plus solides que ceux du Bleu Blanc Rouge.

Albert Leduc pourra difficilement prêter main-forte à son club, ce soir, car notre joueur de défense fut victime d'un accident au cours d'une collision avec Clapper, à Boston. De nouveau, lundi soir, Albert fut fort secoué par Beattie et s'il prend part à la partie de ce soir ce sera que pour un court intervalle. Burke paraissait rétabli hier et il pourra s'aligner avec Sylvio Mantha contre les Bruins. Au cours de la première période, lundi soir, Burke reçut le bout d'un bâton dans les côtes et dut se retirer du jeu pour les deux dernières manches, mais un repos de deux jours a eu un excellent effet et les partisans du Canada comptent sur son concours pour faire triompher les couleurs du club qui représente l'élément canadien-français dans le circuit du présiaent Calder.

Les blessures de Georges Mantha, Morenz, Gagnon et Joliat ont été pansées par les entraineurs et les médecins du club, et, pourvu qu'ils ne soient pas victimes d'autres accidents, ce soir, ils pourront tenir leur bout contre les vaillants équipiers d'Arthur Ross.

Les représentants du Boston sont tous frais et dispos et bien déterminés à faire baisser pavillon aux porte-couleurs du Canadien; mais dans le hockey comme dans tous les autres sports, la chance compte pour beaucoup et si le Bleu Blanc Rouge est quelque peu favorisé par les "breaks", ce soir, il lui est possible de décrocher la palme et de se qualifier pour disputer la championnat au Chicago dans les séries finales qui commenceront vendredi soir sur la glace des Eperviers Noirs pour se continuer dimanche au même endroit, et, finalement, pour venir se terminer au Forum jusqu'à ce que l'un des deux clubs ait remporté trois victoires, car la finale est également de 3 dans 5.

Le Canadien est plus rapide que le Chicago. Personne ne voudra nier ce fait, mais par contre, les Bruins sont plus résistants que le Bleu Blanc Rouge et la seule chance que ces derniers peuvent avoir c'est de se lancer à l'attaque dès le début afin de compter le plus grand nombre de points pour ensuite chercher, non pas à se replier sur la défense, pour protéger son avance, mais de chercher à tuer le temps au centre de la glace en se faisant des passes sûres. La victoire peut encore sourire au Canadien mais les Bruins semblent avoir l'avantage.

X.-E. NARBONNE

Le Winnipeg l'emporte dans la première

Winnipeg, 1er. — Le Winnipeg a triomphé du club Hamilton hier soir par un résultat de 2 à 1 dans la première partie de la série finale pour la coupe Allan, emblème du championnat amateur du Canada. La série entre les champions de l'Ouest et de l'Est est de deux dans trois. La deuxième joute aura lieu jeudi soir tandis que la troisième, si nécessaire, sera disputée samedi soir.

Désorganisés pour un moment à la troisième période alors qu'une attaque concertée de Hamilton leur a donné leur seul point, les Winnipeg ont régné en maitres par la vitesse; attaque sur attaque a forcé Marsh, le gardien de Hamilton, à s'étendre sur la glace pour faire des arrêts sensationnels tandis que leur crochet tenait les Tigers dans leur section la plus grande partie du temps. Winnipeg a compté une fois dans la première et une fois dans la seconde période tandis que le Hamilton a compté à la fin de la troisième.

La partie a été retardée momentanément alors que les arbitres ont différé d'opinion sur le point de Garbutt, le second des Winnipeg. Harry Watson prétendait avec le juge des buts que la rondelle n'avait pas entré dans le filet tandis que Irwin, l'arbitre de Winnipeg décidait d'allouer le point quand même.

HAMILTON		WINNIPEG
Marsh	but	Cockburn
McKay	déf.	Cockburn
Farrell	déf.	Sutherland
McCowan	centre	Simpson
Louch	avant	Lindquist
Mayhoe	avant	Rivers

Substituts:
Hamilton: Kane, Schwab, Litzen.
Winnipeg: Garbutt, Crowley, Wise.
Arbitres: Alex. Irwin, Winnipeg; Harry Watson, Toronto.

Première période
1—Winnipeg, Lindquist 10.65
Punitions: Farrell, Hinkel.
Deuxième période
2—Winnipeg, Garbutt .. 5.55
Punition: McKay.
3—Hamilton, McGowan 17.25
Punitions: Hinkel, Farrell.

Cleveland et Windsor vainqueurs

Windsor, 1 — Earl Robinson, du club Windsor, a donné la victoire à son club dans la joute des séries de championnat de la Ligue Internationale disputée en cette ville hier alors que l'ailier des bouledogues a compté le point décisif au début de la troisième période, permettant aux locaux de remporter la victoire sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 2 à 1.

C'était la première défaite du Buffalo dans les séries de fin de saison et les Bisons sont maintenant sur un pied d'égalité avec le Windsor pour la deuxième place tandis que les Indiens de Cleveland mènent dans les séries de détail avec trois victoires à leur crédit.

Alignement des équipes:

Buffalo		Windsor
Taugher	but	Smith
Lederman	déf.	Arbour
Cain	déf.	Bellemarre
Voss	centre	Haynes
Gross	avant	Duguid
Martin	avant	Robinson

Substituts — Buffalo: Roth, Lauder, Godin, Cahill, Bogardis, Gauthier, Jackson.
Windsor: Phillips, Lever, Roche, Huggins, Duncan, Hinsperger, Brown.
Arbitres: Laflamme et Smith.

Première période
1—Windsor, Haynes.
Punition: Brown.
Deuxième période
2—Buffalo, Voss (Gross) 8.56
Punition: Aucune.
Troisième période
3—Windsor, Robinson (Brown) 2.10
Punition: Haynes.

CLEVELAND GAGNE

Pittsburg, 1 — Les Indiens de Cleveland ont éliminé le Pittsburg des séries de championnat de la Ligue Internationale, hier soir, en remportant la victoire par un résultat de 3 à 1. C'était la quatrième défaite consécutive des Tricots jaunes depuis le commencement de la série de détail.

Alignement des équipes:

Pittsburg		Cleveland
Cox	but	Baxter
Smith	déf.	Young
Reise	déf.	McFarlane
McGuire	centre	Gray
White	avant	Brophy
Proudlock	avant	Dunning

Substituts — Pittsburg: Berlett, Rodden, Ouellette, Fields, Gregg, Halliday, McCurry, McIntyre.
Cleveland: Frew, Doraty, Clark, McBride, Williams, Bryden.
Arbitres: Mike Rodden et Tommy Hughitt.

Première période
1—Pittsburg, White (McGuire) 5.52
2—Cleveland, Williams 5.20
3—Cleveland, Clark 7.06
Punitions: Proudlock, Gregg 2, Frew, Brophy.
Deuxième période
4—Cleveland, Young 10.58
Punitions: Gray, McGuire, Frew, McFarlane.
Troisième période
Pas de point.
Punition: Frew.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.
Cleveland	3	1	0
Windsor	2	1	0
Buffalo	2	1	0
Pittsburg	0	4	0

Deglane opposé à Wykoff

Henri Deglane, le héros de tant de rencontres contestées, fera face à un rude adversaire lundi soir prochain, dans la semi-finale au programme de la première séance de lutte organisée par les promoteurs Lucien Riopel et Louis Létourneau à l'Arena Mont-Royal. Lee Wykoff, l'adversaire de Deglane, est un Russe qui arrive ici avec une réputation formidable. Il serait même supérieur, nous a-t-on déclaré, aux Russes Kyrilenko et Kwarianian qui avaient fait si belle impression ici l'année dernière et il y a deux ans.

Dans une semi-finale d'une heure, une chute, les deux hommes auront tout le temps voulu pour démontrer leur savoir-faire. Au cours de sa tournée aux Etats-Unis, Henri Deglane n'a rien perdu de son habileté. Tout au contraire, il s'est perfectionné considérablement en apprenant des prises nouvelles et en trouvant de nouveaux tours pour se tirer des mauvais pas où ses adversaires le mettent parfois.

Ce n'est pas pour rien qu'on l'a opposé au nouveau champion Ed. George, en Californie, au mois de janvier. "C'est un rude gaillard que George", a dit Deglane. Il n'a pas volé son titre bien qu'il y ait très peu de différence, s'il y en a, entre lui et Sonneberg. Il n'y aurait rien de surprenant à voir Sonnenberg reconquérir son titre au cours de la saison qui commence.

"Si Ed. George a sa prise de bras, Sonnenberg possède un coup de bélier formidable qui ne laisse que peu de chance à ses adversaires atteints. Les amateurs locaux seront à même de juger des deux hommes lorsqu'ils les auront vus à l'oeuvre, ce qui ne peut manquer au cours de cette saison."

Le programme de lundi soir comporte encore quatre autres rencontres, dont trois préliminaires de 30 minutes et la finale de 2 dans 3, à finir, entre Sonnenberg et le Comte Zarynoff.

Les promoteurs n'ont rien voulu négliger pour faire un grand succès de la première séance.

Les dames accompagnées ne paieront que 25 sous d'admission cette saison, ce qui comprend toutes les taxes. Celles qui ne seront pas accompagnées paieront comme l'an dernier, plein prix.

Les Rangers éliminés du championnat

New-York, 1er. — Les Eperviers Noirs de Chicago se sont qualifiés pour les finales de la Ligue de Hockey Nationale en triomphant des Rangers dans la série qui s'est terminée hier soir au Madison Square Garden. Dans la première partie, jouée dimanche soir dernier, le Chicago est sorti victorieux par un résultat de 2 à 0, tandis qu'hier soir, les hommes du major McLoughlin ont de nouveau remporté la victoire par 1 à 0, gagnant la série par un total de 3 à 0.

Le Chicago, comptant sur son avance de deux points, se contenta de jouer sur la défense, hier soir, et rarement les avants des visiteurs tenterent d'assieger les buts du club rival. Lorsque les ailiers s'emparaient de la rondelle ils se contentaient de trainer le caoutchouc au centre de la glace afin de tuer le temps pour ensuite couvrir l'adversaire après avoir pris possession de la rondelle.

Les valeureux joueurs des Rangers se dépensèrent sans compter pour pouvoir reprendre le terrain perdu lors de la joute initiale, mais tous leurs efforts furent vains car la défense des Eperviers Noirs laissa rarement les Rangers s'approcher des filets du Chicago et lorsque les protégés de Lester Patrick parvenaient à trouer la défense des rivaux ils voyaient leurs lancers habilement arrêtés et écartés par Chuck Gardiner.

C'est Tommy Cook, ailier de Chicago, qui a compté le seul point de la joute, sur une des rares attaques à trois hommes, qu'ait déclanchées Chicago. Cook, Adams et Wentworth son tparis comme tous les Rangers étaient autour des buts de Gardiner, et Adams qui avait la rondelle lançait à côté de Roach; Wentworth sont partis comme tous qu'il passa à Cook et ce dernier se fit un jeu de déjouer Roach.

La première période a été un concours de vitesse durant lequel les lignes d'attaque se sont remplacées à toutes les deux ou trois minutes; les Rangers, deux points à l'arrière, y sont allés de toutes leurs forces et leurs saillies à quatre et parfois cinq hommes donnaient du fil à retordre à Gardiner qui fut chanceux sur deux coups de Bun Cook, alors que celui-ci avait traversé l'équipe entière de Chicago, et une autre fois sur un lancer de Frank Boucher, qui arrivait des nues pour lancer comme le gardien de Chicago perdait l'équilibre.

Roach, de son côté, faisait de beaux arrêts et Tommy Cook se faisait arrêter après avoir dépassé la défense des Rangers.

La première période a été rude, sans être brutale, et quatre punitions, divisées également entre les clubs ont été infligées.

La seconde période a vu les Rangers donner leur gros coup et Johnson a passé presque toute la période seul à la défense, tandis que ses avants tentaient le jeu dans le territoire des Black Hawks et lançaient sans relâche sur Gardiner agile comme toujours.

Chicago sentait la pression et accrochait souvent, Wentworth allant même jusquà lancer la rondelle dans l'assistance pour s'en débarrasser, ce qui du reste lui valut une punition.

Gardiner a joué son plus beau jeu dans la troisième période et en dépit des efforts des Rangers s'est fait fort de les déjouer à tout coup.

Alignement des équipes:

CHICAGO		RANGERS
Gardiner	but	Roach
Graham	déf.	Peters
Bostrom	déf.	Johnson
Romnes	centre	Boucher
Couture	avant	Bill Cook
Gottselig	avant	Bun Cook

Substituts:
Chicago: Abel, Ripple, March, Somers, Adams, Ingram, Desjardins.
Rangers: Regan, Jerwa, Thompson, Dillon, Keeling, Maracle, Murdoch.
Arbitres: Jerry Goodman et Bert Corbeau.

Sommaire:
Première période
Pas de point.
Punitions: Dillon, Adams, Bostrom, Peters.
Deuxième période
Pas de point.
Punitions: Wentworth 2, Bun Cook, Graham, Bostrom.
Troisième période
1—Chicago, Cook 5.30
Pas de punition.

Tir au pistolet

Winnipeg, Man., 1 — Les membres du club de tir au pistolet No 1 du Canadien National ont remporté le trophée McLimont, emblème du championnat du Manitoba Rapid Fire, par un résultat de 295 points sur un total possible de 360.

En remportant ce trophée le club du Canadien National a défait celui de la Police qui détenait le trophée et douze autres des meilleurs clubs de la province. Le nombre de points remportés par le club de la police fut de 280.

L'assemblée de la C.A.H.A.

Winnipeg, 1er. — A l'assemblée annuelle de l'Association Canadienne de Hockey Amateur, tenue en cette ville, hier, les délégués ont maintenu la décision prise par les officiers des Provinces Maritimes au sujet des trois joueurs du club Truro et de deux équipiers du club Halifax, qui ont été déclarés non éligibles parce que ces joueurs n'avaient pas résidé dans la ville depuis six mois. Ces joueurs sont: Neil Sargent, Reginald Shields et Charles Jemmett, du Truro; ainsi que H. Murray et Bill Lawlor, des Wolferines de Halifax.

Les joueurs qui désirent participer dans les séries des ligues amateurs doivent d'abord s'assurer leur carte de l'A. A. U. of C. car la carte de l'association qu'ils représentent n'est pas suffisante.

L'Association a aussi décidé à son assemblée d'hier de faire imprimer les règles du jeu et de faire distribuer ces règlements à tous les clubs affiliés.

Berlenbach bat Clark

New-York, 1er. — Paul Berlenbach, ancien champion, a gagné par K. O. en trois rondes, hier soir, sur Six Finger Clark, dans sa première tentative de retour dans l'arène, après cinq ans d'absence.

Berlenbach pesait 171 1-2 et Clark 176 1-2.

Conseils aux laitiers

Les inspecteurs du service de santé ont constaté, la semaine dernière, qu'un certain nombre de producteurs négligent de refroidir le lait qu'ils expédient à Montréal. Ils ont trouvé du lait dont la température était de 60o Fahrenheit; il y a en avait même de 75o F., lorsque la température extérieure n'était que de 55o F.

"Cette négligence des producteurs de lait, disent-ils, a des conséquences très graves au point de vue sanitaire, et elle indique une incurie qui ne doit pas être tolérée.

"Outre les producteurs de lait qui ne refroidissent pas, les marchands qui reçoivent le lait qui a une température trop élevée sont coupables.

"L'article du règlement qui oblige les producteurs à refroidir le lait prescrit qu'il doit être refroidi à 45o F. ou à une température plus basse, dans les deux heures qui suivent la mulsion. Celui qui concerne le marchand lui défend de recevoir ou d'avoir en sa possession du lait du lait dont la température est au-dessus de 50o F.

"Il est absolument nécessaire, pour protéger la santé publique, que ces articles du règlement soient strictement observés, et nous tenons à avertir tous les intéressés que, durant la prochaine saison, nous devrons saisir et confisquer tout lait qui n'aura pas la température prescrite et en outre prendre des mesures contre les délinquants.

"La mortalité infantile est trop élevée, et le lait bien conservé est un moyen de la prévenir".

Byron Bancroft Johnson, 67 ans, ancien président de la Ligue de Baseball Américaine, décédé samedi dernier, à Saint-Louis, après une longue maladie. Son successeur, M. S. Barnard, est également mort le même jour à Rochester, Minn.

LA RADIO

PROGRAMMES DE MERCREDI

Postes locaux

CFCF

3.00 Programme Ross Hall.
4.00 Canadian Electrical Supplies.
5.00 Hartney.
5.55 Température, Programme, Heure.
6.00 Heure du crépuscule.
6.45 Cotes de fermeture de la Bourse.
7.00 Amos 'n Andy, NBC.
7.15 Troubadour.
7.30 Phil Cook, NBC.
7.45 Programme Grenier.
8.15 L'orchestre de concert de l'hôtel Mont-Royal.
8.30 Tip Top Tailors.
9.00 Trio Marconi.
10.00 A Novelette.
10.45 Poèmes, NBC.
11.00 Orchestre St-Régis.
11.30 Résultats des joutes de hockey. Heure. Fermeture.

CKAC

3.30 Nouvelles au Nord.
3.45 Clôture de la Bourse. L'heure exacte.
4.00 Programme de Lowe Bros.
4.30 Concert du Ritz.
5.00 Orchestre de danse de Jack Denny.
5.30 Causerie de M. J. Massé.
5.45 Mercuriale.
6.15 Vera et Edgar.
6.30 Hwaiking Shops Ltd, programme musical.
7.00 Causerie de M. Leo Cox, sous les auspices de l'association des auteurs.
7.15 Concert du Ritz-Carlton.
8.00 Annoncé plus tard.
8.30 Croisières musicales du C.P.
9.00 Récital d'orgue (disques).
9.30 L'orchestre "Lasalle Coke".
10.00 "Savino Tone Picture" CBC.
10.30 McAleer Polish.
10.45 Annoncé plus tard.
11.00 Orchestre de danse du Windsor.

RADIO-GAZETTE

(Les heures indiquées sont celles du soir)

—Le trio Morgan qui se compose de Marguerite, pianiste; de Frances, violoniste; et de Virginia, harpiste, se fera entendre à 4 heures, au poste WEAF.

—A 6 heures, l'orchestre Black and Gold Room interprétera sous la direction de Ludwig Laurier les pièces suivantes: Marche viennoise, de Kreisler; Ouverture de "Ruy Blas", de Mendelssohn; Extase, de Ganne; Estrella, de Langey; Extraits de "Rose of Algeria", de Herbert; Nocturne, de Chenoweth; Youthful Spirits, de Komzak; Scène Romantique, de Sibelius; The Swing, de Sudds.

—Joseph White, ténor, chantera les pièces suivantes au cours de son quart d'heure au poste WJZ, à 7 h. 15; Hills of Home, de Fox; Mammy's Little... de White; Narcissus, de Nevin, par un trio instrumental. La valse que vous m'avez réservée, de King; et Mavis, de Craxton.

—"Les aventures d'un explorateur industriel à l'étranger", tel sera le sujet de la causerie de Maurice Holland, du Conseil des Recherches nationales. Poste WEAF, à 7 h. 15.

—William Wirges dirigera le programme des Frères Smith au poste WJZ à 7 h. 45, lequel programme comprendra comme principal morceau: Doing the Sigma Chi, de Lewis. Les autres sont les suivants: Fall in Love with me, de Russell; One Little Raindrop, de Schwartz; One Bad Man, de Weems.

—Concert régulier de la musique militaire par la fanfare Cremo sous la direction d'Arthur Pryor. Poste WABC, 8 heures.

—Lew Conrad, chanteur; Welcom Leewis, contralto; Freddy Behrens, chef d'orchestre, se feront entendre au programme "Variétés Radiotron", poste WEAF, à 8 h. 15.

—Nathaniel Shilkret dirigera le programme du concert Mobiloil au cours duquel Dennis King chantera des extraits du "Roi Vagabond", "Les Trois Mousquetaires", de Robin Hood" et de "Lady of the Lake". Voici d'ailleurs le programme au complet: L'Entrée des Gladiateurs, de Fucik; My Sword and I, extrait des "Trois Mousquetaires", de Frilm; I Love Thee, de Grieg; Menuet de "Don Juan", de Mozart; Brown October Ale, de "Robin Hood", de Koven; Extraits de "Lady of the Lake", de Shilkret; Extraits du "Roi Vagabond", de Frilm; Le chant des Vagabonds, par Dennis King et ses choristes, clôt le concert, poste WEAF, à 8 h. 30.

—A 8 h. 30 p.m., au poste WJZ, vous entendrez au cours du Programme des Croisières Musicales un quatuor et des solos par Lily Kovacs, soprano; Dr Balogh, ténor.

—A 9 heures, programme spécial de la NBC destiné à démontrer quels services variés peut rendre la radio par ses programmes de musique, de chant ou de causeries.

—Il y aura causerie sur le sujet suivant: "The Government and Business" par David Lawrence, au cours du programme Halsey Stuart. Orchestre Symphonique. Poste WEAF, à 9.00.

—Le programme Palmolive irradié par le poste WEAF, à 9.30, mettra en vedette les artistes suivants: Olive Palmer, soprano; Paul Oliver, ténor; Elizabeth Lennox, contralto, et un quatuor d'hommes. Orchestre sous la direction de Gustave Haenschen.

—L'Heure Camel comprendra un pot-pourri des plus fantaisistes tiré de l'opérette "Le Mikado". Il sera irradié du poste WJZ, à 9.30.

—A 10.30, poste WEAF, l'orchestre dirigé par Leonard Joy irradiera des pièces musicales de Tierney, de Richardson, de Dosmore, de Lemare, de Rapee, et autres.

—A 10.30 aussi, le poste WEAF irradiera une entrevue entre John Held, fils, et Grantland Rice.

—Inauguration ce soir à 10.30, poste WABC, des programmes patronisés par la McAleer Manufacturing Company, manufacturière de polis à autos. Les programmes, qui seront hebdomadaires, comprendront du chant et de la musique d'orchestre.

—Un extrait de "Paillasse", de Leoncavallo, est au programme de l'Heure Slumber avec d'autres pièces de musique telles que: Moskowskiana, de Langey; Gavotte Intermezzo, de Bazzini; la Berceuse de "Jocelyn", de Godard; Canzonetta, de Godard; Il Bacio, de Arditi; Sérénade à la Poupée, de Debussy; Golliwogg's Cake Walk, de Debussy; Sérénade Napolitaine, de Sgambati; Berceuse, de Iljinsky; le tout au poste WJZ à 11.00.

—Programme de musique russe sous les auspices du Quintette artistique Kremlin, à 11.30, poste WJZ. Alexander Kurichkin, regardé comme la plus profonde basse du monde, figurera au programme.

Alfred AYOTTE

La retraite pascale des voyageurs

ELLE COMMENCE CE SOIR — DERNIER APPEL AUX VOYAGEURS DE COMMERCE, AGENTS D'ASSURANCE ET HOMMES D'AFFAIRES

A 8h., ce soir, s'ouvre la 14e retraite pascale annuelle de l'A.C.V. du Canada, section Mont-Royal, Montréal. Elle sera prêchée, à la chapelle de l'Immaculée-Conception, angle des rues Rachel et Bordeaux, par le R. P. Louis-Arthème Tétrault, S.J.

Les organisateurs lancent un dernier appel aux membres de l'A. C.V. et à leurs amis, aux voyageurs de commerce en général, aux hommes d'affaires et agents d'assurance, pour qu'ils suivent les exercices de cette retraite pascale qui leur est tout particulièrement destinée.

La retraite se poursuivra jusqu'à samedi soir. En voici le programme: Tous les jours, à 9h. 30 a.m., chapelet et sermon (samedi, à 8h.); à 2h. 30 p.m., prières et conférence; à 8h. p.m., prières et sermon (vendredi, vénération de la croix); samedi, clôture de la retraite par le salut solennel du Très Saint-Sacrement.

Pour la canalisation du Saint-Laurent

Albany, N.-Y., 1. — L'Assemblée d'Etat a adopté à l'unanimité le bill concernant le développement de la houille blanche du Saint-Laurent. Les amendements proposés par le leader démocrate furent rejetés par un vote de 80 à 70.

La mesure a été envoyée au Sénat qui sera appelé à se prononcer à son tour.

Le bill institue un corps public se composant de cinq syndics, lesquels seront nommés par le gouverneur Roosevelt. Ces syndics devront négocier avec le gouvernement fédéral et les autorités canadiennes au sujet de la construction d'un barrage que l'on projette d'élever sur le Saint-Laurent aux environs de l'île Barnhardt.

FORUM
WILBANK 6131
CE SOIR A 8 H. 30
Boston vs Canadiens
Places debout $1.00
Admission générale ..... .50
Taxe comprise.

L'affaire Bouchard-Chartrand

Ottawa, 1 (S.P.C.)—Un des principaux témoins au procès de Léo-J. Bouchard et de Lionel Chartrand, accusés de complot pour faire entrer par fraude des gens au service civil, a été un vieil employé des postes de Montréal, M. Wenceslas Chartrand. Il a déclaré qu'il était allé trouver en juillet dernier six candidats à la position de facteur et qu'il en avait obtenu $2,650. En avril, il est allé trouver cinq autres candidats qui avaient consenti à verser un total de $2,000. L'argent allait à Lionel Chartrand, d'Aylmer. La cause s'instruit devant la Cour suprême d'Ontario et devant un jury sous la présidence de M. le juge Kelly.

Accident d'aviation

Kansas-City, 1 — Un avion à poste et à passagers s'est abattu sur le sol, tout en flammes, à quelques milles au sud de Bazar, Kansas, hier et a tué Knute Rockne, joueur de football fort connu, ainsi que quatre jeunes gens qui l'accompagnaient.

Un succès

Québec, 1er (S.P.C.) — M. le Dr P.-E. Gagnon, de l'école de chimie de l'Université Laval, vient d'être reçu membre du Collège impérial de science et de technologie. M. le Dr Gagnon fait du travail de recherche à Londres, au laboratoire du Dr J. F. Thorpe, de la Société royale.

Ouverture de routes

Québec, 1er (D.N.C.) — Le ministère de la voirie a annoncé que les routes suivantes seront probablement ouvertes dans toute leur longueur à la fin de la présente semaine: Lévis-St-Lambert, Lévis-Jackman, Lévis-Rimouski. Depuis deux jours, les chasse-neige travaillent sur la route Lévis-St-Lambert, où ils ont rencontré des obstacles absolument imprévus.

Une fois que les puissants chasse-neige de la voirie auront terminé leur travail sur la route Lévis-Jackman, ils seront dirigés vers le circuit Lévis-Rimouski que l'on espère ouvrir dans deux jours ou au plus tard samedi prochain

ANTIKOR-LAURENCE
ENLÈVE PROMPTEMENT LES CORS VERRUES ET DURILLONS.
SÛR, EFFICACE, SANS DOULEUR —
EN VENTE PARTOUT 25c Flacon
FRANCO PAR LA POSTE
PHARMACIE LAURENCE MONTREAL

IMPR. ALLIÉS SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX MONTREAL CAN.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES PLOMBIERS

Le syndicat catholique des plombiers a procédé, à sa dernière réunion, à l'élection générale de ses officiers, au milieu d'un concours très nombreux de ses membres, à l'Edifice des syndicats catholiques, 1231 Demontigny est.

Voici la liste des nouveaux élus qui seront installés à la prochaine assemblée du syndicat, le 6 avril: M. G. Durand, président; M. Alp. Gibeau, vice-président; M. E. Lortie, secrétaire-archiviste; M. Ed. Poulin, assistant-secrétaire-archiviste; M. U. Lemay, secrétaire-financier; M. R. Bourbonnais, trésorier; M. I. Bouffard, sentinelle; M. N. Poulin, inspecteur; M. C. Bernier, agent d'affaires

M. Bernier a donné un compte rendu des activités de la dernière quinzaine; placements et chômeurs rapportés. Le syndicat a aussi envoyé une lettre importante à un corps patronal.

SYNDICAT DES BRIQUETEURS

En raison du Vendredi saint, l'assemblée qui devait avoir lieu vendredi, le 3 avril, a été avancée à mercredi, le 1er avril, soit ce soir. Elle aura lieu à l'Edifice des syndicats catholiques, 1231 Demontigny est. Il y aura élection générale des officiers. Tous les membres doivent se faire un devoir d'assister.

Plusieurs mises en nomination ont été faites et il importe que tous les membres soient présents pour choisir ceux de leurs confrères qui doivent présider aux destinées syndicales au cours des prochains mois. Il y aura aussi rapport du comité exécutif; rapports des officiers et des délégués. M. H. Deslauriers, agent d'affaires, rapportera sur les activités de la semaine. Que tous les membres, encore une fois, soient donc au poste. Par ordre.

ASSEMBLEES DE CE SOIR

Les assemblées syndicales catholiques suivantes auront lieu ce soir, à l'Edifice des syndicats catholiques, 1231 Demontigny est:

Section des cordonniers-monteurs.
Section des cordonniers-machinistes.
Section des cordonniers-treeseurs.
Section des travailleurs du cuir à semelle.
Association des plâtriers.

CAISSE POPULAIRE

Ce soir, Edifice des syndicats catholiques, assemblée du conseil d'administration de la Caisse populaire des syndicats catholiques nationaux. Tous les membres doivent se faire un devoir d'assister. Par ordre.

Les statistiques démographiques

UNE DIMINUTION DES NAISSANCES, DES DECES, DES MARIAGES

Le rapport préliminaire de janvier du Bureau d'hygiène provincial, division démographique, indique qu'il y a eu dans la province en janvier dernier moins de naissances, de décès et de mariages qu'au cours du même mois en 1930.

Westmount a le plus bas taux de natalité, n'ayant eu que 11 naissances pour une population d'environ 23,000, et Jonquieres a le plus élevé avec 54 naissances pour une population de 10,400. Outremont approche Westmount avec une moyenne de 5.6. Montréal, avec 1,463 naissances a une moyenne de 22.6. La moyenne pour les centres urbains est de 26.0 et pour les centres ruraux, 27.7.

Montréal, avec 1,009 décès en janvier 1931, a une moyenne de 15.6, contre Westmount, 7.7, et Outremont, 8.7. La plus forte mortalité des centres urbains a été enregistrée à Saint-Hyacinthe, où le taux a été de 27.2, et la ville de Kénogami n'ayant pas eu de décès du tout est à l'autre extrémité de la liste.

Le taux de mortalité infantile à Montréal a été de 148.3; la plus haute mortalité infantile a été enregistrée aux Trois-Rivières où le taux a été de 217. Outremont, Magog et Kénogami n'ont pas eu de mortalité infantile du tout.

Montréal a eu en janvier 683 décès causés par maladies contagieuses, ce qui se compare favorablement avec les autres centres.

Il y a eu 316 mariages à Montréal, soit 4.9; Sorel a eu le plus de mariages, avec le taux de 11.0; Outremont et Lachine sont à la fin de la liste avec le taux de 1.9 chacune.

Rejet d'un appel

Québec, 1 (S. P. C.) — La Cour d'Appel a renvoyé la requête en appel d'Henri Bussières, trouvé coupable au dernier terme des assises d'avoir empoisonné sa femme. Bussières devra donc faire ses sept ans de pénitencier.

Projet d'amendement

Ottawa, 31 (D.N.C.) — M. Oscar Boulanger, député de Bellechasse, a présenté un bill pour faire amender la loi du service civil. Il s'agit d'abord de restreindre aux seuls vétérans canadiens la préférence aux examens du service civil; ensuite de faire porter de trois à cinq ans la condition de séjour pour devenir fonctionnaire de l'Etat canadien; enfin de mettre fin au règlement qui permet à la Commission du service civil de décider des cas où la condition du séjour de trois ans ne s'applique pas

La session de Québec

(Suite de la page deux)

nouveau régime éducationnel, approuver le gouvernement de créer lui-même ou destituer les commissions scolaires.

Il y a d'autres points de vue. Si nous sanctionnons ce bill, nous admettons le bien-fondé d'une commission scolaire juive distincte.

M. Bercovitch a raison quand il dit que nous devons développer l'esprit canadien. Mais développer l'esprit canadien ne signifie pas qu'il faille fusionner les races, faire disparaître les caractéristiques et le genre de vie propres à chacune, et ses traditions.

En plus, la création d'une commission scolaire distincte et celle qui existait jusqu'ici, en vertu du principe de la majorité et de la minorité anglo-française, serait un acheminement vers toute une série de commissions scolaires distinctes.

J'ai demandé la permission d'ajourner le débat et je comptais sur la courtoisie ordinaire du premier ministre. Mais on m'a refusé cette marque de courtoisie; aussi n'exprimai-je pas en ce moment une opinion, mais des impressions qui me sont venues en écoutant le député de St-Louis.

M. Duplessis se demande ensuite si au point de vue juridiction, la commission scolaire portestante a le droit de décider que les enfants juifs pourront être considérés comme protestants, étant donné la décision rendue par le Conseil privé qui décrète que les enfants juifs ne sont ni protestants ni catholiques.

M. David intervient alors pour dire que rien dans le principe du bill ne peut conduire à une telle conclusion.

M. Duplessis répond que si, puisque pour la perception de la taxe neutre le bill déclare que les Juifs seront considérés comme protestants.

La position que nous présente le gouvernement, dit M. Duplessis, est tellement contradictoire que nous ne pouvons voter pour une telle mesure. Premièrement, le bill semble établir officiellement que la commission scolaire protestante est disposée à jeter sur le pavé des milliers d'enfants juifs. Or, c'est une insulte gratuite à cette commission, et je ne voudrais pas la faire par l'adoption d'un bill à ce sujet.

Comme je l'ai dit, il y a des contradictions dans ce bill. On nous dit qu'il a pour but de rappeler la loi de 1930 qui créait des écoles séparées et une commission scolaire distincte. Or l'ancien bill créait la commission des écoles juives et le nouveau bill en décrète le maintien.

M. L.-A. Taschereau. — Voulez-vous voter contre le principe adopté par les autorités religieuses?

M. Duplessis. — Le premier ministre peut parler de respect à l'autorité religieuse. Il la respectait joliment lorsqu'il a écrit une lettre au cardinal pour le menacer de la fondation d'un parti anticlérical.

M. Taschereau. — C'est faux.

M. Duplessis. — Je vais produire la lettre et nous verrons qui a raison. Et le premier ministre n'a pas toujours été ardent à assister aux bénédictions de cloches.

Cette fois les rires éclatent et le président, M. Vautrin, rappelle les galeries à l'ordre. Le premier ministre lui-même rit de bon coeur.

Laissons, dit M. Duplessis, le premier ministre à ses cloches et à ses lettres.

Je dis que ce bill est un premier pas vers un régime scolaire qui va saper complètement notre système scolaire actuel. Je dis que ce bill consacre le principe que le gouvernement intervient en matière scolaireo et nomme les commissions ou les défait ou les destitue à son gré.

M. Duplessis fait remarquer de nouveau qu'il aurait voulu ajourner le débat afin de présenter ses vues de façon complète et suivie, mais que le refus du premier ministre l'en a empêché. Il déclare qu'il y reviendra.

M. Cohen propose alors l'ajournement et le premier ministre le lui accorde tout de suite. La Chambre s'ajourne à ce matin.

Alexis GAGNON

Aux Ecoles ménageres

461 SHERBROOKE EST

Les élèves s'inscrivent nombreuses pour tous les cours qui s'ouvrent le lundi de Pâques. Le bureau est ouvert de 2 à 6 h. p.m.

Les Avantages de Birks

Ce qu'il y a de plus nouveau; surface carrée, côtés ajourés garnis de menus diamants de taille originale.

$150

Comme Birks est une très grande maison, avec de luxueux comptoirs, bien des jeunes gens pensent que les diamants y sont hors de prix.

Le contraire est la vérité. A cause même du volume et de l'étendue de ses affaires, Birks est en mesure de donner à prix égal meilleure valeur que des maisons de ressources limitées.

BIRKS

DIAMANTAIRES

La session d'Ottawa

(Suite de la 1ère page)

L'assurance contre le chômage pourrait être établie avec justice dans notre pays si une juste proportion des taxes était payée par les grandes institutions qui réalisent d'énormes profits, paient, sans s'obérer, des intérêts et des dividendes.

Une voix indépendante

M. A.-W. Neill, député indépendant du comté colombien de Comox-Alberni, parle lentement, avec la lenteur du sage.

Il trouve étrange que le gouvernement n'ait pas encore soumis une seule mesure qui soit de nature à remédier à la crise du chômage. On ne peut tout de même s'attendre à ce que les municipalités continuent de faire ce qu'elles ont fait depuis l'automne dernier. Il appartient au gouvernement fédéral de prévoir les besoins de l'automne prochain. La situation sera alors bien pire que maintenant. Allons-nous nous laisser aller à la dérive, au lieu de chercher à prévoir les dangers qui s'en viennent?

Un pessimiste

M. Irvine, député progressiste de Wetaskiwin, considère que le gouvernement devrait établir des dépôts de distribution de secours alimentaires dans tous les centres. Pour procurer du travail à un certain nombre de chômeurs, pourquoi ne pas entreprendre la construction d'une route carrossable à travers le Canada?

L'ancien ministre du travail

M. Peter Heenan reproche au gouvernement d'avoir permis que des salaires inférieurs soient payés aux ouvriers qui ont travaillé aux entreprises faites au moyen des $20,000,000 affectés à l'aide aux chômeurs. Il demande qu'une commission royale fasse cette enquête.

La gare de la Rivière-du-Loup

M. Jean-François Pouliot trouve étrange que l'on ait tant mis de retard à commencer la construction de la gare de la Rivière-du-Loup, les fonds nécessaires avaient été votés. Il ne s'agissait pas que d'accorder les contrats. Un certain nombre de chômeurs auraient obtenu de l'ouvrage au cours de l'hiver. Mais le gouvernement n'a pas voulu. Etait-ce une vengeance contre le député et contre les électeurs du comté?

Le Dr Arthur Denis

Le docteur Arthur Denis, libéral, député de la circonscription montréalaise de Saint-Denis, reproche au gouvernement de n'avoir pas tenu ses promesses. Malgré les engagements pris, la crise continue, le chômage existe encore, les cultivateurs ne trouvent pas à mieux vendre leurs produits. M. Bennett n'a surtout pas trouvé à placer notre blé sur le marché britannique. Le gouvernement n'a encore tenu qu'une seule de ses promesses: il a convoqué une session d'urgence. Une somme de $20,000,000 a été votée pour remédier au chômage. Les résultats ont été piteux. La province de Québec n'a reçu qu'une maigre part.

A la conférence impériale, réunie pour discuter des besoins de tout l'Empire, M. Bennett devait-il présenter sa politique de *Canada first*?

C'était une bévue. Nous vendons plus à l'Angleterre que l'Angleterre n'achète de nous. Il y aura une autre conférence impériale au cours de l'été. M. Bennett ne voudra-t-il pas adopter alors "la politique du parti libéral qui a produit de grands résultats"?

M. Martial Chevalier

C'est le nouveau député libéral du comté de Saint-Jean-Iberville. Il reproche au gouvernement de n'avoir pas tenu ses promesses. Le gouvernement a promis d'aider l'agriculture et l'industrie. Ni l'agriculture ni l'industrie n'ont profité du fait que le parti conservateur a pris le pouvoir.

La fin du débat

M. Angus McInnis, député travailliste de Vancouver, a parlé dans le même sens que MM. Heaps et Woodsworth. Ses quarante minutes étant expirées, le président l'a rappelé à l'ordre. M. McInnis a dit qu'il avait un amendement à présenter. Il ne l'a pas présenté parce qu'il n'en avait plus le pouvoir.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides et vote ce qui reste des crédits supplémentaires. A minuit et quart, la séance est levée.

Les dernières formalités seront accomplies demain et les députés pourront partir en vacances. Certains d'entre eux continueront tout de même de croire que la question du chômage n'a pas été résolue.

Emile BENOIST

Le tribunal n'a pas juridiction

M. le juge Delorimier a décidé hier que la Cour supérieure n'a pas juridiction dans la cause de la Commission d'école de la municipalité du village de St-Pierre aux Liens contre J. E. Moulin. On sait que cette action a été prise à la suite de la découverte d'un déficit de $7,505.40 dans les livres de J. E. Moulin, ancien secrétaire-trésorier de la commission.

Club conservateur Mercier

L'assemblée qui devait avoir lieu ce soir à la salle Girard, rue Saint-André, est remise à plus tard, vu les exercices religieux de la Semaine sainte.

L'armurerie Ross

Ottawa, 1. — Comme le comité des subsides était appelé à étudier un crédit de quelques milliers de dollars qui doivent être affectés au déménagement des magasins militaires de l'armurerie Ross, M. C. G. Power a demandé production de toute correspondance à ce sujet.

La distribution des prix d'action intellectuelle

(Suite de la page quatre)

tenant connue sous le nom de Longue Pointe. Terre plate de trente milles de long, reliée à la terre ferme par des marais impraticables, elle est restée presque inaccessible, habitée seulement par le gardien d'un fort qui se dresse à son extrémité, fouillis de dunes et de savanes de petits arbres et de broussailles, où pullulent les reptiles et les oiseaux. Sa rive sud, exposée au vent du large, est un cimetière de navires.

En 1669, comme de nos jours, cette pointe abattait les hautes lames du large et formait un havre tranquille et sûr. Au bord de ce havre une petite rivière se jetait. Les voyageurs s'arrêtèrent là, dans le dessein d'y passer l'hiver. Au bout d'une quinzaine, ils s'aperçurent que le vent du lac était déjà froid. Ils remontèrent la rivière et à un quart de lieue fixèrent leur campement. Ils se construisirent une vaste cabane où ils placèrent même un autel pour la messe. Des vignes qui poussaient tout auprès leur fournirent un excellent vin, et le gibier, d'une abondance extrême, fit les frais de leur table. Bref, le **Paradis terrestre du Canada**, ainsi que s'exprime M. de Galinée! "Je l'appelle ainsi, écrit-il, parce qu'il n'y a point assurément de plus beau pays dans tout le Canada. Les bois y sont clairs, entremêlés de fort belles prairies arrosées de rivières et de ruisseaux remplis de poissons et de castors, quantité de fruits, et ce qui est plus considérable, si plein de bestes que nous y avons veu une fois plus de 100 chevreulis en une seule bande, des troupes de cinquante ou soixante biches et des ours plus gras et de meilleur goust que les plus savoureux cochons de France."

La cabane était chaude et assez solidement construite pour résister à une entreprise des sauvages. A ce confort et à cette sécurité matérielle, il faut ajouter la sécurité spirituelle de ces voyageurs, vivant pendant cinq mois dans le commerce quotidien d'un saint prêtre. Ils avaient la messe trois fois la semaine, se confessaient et communiaient souvent, célébraient les dimanches et fêtes comme à la ville. Je voudrais avoir la plume de M. Groulx ou de M. Rivard pour vous décrire la messe de minuit qu'ils chantèrent à Noël 1669, la première sur ces bords lointains. Essayons cependant. On a illuminé l'autel de plusieurs bougies. Assisté de son diacre René Bréhan de Galinée, le bon géant qu'est M. François Dollier de Casson offre les saints mystères, priant pieusement pour les hommes qui l'entourent, suppliant Dieu de lui permettre d'atteindre ces sauvages Puteotamites à qui il veut donner sa vie. Pendant ce temps ses courageux compagnons chantent de leurs voix mâles et ce soir-là emues, des cantiques de leurs provinces françaises. Après la cérémonie, on fait honneur au plantureux réveillon préparé par tout le monde, à même le produit des chasses, et arrosé de ce gros vin fabriqué sur place, qui ressemblait au vin de Grave.

L'hiver fut très doux, beaucoup plus doux qu'au Mont-réal. A la fin de mars, on jugea qu'il était temps de s'arracher à cette vie trop facile. Mais avant de quitter ces lieux, on voulait en fixer le souvenir. Le 23 mars, jour du dimanche de la Passion, tous allèrent au bord du lac, sur un promontoire qui domine l'embouchure de la rivière, et y plantèrent une croix. Au pied de cette croix, ils attachèrent les armes du roi de France et une inscription. Ils prenaient ainsi possession du pays au nom de Louis XIV. Trois jours plus tard, ils s'embarquèrent pour continuer leur voyage.

J'ai voulu savoir s'il restait quelque chose du sejour de ces neuf Français dans le petit paradis du Canada. Le petit cours d'eau qui, sur la carte de d'Anville, publiee en 1746, porte le nom de rivière de l'Hywernement, s'appelle maintenant Black Creek. A son embouchure, occupant ses deux rives et celles du lac, s'étend parmi les arbres la petite ville de Port Dover. C'est une station de pêcheurs: leurs fortes embarcations, construites pour braver la vague déchaînée, encombrent le petit port fluvial. Dans le lac, une jetée sert de promenade et reçoit chaque jour d'été la visite d'un navire, venant d'Erié, à cinquante milles de là, aux Etats-Unis. La population est exclusivement anglaise et en grande partie protestante. Il y a une église catholique, mais point de prêtre résidant. Le petit square public contient un monument qui rappelle les activités militaires du général Brock en 1812. Sur une falaise dominant le havre et le lac, se dresse une magnifique croix de granit érigée en 1923, par la Société historique du comté de Norfolk. Sur les quatre faces du piédestal, des plaques de bronze rappellent que MM. Dollier de Casson, et Brenan de Galinée, prêtres du Séminaire de Montréal, accompagnés de sept autres Français, ont fait un long séjour en ces lieux, et qu'au printemps de 1670, ils ont planté une croix au nom du roi de France.

Oui, on a gravé dans le bronze: prêtres du Séminaire de Montréal, et pourtant les cartes postales qui reproduisent le monument portent le titre de **Early Jesuit Monument**. Il est donc vrai, une fois de plus, qu'on ne prête qu'aux riches...

De la croix primitive, après plus de 250 ans, il ne reste rien. Resterait-il quelque chose de la solide cabane de l'hivernement? D'habiles dépisteurs de sites historiques en ont identifié l'endroit en 1900. Ils y ont érigé un cairn de cailloux porteur d'une plaque de bronze. Il suffit de se rendre en canot-automobile, le long de la charmante rivière, pour se convaincre que, en effet, c'était un point parfaitement à l'abri des grands vents du lac; et ce que l'on voit de prairies et de bois tout autour justifie les descriptions de M. de Galinée. Le cairn est caché dans les arbres; une clôture de broche suit la ligne de renchaussement de la cabane; on nous montre même un petit canal par lequel l'eau de la rivière était amenée à portée de la main.

Peu de pèlerins se rendent jusque là. Et je crois bien avoir été le premier Sulpicien à visiter ce lieu, habité et sanctifié par M. Dollier de Casson.

* * *

Quand les explorateurs se remirent en route, ils avaient un but défini: atteindre les Puteotamites assez tôt, pour que M. de Galinée pût retourner au Montréal à l'automne et revenir l'année suivante ravitailler M. Dollier de Casson. Mais dès leur départ, les difficultés s'accumulèrent. Des glaçons encombraient l'embouchure de Black Creek, et ce fut toute une affaire de se faufiler là-dedans avec des canots chargés. On fit ensuite six ou sept lieues au large, mais la violence du vent força à atterrir. A **Purkey Point**, M. de Galinée vit son canot soulevé par la vague et entraîné si loin et si vite, qu'on ne put le rattraper. Comme le bagage du mathématicien-cartographe était considérable et qu'il fallait le transporter, il fut entendu que dorénavant une partie des voyageurs ferait la route à pied. Ceux-ci, pour passer les rivières, durent chercher les endroits guéables et remonter assez haut leur cours. Une fois même, ils perdirent de longues heures à construire un cayeu. "Cette voiture est fort périlleuse, dit M. de Galinée, car ce ne sont que des pièces de bois liées ensemble par des harts. Nous fusmes un jour entier à préparer nostre meschant bateau et à le mettre à l'eau; mais c'est le jour où nous avons le plus souffert pendant tout nostre voyage; car il neigea épouvantablement avec un nord-est extrêmement froid, en sorte qu'il tomba en quatorze ou quinze heures de temps un grand pied de neige; et ce nonobstant, dès que la neige eust cessé, nous nous embarquasmes sur nostre machine, l'eau jusqu'à mi-jambes, et allasmes aborder à une prairie de plus de 200 pas de large qu'il nous fallut passer, chargez comme nous estions, dans la boue, dans l'eau et dans la neige jusques à la ceinture. "Les missionnaires, se rappelant qu'ils sont dans la Semaine Sainte se félicitent de "souffrir quelque chose en ce temps pour se conformer à Notre-Seigneur."

Après cette aventureuse traversée, les navigateurs retrouvent leurs quatre compagnons partis en canot, sur le sillon de sable qui unit la Longue-Pointe à la terre ferme. Tous font leurs Pâques sur la dune. Puis ils repartent, nayant plus à manger que **du blé d'Inde cuit à l'eau**, et atteignent après cinq jours de marche l'actuel **Port Stanley**. Ils y retrouvent le canot de M. Joillet, si bien caché en vérité qu'ils faillirent ne pas l'apercevoir. Plus loin, au Rondeau, petite presqu'île qui porte un lac en forme de cercle, — ils rencontrent un troupeau de biches et en tuent dix. Et ils atteignent ainsi la Pointe Pelée.

A la Pointe Pelée, la Société historique du comté de Kent, a élevé en 1930 un cairn en l'honneur de nos voyageurs. C'est que, ici, en effet, le sort de l'expédition se décida. Cette pointe, du côté du levant, était bordée de sable fin. Les voyageurs y abordèrent, et, instruits par une première expérience, tirèrent les canots assez loin vers l'intérieur. Puis, fatigués par une longue journée de navigation, ils s'endormirent. Pendant la nuit, un fort Nord-Est se lève, agite le lac avec tant de violence, que l'eau monte de six pieds et atteint presque les dormeurs. Le fracas des vagues les réveille. L'un d'eux se précipite sur le rivage et voit que les bagages de M. Dollier de Casson ont déjà disparu. Il donne l'alarme. Tous s'empressent de mettre à l'abri ce qui reste encore. Au milieu de la rafale et de l'obscurité, impossible de chercher des débris sur le lac. Le lendemain, quand l'eau se fut retirée, on trouva un mousqueton et un petit sac de vêtements. Vivres et plombs avaient été emportes, même et surtout la chapelle de M. Dollier.

Ce fut une heure d'angoisse.

On tint conseil. Il ne pouvait plus être question de se rendre chez les Puteotamites. Sans chapelle, M. Dollier n'aurait pas pu y dire la messe, et son voyage n'avait pas d'autre but que d'y établir une chrétienté. Il fallait donc songer au retour. Si le missionnaire a dû céder à la dure nécessité, l'explorateur reprend ici ses droits. On retournera au Mont-réal, oui! mais ce sera pour le chemin des Outaouais, qui passe par Sainte-Marie-du-Sault, et ainsi on refera, en sens opposé, l'itinéraire de M. Jolliet. "Nous étions bien aises, dit M. de Galinée, de voir un nouveau pays".

La flottille n'atteignit pas le fond du lac Erié mais obliquant à droite elle pénétra dans le Détroit, par où se décharge la mer douce des Hurons. Au bout de six lieues, à l'embouchuré d'une petite rivière, ils trouvèrent un endroit plein de cabanages. C'était un lieu de pèlerinage. Les Indiens y venaient vénérer une "pierre qui n'avait d'autre rapport avec la figure d'un homme que celuy que l'imagination lui vouloit bien donner. Cependant elle estait toute peinte, et on lui avait formé une espèce de visage avec du vermillion." —"Je vous laisse à penser, dit M. de Galinée, si nous vengeasmes sur cette idole, que les Iroquois nous avaient fort recommandé d'honorer, la perte de nôtre chapelle. Nous lui attribuasmes mesme la disette où nous avions esté de vivres jusques icy. Enfin, il n'y avait personne dont elle n'eust attiré la haine. Je consacray une de mes haches pour casser ce dieu de pierre, et puis ayant accosté nos canots ensemble, nous portasmes les plus gros morceaux au milieu de la rivière et jetasmes aussi tout le reste à l'eau, afin qu'on n'en entendist plus parler."

Les cabanages firent place, en 1701, au Fort Pontchartrain fondé par La Mothe-Cadillac. Le fort devint la ville du Détroit, passa aux Anglais en 1760, aux Américains en 1796. D'autres Sulpiciens firent plus que s'y arrêter quelques heures, ils y séjournèrent des années. C'est M. J.-B. Marchand, d'abord directeur du Collège de Montréal, qui exerça ensuite son ministère au Détroit; c'est surtout le célèbre Gabriel Richard, venu de Baltimore, pendant longtemps l'oracle de ces parages: sa statue figure au Capitole de Washington.

MM. Dollier et Galinée continuèrent leur route, traversèrent le lac St-Clair, nommé alors on ne sait pourquoi par le géographe Samson, lac des **Eaux de mer**, s'engagèrent dans un étroit canal d'une dizaine de lieues, et atteignirent le lac Huron, "aussi grand que la mer Caspie...." Ils firent deux cents lieues le long de la côte orientale de ce lac, côte extrêmement pierreuse, mais où il y avait des **bestes**, dépassèrent la péninsule de Bruce aperçurent les îles Manitoulines poussèrent jusqu'aux îles de Mackinac à l'entrée du lac Michigan, revinrent sur leurs pas et mirent pied à terre à Sainte-Marie-du-Sault, le 25 mai, fête de la Pentecôte.

Les PP. Dablon et Marquette les reçurent "avec toute la charité possible" dans leur solide maison fortifiée. Ils y firent leurs dévotions et se rembarquèrent trois jours plus tard pour descendre au Montréal. Cette dernière étape se fit par la route déjà classique de la rivière des Français, du lac Nipissingue et de l'Outaouais. Après 22 jours de marche extrêmement pénible, à travers une trentaine de portages et mille périls dans les **bouillons d'eau**, nos voyageurs arrivèrent au Mont-réal, accueillis "plus tôt comme des personnes ressuscitées que comme des hommes communs." Ils étaient restés 347 jours en route.

Epuisé de fatigues, M. de Galinée fut pris de fièvres et dut s'aliter. Une fois rétabli, il rédigea le récit de son grand voyage, mit au propre une carte des pays parcourus, — qu'il compléta au moyen des renseignements que lui donnèrent les missionnaires de Kenté, — envoya le tout à M. Talon qui à son tour le fit tenir au Roi.

* * *

Et nous voici à Paris, notre dernier pélerinage historique. Ai-je besoin de dire pourquoi c'est le plus grand de tous? Combien nous envions ces jeunes gens qui, chaque année, dans l'enthousiasme de leurs vingt-cinq ans, se rendent à Paris pour étudier. Ils n'y puisent pas seulement la science, mais encore cet idéal, cet esprit d'initiative, cette constance au travail, ce courage sans défaillance dont les Martyrs Jésuites et les missionnaires Sulpiciens nous ont donné de si magnifiques exemples. De retour chez nous, ils sont l'élite, le levain destiné à soulever la masse. Je salue ceux d'entre eux qui, ce soir, ont répondu à l'invitation de la Jeunesse Catholique. Qu'ils se joignent à nous pour applaudir ces prestigieux anciens d'Europe, qui furent les découvreurs et les fondateurs de la Nouvelle-Orléans.

Le choeur de Saint-Jacques à la radio

UN PROGRAMME D'UNE HAUTE TENUE ARTISTIQUE — UNE INTERESSANTE CAUSERIE DE M. EUGENE LAPIERRE

L'Heure Provinciale a offert hier soir à ses auditeurs un programme de haute tenue artistique. A l'occasion de la Semaine sainte, on mit la musique religieuse à l'honneur avec le concours du choeur de St-Jacques dirigé par M. Frédéric Pelletier. L'un des faits saillants de l'Heure fut le chant du *Stabat Mater*, oeuvre du directeur lui-même du choeur. Ce *Stabat* est un oratorio en quatre parties avec solos par M. Gaston Nolin. M. Eugène Lapierre, directeur du Conservatoire National de Musique, qui avait prononcé auparavant une intéressante causerie intitulée: "la Musique religieuse et quelques jalons historiques" accompagnait à l'orgue. Le chant à l'unisson des ténors, les solos, les ensembles, et surtout la mélodie même du *Stabat*, révélaient le souci du détail parfait, cher à M. Pelletier.

Le ton de la pièce est tout à fait religieux, contrairement à celui du *Stabat* de Rossini qui renferme des envolées plutôt théâtrales. Les radiophiles ont été à même hier de juger les deux oeuvres, car immédiatement après l'Heure Provinciale suivait l'Heure Française du Canadien National comportant comme unique pièce: le *Stabat Mater* de Rossini.

Le programme d'hier soir comprenait aussi d'autres oeuvres de musique polyphonique telles que: l'*Adoremus Te*, de Joseph Rimberger, canon à trois voix égales; l'*Improperium*, de Dress; et le *Pater Noster*, de Liszt. Ces oeuvres furent toutes rendues avec souplesse et nuances.

Le chant du choeur de Saint-Jacques n'aura certes pas manqué d'intéresser le public et surtout les chorales paroissiales, vu qu'il se trouve à avoir eu lieu en plein concours de chorales paroissiales. Comme Saint-Jacques avait décidé de ne pas prendre part à ce concours, les autres chorales auront pu juger des chances de succès qui leur seraient restées, avec un tel concurrent.

M. Eugène Lapierre a rappelé dans sa causerie les origines du chant d'église et de la musique religieuse polyphonique.

Tout d'abord on brode sur un thème liturgique en prenant comme principe la proportion, l'unité de temps. Ce genre de musique devait atteindre son apogée avec Palestrina.

C'est à la France que revient l'honneur d'avoir vu naître les premières formes de la musique polyphonique religieuse avec Adam de la Halle. L'annotation se perfectionne peu à peu. Vient le motet — l'Adoremus Te, chanté par le choeur de St-Jacques en fut un exemple. Et le genre "choral" devient populaire. Le motet est tellement goûté, qu'il devient le madrigal, ou motet profane. C'est Palestrina, dit M. Lapierre, qui le fait briller de son plus bel éclat.

Au début du 16ème siècle le dialogue et les fugues lentes sont en vogue. C'est l'époque des souffleurs marcheurs qui transpirent à outrance, mais on crée quand même alors, malgré les difficultés de toutes sortes, des oeuvres qui survivront à travers les années et les siècles. L'orgue a atteint sa perfection avec la fin du 17ème et du 18ème siècles: Couperin, Prescobaldi, puis Bach, le colosse incontesté de toute l'armée des organistes.

La fugue domine alors la musique religieuse. Elle a plus de sérieux, de profondeur que les autres genres, et c'est à tort que l'on dit de la fugue qu'elle est ennuyeuse. Rien n'est plus brillant qu'une grande fugue libre. C'est un vrai feu d'artifice sous les doigts d'un Dupré, d'un Gagnon et autres.

M. Lapierre fait observer ici que les concerts seraient plus suivis si nous savions mieux écouter, et nous saurions mieux écouter si nous savions mieux comprendre. Il n'existe pas de préjugés seulement à l'endroit de la fugue, mais aussi d'autres genres de musique.

Il termine en signalant le passage à l'église de l'orchestre, qui, à cause de certains abus, a dû en être banni. L'Eglise préfère s'en tenir au style palestrinien qu'ont fait revivre entre autres: Perosi, Tinel et Franck.

Comme pièce de clôture du programme, M. Eugène Lapierre, a exécuté sur l'orgue une Fantaisie en Sol, de Bach.

A. A.

Les concerts

MARIA BOGUCKA

Madame Maria Bogucka, prima donna polonaise de l'Opéra National de Prague et de Varsovie, a donné hier soir un récital devant un auditoire remplissant à peine les deux tiers de la petite salle du Ritz-Carlton. Un programme intéressant et très varié promettait néanmoins au petit groupe qui s'était rendu pour l'entendre une soirée des plus agréables. Mais... était-ce dû aux dimensions de la salle, tout à fait disproportionnées à la puissance de la voix de cette prima donna d'opéra? On voudrait le croire. En tout cas, ce fut décevant.

D'une voix métallique et presque uniformément forte, Maria Bogucka chante la douce *Chanson Triste* de Duparc avec autant d'éclat théâtral que l'*Aria* de l'opéra *Jeanne d'Arc*, de Csajkowski. Où elle a permis a l'auditoire de l'apprécier plus, c'est dans son interprétation du *Carnaval* de Fourdrain et de *Mandoline* de Debussy et encore, dans cette dernière pièce, elle n'a pas su tirer tout l'avantage de la faculté imitative que devraient lui procurer ses cordes vocales aux sonorités parfois presque instrumentales.

Elle a réussi à être gracieuse et douce dans *La Violette* de Scarlatti et dans le monotone *Colloque Sentimental* de Debussy. Les autres pièces du programme étaient: *Piper's Song*, de Paderewski, *Si tu étais un lac insondable*, de Stojowski, *Le Cygne*, de Szymanowski, *Give me thy dreams*, de Jarecki, *Johnny! open your door!* de Niewiadomski, et des pièces de Huarte, de J.-L. Molloy et de W.-A. Thayer.

Madame Maria Bogucka a été cependant assez applaudie; c'est une femme émouvante, au type plus français que polonais, et qui doit être bonne actrice, aussi, c'est plutôt elle-même que son chant que la salle applaudissait: on aime mieux la voir que l'entendre.

Mlle Harriet Prutsman, qui était au piano d'accompagnement, est une pianiste extrêmement habile, et a capté à elle seule une bonne partie de l'intérêt de l'auditoire.

Accusés de meurtre

William Wilkinson et Jack Edgett ont comparu il y a quelques heures devant le juge Marin, sous l'accusation d'avoir assassiné Marcel Dupré, 21 ans, restaurateur de la rue Amherst. Au cours de la matinée, ils avaient été tenus criminellement responsables de la mort du jeune Dupré par un jury du coroner, sous la présidence du Dr Pierre Hébert, coroner suppléant.

On a donné lecture, au cours de cette enquête, de la déposition ante-mortem de la victime et d'une déclaration faite le jour de son arrestation, par l'accusé Jack Edgett. Celui-ci déclare que c'est Wilkinson qui a tiré le coup de revolver sur Dupré.

En entendant cette confession de son complice, Wilkinson s'est tourné vers lui et lui a dit: "Tu m'as trahi, sale délateur".

Le Dr Wilfrid Derome, médecin-légiste, a fait des expériences avec le revolver caché par Wilkinson à la montagne et retrouvé par les détectives, sur les indications d'Edgett. Il a affirmé que la balle extraite du corps de la victime Dupré avait été tirée par cette arme.

Chez DUPUIS

Rues Ste-Catherine — St-André — Demontigny — St-Christophe - PLateau 5151

Vente annuelle de complets lavables pour garçons

COMPLETS PRATIQUES

En cambrai, percale, satinette et autres tissus garantis bon teint. Modèle Oliver Twist avec ou sans manches. En rouge, bleu, vert, jaune, brun et gris à deux tons. Ages: 1 à 6 ans. Prix ord. .45. Le complet ..... .25 5 complets 1.00

COMPLETS "SOLEIL"

Le complet idéal, sans manches ni collet, pour l'été. Plusieurs bons tissus de teintes variées, inaltérables au blanchissage. Ages: 2 à 6 ans. SPECIAL, chacun .. .39 3 complets .99

COMPLETS "OLIVER TWIST"

Teintes en vogue, garnitures de biais, nervures, etc., au collet. Manches courtes. Ages: 2 à 6 ans. SPECIAL, chacun ..... .45 3 complets 1.15

COMPLETS DE TOILE

Aussi en broadcloth, tissu peggy et autres très en vogue et inaltérables au lavage. Genre "Oliver Twist" ou "Soleil". Complets d'une seule nuance ou garnis de teinte opposée. SPECIAL, chacun ..... .69

COMPLETS FANTAISIE

Les dessins des tissus sont très jolis et de fantaisies diverses. Complet avec ou sans manches, d'une seule nuance ou à 2 tons garnis avec goût. Ages 2 à 8 ans. SPECIAL .. .95

COUVRE-TOUT — SALOPETTES

Ages: 2 à 8 ans. Bon tissu denim kaki ou bleu uni. Manches et jambes longues, petite poche sur le côté. Garniture de nervures rouges. SPECIAL ..... .59

COMPLETS DE FLANELLE pour garçons de 3 à 12 ans

Bonne flanelle grise. Veston droit, léger, sans doublure. Poches appliquées, culotte droite au genou. SPECIAL 2.25
CULOTTE SUPPLEMENTAIRE ..... .75

PANTALONS KAKIS

Bon denim résistant et pratique pour le sport. Passe-ceinture, bas relevé et poches. Coupe ordinaire. Ages: 6 à 16 ans. Chacun .. .49

DUPUIS FRERES—rez-de-chaussée (près buffet)

Tout achat de 20.00 ou plus, au rayon de la confection pour garçons, peut être fait en payant 20% comptant et la différence, plus un léger supplément, en 4 paiements mensuels égaux.

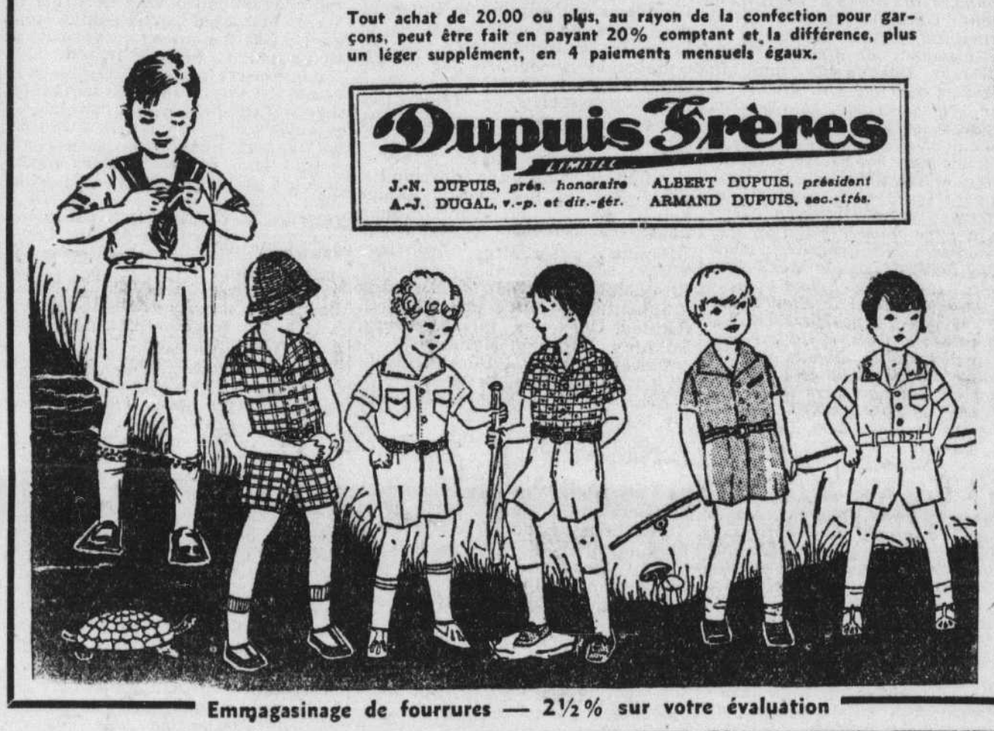

Dupuis Frères LIMITEE

J.-N. DUPUIS, *prés. honoraire* ALBERT DUPUIS, *président*
A.-J. DUGAL, *v.-p. et dir.-gér.* ARMAND DUPUIS, *sec.-trés.*

Emmagasinage de fourrures — 2½% sur votre évaluation

Utilisez le livret-caisse

On ne possède pas un capital du jour au lendemain. Il faut recueillir les sous, qui font les dollars, lesquels se transforment en un capital qui peut devenir le point de départ d'une grande fortune.

Notre banque à domicile constitue le meilleur stimulant en faveur de l'épargne.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Chs-A. Roy,
Directeur - Gérant Général

"Nord-Sud"

LE NOUVEAU ROMAN DE DESROSIERS

Nord-Sud, le dernier livre de notre ancien camarade Desrosiers, vient de paraitre en librairie.

C'est, comme l'on sait, un roman de moeurs canadiennes de la période de 1848, qui met en opposition la poussée vers la Californie et l'effort vers la colonisation.

Nous publierons assez prochainement un article spécial sur ce volume, mais nous tenons à en annoncer tout de suite l'apparition. Il est en vente au Service de Librairie du *Devoir*, 430, rue Notre-Dame est, Montréal; chez l'auteur, 163, rue Mackay, Ottawa, et dans les principales librairies. Prix: $1.00.